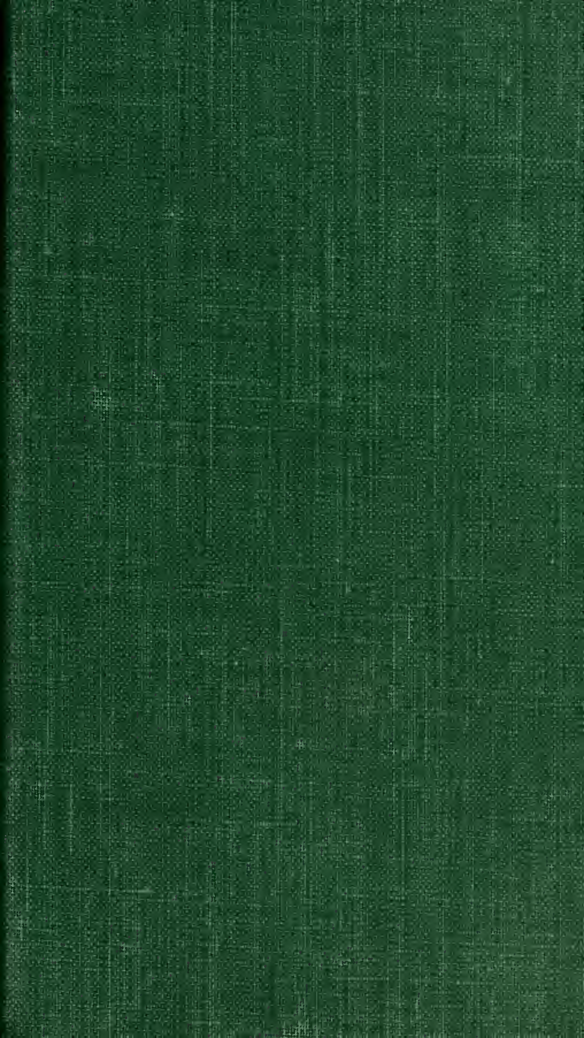


SEULE ÉDITION COMPLÈTE

DES

SUITES A BUFFON,

FORMAT IN-18.

REPTILES.

TOME PREMIER.

Cette Collection, primitivement publiée par les soins de M. Déterville, et qui est devenue la propriété de M. Roret, ne peut être donnée par d'autres éditeurs, n'étant pas, comme les Œuvres de Buffon, dans le domaine public.

Les personnes qui auraient les suites de Lacépède, contenant seulement les Poissons et les Reptiles, auront la liberté de ne pas les prendre dans cette Collection.

Cette Collection formera 108 volumes, ornés d'environ 600 Planches, dessinées d'après nature, par Desève, et précieusement terminées au burin. Elle se composera des ouvrages suivans :

HISTOIRE NATURELLE DES INSECTES, par MM. de Tigny et Brongniart.	20 vol.
— DES VÉGÉTAUX, par M. de Mirbel.	30 vol.
— DES COQUILLES, par M. Bosc.	10 vol.
— DES VERS, par M. Bosc.	6 vol.
— DES CRUSTACÉS, par M. Bosc.	4 vol.
— DES MINÉRAUX, par M. Patrin.	10 vol.
— DES POISSONS, de Bloch, par M. Castel.	20 vol.
— DES REPTILES, par MM. Sonnini et Latreille.	8 vol

Prix de chaque volume, 75 c.

Prix de chaque Livraison de Figures, composée d'environ 5 Planches, pour les souscripteurs 35 cent. en noir, et 1 fr. Fig. coloriées.

Il paraîtra régulièrement, le samedi de chaque semaine, 2 volumes et 2 Livraisons de Planches, à partir du 1er février 1830.

Nota. Une partie de ces ouvrages ayant déjà paru, en réunissant les deux volumes ou parties qui seront en vente chaque samedi, on pourra les faire relier ou cartonner à volonté.

HISTOIRE NATURELLE

DES REPTILES,

AVEC FIGURES DESSINÉES D'APRÈS NATURE;

PAR C. S. SONNINI, NATURALISTE,

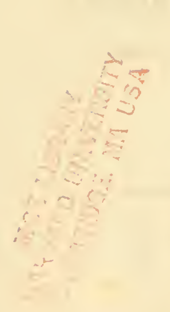
ET PAR P. A. LATREILLE,
Membre de l'Académie des Sciences.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

PARIS,
LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, AU COIN DE LA RUE DU BATTOIR.
CHEZ RAYNAL, RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, N° 13.

1830.


USA

AVERTISSEMENT.

Cette histoire naturelle des reptiles est l'ouvrage de deux écrivains liés par l'amitié et par une longue association de travaux; chacun d'eux s'est chargé d'une partie de cette branche intéressante de l'histoire de la nature. Celle des tortues, des lézards, des grenouilles, des crapauds, des raines et des serpents, a été rédigée par Latreil-

le, et celle des salamandres appartient à Sonnini, de même que le discours préliminaire.

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

Tout se lie dans la nature, tout s'y tient par une série non interrompue de productions, par la chaîne immense des œuvres de la création. En vain l'homme, dans son désespoir de ne point embrasser cette immensité d'êtres dont l'univers est peuplé, a cherché des divisions, des espaces vides, des limites dans un ensemble où l'union, quoique graduelle, quoique modifiée avec un art admirable, n'en est pas moins intime, où les transitions d'un objet à un autre ne sont

ni brusques, ni souvent très sensibles, où enfin il n'y a d'autres bornes que celles de la nature elle-même; ses tentatives ont été la preuve de son insuffisance, et de la faiblesse de ses moyens. Ce serait donc non seulement un travail futile, mais encore une orgueilleuse prévention, une manie ambitieuse et outrageante, que de regarder comme des divisions réellement existantes, les différentes coupures que notre conception trop rétrécie a imaginées dans la masse des êtres vivants. Ces divisions, propres seulement à soulager notre esprit, à aider notre mémoire; ces classes, ces ordres, ces genres et ces espèces par lesquels on partage la matière vivante en groupes plus ou moins considérables, ne sont que des rapports de convention qui ne manquent pas d'utilité; mais qu'il serait absurde de croire avoués par la

nature, et plus absurde encore de présenter comme tels. Et ce qui prouve que la nature n'est pour rien dans ces sortes de fantaisies de lui prescrire des règles, et que dans son cours sublime et majestueux, elle les dédaigne toutes, c'est qu'elle les abandonne à la versatilité de nos conceptions, à l'inconstance et à la faiblesse de notre esprit, et à toutes les variations que peut enfanter le vaste champ des idées arbitraires.

Ces réflexions naissent d'elles-mêmes, lorsqu'on jette les yeux sur les divisions différentes dans lesquelles divers auteurs ont compris les reptiles, et sur les divisions secondaires que les naturalistes ont établies dans cette classe d'animaux. L'on en verra quelques exemples dans le discours que Latreille a placé à la suite de celui-ci, *sur les divisions générales de*

reptiles. Mais soit que l'on comprenne, ou plutôt que l'on confonde les reptiles et d'autres animaux qui en sont fort éloignés, et que l'on en compose une seule masse à laquelle on donnera le nom d'*amphibies*, comme l'a voulu Linnæus, quoique la plupart de ces animaux n'aient aucun titre à cette dénomination, soit qu'on se contente de la désignation ancienne de *reptiles*, et qu'on les sépare en *quadrupèdes ovipares* et en *serpents*, il n'en est pas moins certain que les animaux rangés sous cette étiquette, ont des caractères communs avec les animaux des autres divisions, ou si l'on veut, des autres classes de convention.

Et pour ne parler d'abord que des quadrupèdes ovipares, (les serpents devant être traités à part), on remarque dans leur organisation des caractères qui les attachent à d'autres

branches de la matière animée, et leur nom de quadrupèdes indique celle à laquelle ils tiennent par un plus grand nombre de points de contact. En effet, ils ont quatre pieds divisés en plusieurs doigts, et dont la conformation générale a beaucoup de rapports à celle des pieds et des doigts des quadrupèdes proprement dits; et pour rendre le rapprochement plus complet, il y a dans l'une et l'autre classe des espèces vraiment *amphibies*, dont les doigts unis par des membranes, leur servent à se maintenir et à se diriger dans les eaux : il en est aussi dont les pieds sont garnis de membranes qu'ils déploient à volonté, comme des ailes, au moyen desquelles l'animal peut voler ou plutôt s'élancer d'un arbre à un autre; l'on ne connaît encore que deux espèces

de ces quadrupèdes ovipares volants, qui sont les analogues du polatouche, du tuguan et des chauve-souris parmi les quadrupèdes vivipares, tandis que, par cette faculté de se soutenir en l'air, les uns et les autres se rapprochent des oiseaux.

Mais ces pieds que la nature a donnés aux quadrupèdes ovipares, n'ont, généralement parlant, que des fonctions difficiles et pénibles; leurs mouvements sont mal assortis, comme leur conformation est imparfaite, si on la compare à la forme des jambes, qui tiennent élevé au-dessus de la terre le corps des quadrupèdes vivipares, et les transportent avec aisance d'un lieu à un autre. Les ovipares, au contraire, quoique munis de pieds, se traînent plutôt qu'ils ne marchent; leur ventre touche à la terre, et leur démarche sans grâces comme

sans légèreté, n'est que l'action d'avancer péniblement ; en sorte que rampants plutôt que marcheurs, leurs jambes et leurs pieds ne peuvent les empêcher d'être compris sous la dénomination générale de reptiles.

Il se trouve dans les deux ordres de quadrupèdes des espèces dont les mâchoires sont armées de dents, et d'autres qui en sont dépourvues ; mais les espèces édentées sont bien plus rares parmi les quadrupèdes proprement dits, que parmi les ovipares. Plusieurs de ceux-ci n'ont point de dents ; d'autres ont seulement, au lieu de dents, de légères crénelures, et les mâchoires d'un grand nombre sont solides et amincies en tranchant.

La forme de la langue, qui éprouve peu de variations dans les qua-

drupèdes, est différente dans presque tous les genres de quadrupèdes ovipares, ainsi qu'on le verra lorsque l'on traitera de ces genres en particulier. Ces animaux ont, comme les oiseaux, la paupière inférieure mobile, et cette autre sorte de paupière dont les yeux des oiseaux sont également pourvus, et que l'on appelle la *membrane clignotante*, parceque l'animal pouvant l'étendre sur le globe de l'œil, et la retirer à volonté et très rapidement, il semble clignoter sans cesse.

Une autre conformité avec les oiseaux, c'est de n'avoir qu'une issue commune pour les déjections, l'urine sortant également par l'anus avec les excréments, et quelques genres qui n'ont point de parties sexuelles extérieures, répandent, par cette même ouverture, le germe de leur reproduction.

Je ne pousserai pas plus loin la comparaison des parties intérieures des quadrupèdes ovipares avec celle des animaux des autres classes ; ces détails appartiennent à l'anatomie comparée, et seraient, par conséquent, étrangers à un ouvrage de la nature de celui-ci. Je me contenterai d'observer que ces animaux ont des poumons d'une substance différente de celle dont les poumons des quadrupèdes et des oiseaux sont composés ; ce sont des réunions spongieuses de vésicules, et partagées en deux lobes ; et si les quadrupèdes ovipares paraissent pouvoir se passer beaucoup plus long-temps que les autres de respirer, c'est qu'ils ont dans les poumons un réservoir d'air qui fournit pendant long-temps à ce besoin. Une autre remarque qu'il est important de ne pas passer sous silence, c'est qu'ils

ont le sang beaucoup moins chaud que les quadrupèdes et les oiseaux, dont le sang a, comme l'on sait, plus de chaleur que l'atmosphère qui les environne.

Leurs sens n'ont pas, en généra, une grande délicatesse ; celui de la vue paraît être le premier de tous dans l'ordre de la sensibilité; il est assez perçant, et la faculté dont ces animaux jouissent, de contracter et de dilater leur prunelle comme plusieurs quadrupèdes, aussi bien que la membrane clignotante qui tempère la vivacité de la lumière, leur donnent puissance d'étendre leur vue au loin, et de rassembler au milieu de la nuit assez de faisceaux lumineux, pour se diriger et chercher leur nourriture dans les ténèbres.

Après le sens de la vue, celui de l'ouïe est le moins émoussé : mais

cette apparence de sensibilité se réduit à peu de chose : la conformation de l'organe privé des parties qui, dans les classes d'animaux que la nature a le plus favorisés, réunissent et dirigent les sons, manquent aux oreilles des quadrupèdes ovipares ; aussi sont-ils presque tous à peu près muets, ou ne font entendre qu'un cri simple, mais rauque et rebutant ; car l'on sait que la délicatesse de l'ouïe produit les charmes et la variété de la voix.

Il est aisé de s'apercevoir que le goût doit être très obtus dans cette classe d'animaux, la plupart n'ont qu'une bouche petite, dont l'intérieur est dur et presque sans velouté, sans houppes nerveuses, et pour l'ordinaire, enduit d'une matière visqueuse qui servirait seule pour émousser le sens du goût.

Mais de tous les sens des quadrupèdes ovipares, celui qui est le plus obtus et à peu près nul, est sans contredit le toucher. Les uns sont couverts d'un test osseux, d'autres sont revêtus d'écailles; plusieurs ont la peau chargée d'aspérités, de verrues, de plis épais; tous appliquent leurs doigts sans pouvoir palper, et n'ont que faiblement la faculté de recevoir les impressions distinctes des objets extérieurs; aussi aucun animal n'est plus dur que le quadrupède ovipare; il est, pour ainsi dire, d'une vitalité excessive, parcequ'il est peu affecté par les impressions étrangères; et au moral comme au physique, l'insensibilité est un des plus sûrs, mais des plus déplorables moyens de conservation.

Combien n'a-t-on pas abusé de cette solidité d'existence dans des

animaux dont les mœurs sont douces, les habitudes tranquilles et presque toujours innocentes ? L'histoire de toutes les mutilations, de tous les supplices qu'on leur a fait éprouver, des expériences barbares dont on les a rendus victimes, formerait un recueil d'un assez gros volume ; mais malheur à celui qui le lirait sans frémir ! Une dure insensibilité est, à mon sens, le vice social le plus dangereux, parcequ'il est aisé d'y reconnaître le berceau d'où se répandent les vices les plus pernicieux à la société, et les fléaux dont elle n'est que trop souvent tourmentée ou déchirée. Des recherches utiles guidaient sans doute le scalpel de l'anatomiste, en même temps qu'elles fermaient son cœur à la pitié, lorsqu'arrachant les viscères de quelques uns des animaux dont il est question, il calculait de sang-

froid le nombre de jours, d'heures, de minutes qu'une tortue dont il avait enlevé la cervelle, qu'une grenouille inhumainement ouverte et privée de quelques unes de ses parties internes, peut encore prolonger une demi-existence, qui n'est plus que celle des tourments, les plus horribles. Ces expériences cruelles ont pu avoir quelque importance pour découvrir les ressorts secrets de l'économie animale: mais ces élans d'une curiosité louable, lorsqu'elle s'y livre avec ménagement, trop souvent et inutilement répétés, se changent en actes de barbarie, et rendent l'homme l'ennemi le plus féroce des quadrupèdes ovipares.

D'autres ennemis de ces animaux, plus destructeurs, à la vérité, mais moins cruels que l'homme, parcequ'ils ne suivent que l'impulsion de

la prévoyante nature, qui oppose leur appétit à une prodigieuse multiplication, sont différentes espèces de quadrupèdes, un plus grand nombre d'oiseaux et de poissons.

Lorsque le quadrupède ovipare échappe à la voracité de ses ennemis, sa vie est de longue durée ; la tortue passant pour vivre plus d'un siècle, le crapaud près de quarante ans, et le crocodile plus de deux cents.

Si des moyens puissants de destruction n'arrêtaient pas la propagation extraordinaire des quadrupèdes ovipares, quelques espèces auraient bientôt envahi la surface de la terre et le sein des eaux. C'est principalement sur les plages humides, fangeuses et en même temps échauffées de l'Amérique méridionale, que ces animaux pullulent avec une effrayante fécondité; c'est sur ce sol

bas à demi-inondé, ombragé par d'immenses et épaisses forêts, et encore brut, qu'ils acquièrent une grandeur démesurée; c'est là aussi que sont rassemblées les cohortes nombreuses de quadrupèdes et d'oiseaux qui en font leur pâture ordinaire.

Les œufs que produisent les quadrupèdes ovipares n'ont pas tous la même enveloppe; elle varie dans les différents genres; tantôt elle est mince et souple, tantôt sa substance est dure et crétacée comme les œufs des oiseaux, et c'est un autre chaînon par lequel cette classe se lie à la classe nombreuse des habitants des airs; mais ces animaux dont le sang est froid, chacun des sens plus ou moins obtus, et l'insensibilité si remarquable, s'échauffent d'une ardeur étonnante à l'époque marquée par la nature pour leur reproduction; les feux de l'amour

viennent animer, embrâser des êtres auxquels toute vivacité du sentiment paraît étrangère; des cris, expression du désir, succèdent à leur silence habituel; le mâle saisit sa femelle, se cramponne sur son dos; ils ressentent tous deux le même désir des jouissances, et il a tant de violence, que rien ne peut les séparer. On a vu des crapauds ne point quitter leur femelle, quoique par un raffinement de barbarie on leur eût coupé une patte, et des femelles auxquelles on avait ouvert le ventre, ne point se séparer de leurs mâles.

Et cette union des quadrupèdes ovipares est aussi durable qu'elle a d'emportement et d'opiniâtreté dans son action; elle se continue sans interruption pendant plusieurs jours, et c'est seulement lorsque la flamme des jouissances s'est éteinte à force d'ac-

tivité, et que d'autres besoins prennent la place de désirs impérieux à qui tout cède, que les deux sexes se séparent.

Quelles idées incohérentes en apparence font naître l'espèce de fougue dont les quadrupèdes ovipares sont transportés au premier printemps. L'amour et ses délicieux transports d'un côté, et de l'autre, la dégoûtante image d'un animal fangeux et immonde, du hideux crapaud! Ce serait, en effet, avilir ce feu sacré dont les ames sensibles et délicates sont émues et embrâsées, que de chercher à le retrouver dans de vils reptiles ; ils ne ressentent que le grossier emportement des jouissances ; ils le doivent à leur organisation, les parties sexuellles étant renfermées dans le corps du mâle, et rap conséquent pénétrées et mises en mouvement par la chaleur interne ;

mais ils n'éprouvent aucun des charmes de la sensibilité ; ils ne connaissent pas la douceur de l'attachement, et ce qui prouve que ces animaux n'en sont pas susceptibles, c'est qu'ils abandonnent leurs œufs quand ils les ont déposés, et qu'ils ne prennent aucun soin de leur progéniture qu'ils ne connaissent même jamais.

HISTOIRE NATURELLE
DES REPTILES.

DIVISIONS GÉNÉRALES DES REPTILES.

LINNÉE désigna sous le nom d'*amphibies*, les animaux que nous appelons généralement *reptiles*. Mais la classe dans laquelle il les renferma eut d'abord trop d'étendue. Les poissons *chondropterygiens*, ou poissons *cartilagineux*, tels que les lamproies, les raies, les squales, etc. furent mal à propos réunis avec eux ; ils formèrent l'ordre des *amphibies nageants*. Cette dénomination d'amphibies n'a pas été favorablement accueillie d'un grand nombre de naturalistes : on l'a regardée comme trop vague, et ne répondant pas à l'acception qu'elle avait reçue jusqu'à ce jour

Des animaux bien éloignés des reptiles par leur organisation, par leur manière de se reproduire, le castor, les phoques, l'hippopotame, auraient pu se voir associés eux *amphibies* proprement dits.

Le célèbre collaborateur du Pliné français, Daubenton, a posé sur des fondements solides les bases de l'erpetologie ou de la science des reptiles. Eclairé par le flambeau de l'anatomie, il a tracé d'une main aussi sûre que hardie, les lignes de démarcation qui séparent les reptiles, soit des quadrupèdes vivipares ou des animaux à mamelles; soit des poissons.

C'est dans le principe de la vitalité, les organes de la circulation, et ceux de la respiration, qu'il a puisé ses caractères. Ainsi que les quadrupèdes, les oiseaux; les reptiles respirent l'air par des poumons; mais les vaisseaux de ce viscère n'étant dans les reptiles que des branches de l'aorte et de la

veine-cave, il doit s'ensuivre que leur manière de respirer doit aussi différer de celle des animaux précédents : le cœur de ceux-ci a toujours deux ventricules, et le contact de leur sang avec l'air est dans une telle proportion, que sa température est au-dessus de celle de l'atmosphère : de là vient qu'ils ont le sang chaud. Le cœur d'un grand nombre de reptiles, si ce n'est pas de tous, n'a qu'un seul ventricule, qui donne naissance à une artère unique, se partageant en deux grosses branches, qui renvoient chacune un rameau assez petit au poumon de leur côté, et qui se réunissent ensuite pour se porter vers les parties intérieures. Ainsi ces animaux ont le sang froid de même que les poissons, jouissent de la faculté de suspendre, à volonté, leur respiration, sans arrêter le cours du sang, peuvent plonger un temps considérable, et demeurer enfouis dans des lieux où l'air ne pénètre pas. Leurs poumons, sem-

blables à des sacs alongés, peuvent s'enfler d'une manière excessive, et leurs cellules sont beaucoup plus grandes, proportions gardées, que celles des autres animaux.

Les reptiles ont été divisés d'après les organes du mouvement, en deux coupes principales : les uns, pourvus de quatre pieds, ont composé l'ordre des *quadrupèdes ovipares* ; les autres n'ayant point de pattes, et ne pouvant marcher qu'en rampant, ont servi à former le second ordre, celui des *serpents* ou des reptiles proprement dits : telle est la distribution générale de ces animaux établie par Daubenton, et suivie par Lacépède.

J'ai dit plus haut qu'on s'était élevé contre la dénomination d'*amphibies* donnée à cette classe par Linnée. Cette censure nous paraît cependant outrée jusqu'à un certain point ; car quoique la classe des animaux à mamelles fournisse d exemples d'animaux amphi-

bies, il n'en est point, toutefois, qui aient reçu, avec tant d'avantage, que ceux qu'on a appelés *reptiles*, la faculté de vivre dans l'air et dans l'eau. On ne voit point ailleurs une disposition d'organes aussi appropriée à cette faculté, et tout nous annonce que ces animaux liant ceux qui ont le sang chaud, qui vivent presque continuellement dans l'air, avec les poissons qui ont le sang froid et qui ont l'eau pour élément, doivent avoir une espèce d'organisation mixte, et partager les propriétés des uns et des autres. Le mot d'*amphibies* leur convient donc de préférence, et dans un degré d'universalité auquel la dénomination de reptiles ne saurait prétendre. Mais consacrée par l'usage, et souffrant moins d'équivoque dans l'acception ordinaire que le mot d'*amphibies*, la dénomination de *reptiles* a prévalu parmi nous, et désigne la classe de la zoologie, qui comprend, soit les vrais reptiles, tels que les serpents; soit

ceux qui ne rampent pas, comme les tortues, les lézards, les grenouilles, etc. On peut même, en n'examinant pas la chose avec trop de rigueur, prendre ces derniers animaux pour des reptiles, puisque dans leurs mouvements, dans leur marche, leur corps traîne toujours à terre, et que leurs pattes sont en général assez courtes.

Le professeur Alexandre Brongniart vient de publier une distribution méthodique de ces animaux plus naturelle que les précédentes, et qui aura probablement l'assentiment général. Ce qui lui imprime surtout le cachet de la nouveauté, est d'avoir profité des découvertes que l'on avait faites sur l'organisation, sur la manière de se reproduire, les métamorphoses des salamandres, des grenouilles et autres quadrupèdes ovipares analogues, pour en faire un ordre séparé, et le placer sur les limites de cette classe, qui sont contiguës à celle des poissons.

Les naturalistes, qui s'étaient occupés jusqu'à ce jour de la classification des reptiles, avaient eu, presque tous, plus d'égards à des caractères extérieurs, tranchés à la vérité, mais qui n'avaient pas une grande importance. Ils avaient négligé ceux que leur offraient l'anatomie, le mode de génération, le développement, les mœurs et les habitudes de ces animaux ; la base de leur méthode n'était presque fondée que sur la présence des pattes et de la queue. M. Alexandre Brongniart à fait apercevoir le vice de cette marche, en prouvant, avec raison, qu'il fallait, dans toute méthode, épuiser les caractères de degrés supérieurs, tels que ceux que fournissent les organes les plus essentiels à la vie, avant de descendre aux caractères de degrés inférieurs, comme sont ceux que l'on tire des organes du mouvement, des téguments, etc. Ce naturaliste, d'après ces principes, a divisé les reptiles en quatre ordres, dont

voici les noms et les traits distinctifs (*Bulletin de la Soc. Philomath.* n° 35).

Premier ordre. Les CHELONIENS, ou les TORTUES. Ces reptiles n'ont point de dents enchâssées, mais leurs mâchoires sont enveloppées de gencives cornées et tranchantes ; leur corps est couvert d'une carapace ; ils ont deux oreillettes au cœur, un estomac plus volumineux que celui des autres reptiles, un canal intestinal garni d'un cœcum : ils s'accouplent et pondent des œufs à coquilles calcaires et solides : les végétaux sont leur nourriture.

Second ordre. Les SAURIENS. Ils répondent aux lézards de Linnée. Tous ces animaux ont encore deux oreillettes au cœur, des côtes, un sternum, et un corps couvert d'écailles. Le mâle a ses organes de la génération extérieurs, et il s'accouple réellement. Les femelles pondent des œufs à coquille calcaire, et les petits qui en sortent n'ont pas à subir de métamorphoses.

Troisième ordre. Les OPHIDIENS, ou les SERPENTS. Ils ont de longues côtes arquées,

mais sans sternum, et une seule oreillette au cœur; le corps est fort alongé, dépourvu de pattes; les mâles ont une verge double: il y a un accouplement réel, et de leurs œufs à substance calcaire, mais molle, sortent des petits semblables à leurs parents.

Quatrième ordre. Les BATRACHIENS. Il comprend les crapauds, les raines ou rainettes, les grenouilles et les salamandres. Tous ces reptiles n'ont qu'une oreillette au cœur; leur squelette est dépourvu de côtes véritables; ils ont des pattes et la peau unie. Il n'y a point d'union réelle entre les sexes, le mâle n'ayant aucun organe extérieur de génération. Les œufs sont fécondés la plupart du temps hors du corps de la femelle, et ils n'ont point de coquilles. Les petits ont dans les premiers jours de leur vie des branchies, et s'éloignent par leurs formes, de leurs parents. Les salamandres avaient été mal à propos réunies avec les lézards: quoiqu'elles aient une queue, elles ne diffèrent pas essentiellement des autres reptiles de cette coupure

Les genres qui composent chacun de ces ordres, celui des sauriens principalement, avaient déja été indiqués dans le *Museum* de Gronovius, dans Laurenti ; ou établis comme divisions sous-génériques dans la belle Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares du célèbre Lacépède. Mais le professeur Brongniart a fixé, avec plus de certitude et plus de clarté, les caractères qui signalent ces groupes ; il a mis à leur vraie place des espèces que les méthodistes avaient mal associées. La synonymie de ces animaux a été épurée, et l'on connaît à toutes ces rectifications, la main d'un excellent naturaliste.

Si ce travail avait acquis le développement dont il est susceptible, nous nous serions empressés de le suivre de point en point ; mais ce n'est encore qu'un simple essai. Nous prendrons ainsi un autre guide, celui même qui a été d'un si grand secours au professeur Brongniart, le continuateur de Buffon, Lacépède. Nous aurons soin cependant de n-

pas laisser nos lecteurs en arrière pour ce qui concerne les progrès de la science, et nous mettrons à profit les recherches et les découvertes postérieures à celles des naturalistes que je viens de citer.

PREMIERE DIVISION.

QUADRUPÈDES OVIPARES.

Corps pourvu de pattes.

PREMIÈRE SECTION.

Doigts des pattes onguiculés.

PREMIER GENRE.

TORTUE, TESTUDO.

Caractère générique. Corps revêtu d'une ou de deux pièces, ordinairement écailleuses, en forme de boucliers.

Nous avons vu, avec surprise, en parcourant la série des quadrupèdes vivipares, la conformation singulière des tatous, des pangolins, etc. La nature, dans cette autre classe, veut se copier, et nous offrir même une forme de vête-

ment encore plus extraordinaire, en exposant à nos regards, la cuirasse singulière des tortues. Ce n'est plus une simple enveloppe formée de bandes ou d'écailles osseuses, c'est une vraie maison que l'animal porte toujours avec soi, un lieu de refuge, un asile protecteur, où il se met à l'abri des insultes de son ennemi. Ni les serres des oiseaux de proie, ni les dents des quadrupèdes féroces ne peuvent l'en arracher, ou ce n'est du moins qu'avec beaucoup de peine. Le toit de cette habitation est si solide, que le dard le plus acéré et le plus vigoureusement lancé, vient s'émousser contre lui, qu'il résiste à de violents efforts, et souventà de rudes secousses. Tandis que les autres animaux sont obligés d'employer, suivant leur genre particulier d'industrie, mille stratagèmes, pour se garantir des intempéries de l'atmosphère, la tortue, par un léger mouvement, une simple contraction de ses membres et de sa

tête, peut subitement braver toutes les incommodités qui la menaçaient : elle est aussi à l'abri, sous ce bouclier naturel, que l'animal qui s'est creusé une retraite dans les lieux profonds et inaccessibles d'une roche.

Cette enveloppe osseuse, ou ce test, est formée ordinairement de deux grands boucliers, plus ou moins arrondis, et unis sur les côtés, par de forts ligaments; la partie supérieure du test, le bouclier qui recouvre le dos, est appelé *carapace:* il est soudé à l'épine et aux côtés, voûté, et recouvert extérieurement d'une certaine quantité de pièces osseuses ou d'écailles, qui varient par leur forme, leur grandeur et leur nombre, dans les espèces, et même suivant les individus; les bords de ces écailles sont dentelés, et s'engrènent les uns dans les autres : on doit remarquer leur arrangement et leur disposition. Les lames du disque, ou du milieu, sont placées communément sur trois

rangs longitudinaux, dont l'intermédiaire est un plus grand, ayant une lame de plus ; la bordure est ordinairement garnie de vingt-deux ou de vingt-cinq écailles.

Le bouclier inférieur est soudé au sternum, et a reçu le nom de *plastron* : il est souvent presque plat, moins dur et plus court que la carapace, qui le déborde sur tous les côtés, notamment à la partie postérieure ; le nombre des écailles dont il est revêtu, n'est pas le même suivant les espèces.

Ces écailles se fondant à un feu assez doux, l'industrie de l'homme a su en profiter pour les réunir, les mouler, leur faire prendre différentes figures, et avec d'autant plus d'avantage, que plusieurs ont des couleurs assez belles, qu'elles sont demi-transparentes, et d'une substance qui a de l'élasticité.

L'enveloppe des tortues a des ouvertures pour le passage de la tête, des pattes et de la queue, et l'animal fait reu-

trer ces membres, lorsqu'il veut se soustraire au danger.

Les tortues ont un corps assez ramassé ; la tête grosse, de la forme, à peu près, de celle des serpents ; quatre pieds et une queue courte ; le museau est arrondi, quelquefois prolongé en pointe, et porte à son extrémité les narines ; les mâchoires sont si fortes qu'elles coupent ce qu'elles saisissent, étant garnies dans leur contour d'une substance dure, cornée et tranchante, qui remplace les lèvres et les dents, du moins dans le grand nombre ; elles broutent ainsi, avec la plus grande facilité, les plantes dont elles tirent leur nourriture ; les yeux sont assez gros et saillants ; le conduit auditif est caché par la peau, et ne peut se reconnaître que par les écailles particulières dont il est recouvert.

La structure intérieure des tortues nous offre quelques particularités dignes de remarques : elles ont une vessie d'un volume considérable ; organe peu ou

point observé dans la plupart des quadrupèdes ovipares. Le nombre des vertèbres du cou des tortues, excède aussi plus ou moins celui des lézards, des salamandres, grenouilles, etc. Il existe encore d'autres caractères plus importants, et dont nous avons fait mention, en rendant compte du travail de M. Brongniart.

La tête, le cou et les pattes, sont couverts d'une peau garnie de petites écailles, ainsi que celle de la majeure partie des reptiles, assez lâche pour se prêter aux différents mouvements que l'animal est contraint d'exécuter, lorsqu'il veut marcher ou nager, et qui forme, lorsqu'il est retiré, plusieurs plis, souvent même autour de la tête, une espèce de capuchon.

Les tortues varient beaucoup en grandeur : il y en a qui ont plus de quatre pieds d'épaisseur verticale, à la partie du dos la plus élevée, et qui pèsent jusqu'à huit cents livres ; les couvertures

font environ la moitié de ce poids ; la supérieure a de quatre à cinq pieds de long, sur trois ou quatre de largeur. Les plus petites espèces ne pèsent pas quelquefois une livre, et leur plus grand diamètre, n'est que de quelques pouces.

Ces animaux ont la vie dure et très longue, s'il en faut croire quelques auteurs, qui la font aller jusqu'à quatre-vingts ans. Une tortue terrestre a vécu dix-huit mois sans nourriture, au témoignage de Rédi : il en a vu une vivre six mois sans cerveau, l'ouverture de son crâne fut fermée au bout de trois jours, par une membrane, et elle n'ouvrit plus les yeux ; un autre individu, auquel il avait coupé la tête, vécut vingt-trois jours.

Différentes herbes, des fruits, des vers, des insectes, des poissons même, font les frais de leur nourriture. On dit que leur accouplement dure de huit à trente jours.

La manière de vivre des tortues n'est

pas la même. Le vaste empire des mers a été le partage des unes, et celles-là diffèrent essentiellement des autres par la forme de leurs pieds. Des rames leur étaient nécessaires, et la nature les en a pourvues; ces pieds sont disposés en nageoires; leurs doigts sont alongés, inégaux, élargis à leur extrémité; ceux qui sont placés sur le côté extérieur, ont seuls des ongles distincts, encore ces ongles sont-ils extrêmement petits. Les bords des fleuves et des rivières, généralement les eaux douces, sont la demeure d'un très grand nombre d'espèces de tortues; les pieds de celles-ci peuvent à la fois leur servir à nager et à marcher; leurs doigts sont courts, presque égaux, armés d'ongles longs et crochus, et réunis plus ou moins par une membrane. Il est d'autres espèces qui vivent dans les terrains secs et montueux; leurs doigts sont un peu plus longs, plus fortement onguiculés, et moins palmés que dans les dernières.

On a divisé les tortues, d'après ces trois sortes d'habitudes : en tortues marines, en tortues fluviatiles et en tortues terrestres. Les espèces qui vivent dans la mer, ont le corps plus écailleux ; le plastron plus petit, et ayant quatre rangs de lames, deux de plus que dans le commun des autres ; les ouvertures du test sont plus grandes, et l'animal, dans l'état de contraction même, n'est pas entièrement recouvert par la carapace, dont la surface est moins bombée que celle des tortues fluviatiles et terrestres : renversées sur le dos, celles-ci peuvent se relever ; mais celles-là feraient des efforts inutiles pour se remettre sur leurs pieds. Quand on n'aurait que l'enveloppe osseuse d'une tortue, il serait facile, d'après ce que nous avons dit, de reconnaître par le nombre des rangées des écailles du plastron, si ce test appartient à une espèce marine ou non. J'ai encore remarqué un caractère distinctif, qui ne souffre du moins que peu d'exceptions ;

les tortues marines ont leur plastron figuré en une sorte de croix. La tortue serpentine est la seule, des espèces fluviatiles, qui contrarie cette note indicative.

En parlant de la forme des tortues, nous n'avons examiné que les rapports généraux. Quelques espèces, mais en très petit nombre, s'éloignent des autres, soit par la carapace, qui n'est point garnie d'écailles, dont la substance même n'est pas quelquefois osseuse, soit par l'absence du plastron; le museau de quelques tortues est cartilagineux à son extrémité, alongé en forme de trompe, et ne ressemble pas mal au museau d'une taupe; tous ces caractères sont très propres à fournir de bonnes divisions dans ce genre nombreux.

PREMIÈRE FAMILLE.

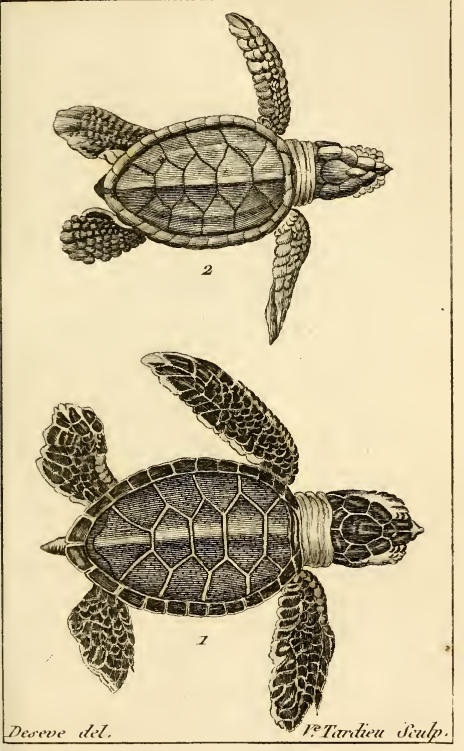
LES TORTUES DE MER, Chelonia. Brongn.

Pieds disposés en nageoires : doigts inégaux, alongés, élargis, et dont le grand nombre n'a que des ongles larges et arrondis.

La Tortue franche, *Testudo mydas.*

Linnée, M. de Lacépède, ont donné pour caractère à cette espèce, de n'avoir qu'un seul ongle aux pieds de derrière. Schœpff dit formellement, dans sa belle histoire des tortues, que celle-ci a, ainsi que le caret, la caouane, deux ongles à tous les pieds.

La conformation de la carapace de la tortue franche, me paraît offrir des caractères plus faciles à saisir et moins équivoques que le précédent. Cette carapace est ovale, d'un vert obscur, qui se convertit en une couleur brune ou



1. La Tortue franche. 2. La T. caret.

noirâtre : elle est recouverte en dessus de petites écailles qui ne sont pas imbriquées par leur bords, comme dans le caret, et dont celles du disque, à l'exception de celles du dos, n'ont pas, du moins dans les adultes, de carène bien prononcée. Les pieds de la tortue franche sont plus grands, proportions gardées, que dans les espèces voisines; la queue est aussi plus pointue.

La tortue franche parvient à une grandeur considérable. On voit des individus qui ont six à sept pieds de longueur, à compter depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queue, trois ou quatre de largeur, et quatre environ d'épaisseur. Leur poids est alors d'environ huit cents livres. On rencontre même quelquefois des individus beaucoup plus grands, et dont la chair peut fournir au repas de cent personnes. La carapace sert de batelet aux sauvages, et deux suffisent pour la construction d'une cabane.

La tête, les pattes et la queue de la

tortue franche, ont leur peau défendue comme celle du corps des lézards, des serpents, par un grand nombre de petites écailles ; celles du sommet de la tête sont plus grandes ; son cerveau n'est pas plus gros, dit-on, qu'une fève ; la bouche s'ouvre jusqu'au-delà des oreilles ; les mâchoires ne sont pas garnies de dents, mais les gencives sont très dures, très fortes, et parsemées de nombreuses aspérités ; c'est avec ce puissant secours qu'elles broutent les plantes marines, et qu'elles brisent les coquillages dont elles se nourrissent aussi ; quelquefois les pierres même ne résistent pas à l'action de ces mâchoires ; le museau est presque conique, comprimé, et un peu plus court que celui du caret.

La carapace est ovale et ses bords sont comme ondés ; le disque, ou le milieu de cette couverture supérieure, est peu convexe, en dos d'âne dans le milieu de sa longueur : il est recouvert de treize lames ou écailles, qui tombent quelque-

fois, ainsi que celles de la circonférence, par l'effet d'une grande dessication ou de quelqu'autre accident; les cinq du dos sont inégales, plus larges que longues, hexagones, à l'exception de la dernière, qui ressemble à un segment de cercle, tronqué à son extrémité; les écailles latérales du disque sont à cinq côtés; les lames qui forment la bordure de la carapace, sont ordinairement au nombre de vingt-cinq, petites, carrées, presque toutes semblables, à l'exception de la première qui est plus étroite et plus longue; la saillie que fait un des angles extérieurs de chaque lame; rend le contour denté ou festonné; l'âge apporte cependant quelques modifications dans le nombre et la figure de ces écailles. Fougeroux de Bondaroy a observé que la carapace paraissait dans l'eau d'un brun clair tacheté de jaune.

Le plastron, moins dur et plus court que la carapace, est composé de vingt-

trois à vingt-quatre lames, disposées sur quatre rangs.

Les pieds de la tortue franche, comme ceux des autres espèces marines, sont alongés et disposés en vraies nageoires; leurs doigts étant larges, déprimés, réunis par des membranes, et terminés, excepté un ou deux, par un ongle grand et membraneux : les pieds antérieurs sont plus étroits, se courbent à quelque distance de leur origine, et diminuent insensiblement de largeur vers leur extrémité : ils ont la figure d'un aileron, les pieds postérieurs sont plus courts que ceux de devant, dont ils diffèrent aussi un peu par la forme; leur extrémité est dilatée et arrondie. Suivant M. de Lacépède, leur premier doigt, ou l'extérieur, est le seul qui soit armé d'un ongle aigu, tandis qu'aux pieds du devant les deux doigts intérieurs sont exclusivement munis d'ongles semblables. Les tortues marines sont ainsi, parmi

les quadrupèdes ovipares, ce que sont les phoques parmi les animaux à mamelles ; destinées à vivre habituellement au milieu des eaux, leurs pieds ne peuvent guère leur servir qu'à nager, et des rames ont pris la place de ces organes du mouvement.

« Un des plus beaux présents que la » nature ait faits aux habitants des con- » trées équatoriales, dit M. de Lacépè- » de, une des productions les plus utiles » qu'elle ait déposées sur les confins de » la terre et des eaux, est la grande tor- » tue de mer, à laquelle on a donné le » nom de franche. L'homme emploierait » avec bien moins d'avantage le grand » art de la navigation, si vers les rives » éloignées, où ses désirs l'appellent, » il ne trouvait dans une nourriture aussi » agréable qu'abondante, un remède » assuré contre les suites funestes d'un » long séjour dans un espace resserré, » et au milieu des substances à demi- » putréfiées, que la chaleur et l'humidité

» ne cessent d'altérer. Cet aliment pré-
» cieux lui est fourni par les tortues
» franches; et elles lui sont d'autant plus
» utiles, qu'elles habitent surtout ces
» contrées ardentes, où une chaleur plus
» vive accélère le développement de tous
» les germes de corruption. » La chair
de ces animaux renferme un suc adoucissant, nourrissant, incisif et diaphorétique ; on en fait des bouillons dont on vante l'efficacité dans la pulmonie, la cachexie et le scorbut.

C'est dans les bas-fonds, tapissés surtout d'une grande quantité d'algues, sur les côtes des îles et des continents de la zone torride, que les tortues franches ont établi leur domicile. Leurs pâturages sont ordinairement tellement près de la surface des eaux, qu'il est facile d'y voir paître ces animaux, lorsque la mer est tranquille : ils se rassemblent en si grande quantité, qu'ils forment de vrais troupeaux. Ils procurent au navigateur une nourriture aussi agréable que salu-

taire, bien plus précieuse alors pour lui que celle que lui fournirait la chair des animaux domestiques qui broutent l'herbe de nos prairies.

Les tortues franches, après s'être repues au fond de la mer, se rapprochent de l'embouchure des grands fleuves, et viennent y chercher l'eau douce, dans laquelle elles paraissent se complaire ; mais ce n'est qu'avec méfiance qu'elles jouissent de ce plaisir. Elles n'ignorent pas que ces lieux où elles respirent un air plus agréable, en élevant continuellement la tête au-dessus de l'eau, sont le séjour d'ennemis nombreux, qui les guettent et méditent leur perte : aussi le moindre objet les met en fuite. Cet acte de prudence est à peu près le seul de l'histoire de leurs mœurs et de leur instinct, qui mérite de fixer l'attention. Elles n'ont que des propriétés passives : si elles se réunissent par bandes nombreuses, ce n'est ni pour se défendre ni pour attaquer. Couvertes d'un

bouclier impénétrable et que des poids fort lourds ne peuvent écraser, elles ne redoutent point les autres habitants de l'onde : d'un naturel tranquille, rencontrant presque toujours une nourriture abondante, pouvant même s'en passer un laps de temps considérable, pourraient-elles avoir des sujets de guerre avec eux? Leurs rassemblements n'ont d'autre cause que l'identité de leurs goûts et de leurs habitudes.

« La douceur et la force pour résis-
» ter, sont donc, dit M. de Lacépede,
» ce qui distingue la tortue franche : et
» c'est peut être à ces qualités que les
» Grecs firent allusion, lorsqu'ils la
» donnèrent pour compagne à la beauté,
» lorsque Phidias la plaça comme un
» symbole aux pieds de sa Vénus.

» Rien de brillant dans ses mœurs,
» non plus que dans les couleurs dont
» elle est variée; mais ses habitudes sont
» aussi constantes que son enveloppe a
» de solidité; plus patiente qu'agissante,

» elle n'éprouve presque jamais de désirs » véhéments. Plus prudente que coura- » geuse, elle se défend rarement, mais » elle cherche à se mettre à l'abri ; et » elle emploie toute sa force à se cram- » ponner, lorsque ne pouvant briser sa » carapace, on cherche à l'enlever avec » cette couverture. »

Le mâle recherche sa femelle avec ardeur ; et leur accouplement qui se fait au milieu des ondes, plastron contre plastron, dure près de neuf jours ; s'embrassant fortement avec leurs nageoires, ils voguent ensemble, toujours réunis et sans s'abandonner au milieu des plus grands périls. Le trait de la mort a percé la femelle, elle est couverte de son sang, et le mâle la serre encore étroitement.

Le temps de l'accouplement des tortues franches varie suivant la température, la saison des pluies, des lieux où elles se trouvent. Dans les contrées chaudes de l'Amérique septentrionale, l'union a lieu vers la fin de mars et au

commencement d'avril ; peu de temps après la femelle va déposer ses œufs sur le sable le plus propre à recevoir la chaleur du soleil, et à hâter ainsi la naissance de sa postérité.

Mais, quoique d'après les lois établies par l'auteur de la nature, elle se repose sur l'astre du jour du soin de vivifier ces germes précieux qu'elle lui confie, nous voyons encore, dans la manière dont elle fait ce dépôt, toute la tendresse, toute la sollicitude d'une mère. Les tortues, à l'aide de leurs nageoires, creusent dans le sable et au-dessus du point que peuvent atteindre les plus hautes vagues, un ou plusieurs trous, ayant environ un pied de largeur sur deux de profondeur ; elles y enfouissent, au nombre de plus de cent, leurs œufs qui sont ronds, de deux ou trois pouces de diamètre, dont la membrane qui les couvre ressemble en quelque sorte à du parchemin mouillé, et dont le blanc, dit-on, ne durcit pas étant exposé à l'ac-

tion de la chaleur la plus active. Elles font plusieurs pontes, éloignées l'une de l'autre de deux ou trois semaines, suivant les contrées : soit qu'elles veuillent se dérober à la vue de leurs ennemis, soit qu'elles craignent les rayons ardents du soleil, elles choisissent presque toujours le temps où cet astre est éloigné de l'horizon pour faire leur ponte.

Il est certains parages que les tortues affectionnent, comme étant plus favorables, sans doute, pour recevoir leurs œufs, et parcequ'ils sont moins fréquentés. Celles qui habitent les bords des îles *Gallapagos*, situées sous la ligne et dans la mer du sud, vont faire leur ponte sur les côtes occidentales de l'Amérique, éloignées de plus de deux cents lieues de leur point de départ : quelques unes font même trois cents lieues ; telles sont les tortues qui, faisant leur séjour près des terres du continent de l'Afrique, se rendent à l'île de l'Ascension pour déposer leurs œufs sur ses rives propices.

Nous avons dit que l'époque de l'accouplement de la tortue franche répondait aux premiers mois de notre printemps, c'est donc alors que commence la ponte ; elle dure jusqu'au mois de septembre. Il est des plages, telle que celle de la côte d'Issini, en Afrique, où cette ponte se fait plus tard, et ne finit qu'en janvier.

La température des contrées où ces œufs ont été déposés étant différente, il en résulte aussi une inégalité dans le temps que les œufs sont à éclore ; il est de dix-sept à vingt-cinq jours. Les petites tortues n'ont au plus, à leur naissance, que deux ou trois pouces de longueur sur un peu moins de largeur : elles ne sont pas encore capables de gagner la mer ; il faut qu'elles soient âgées d'environ neuf jours : elles s'y traînent avec lenteur ; mais arrivées au port, elles y périssent en très grand nombre : hors d'état de résister à l'impétuosité des vagues, plusieurs d'elles sont rejetées par

les flots sur le rivage, et y deviennent la proie des oiseaux de mer, des crocodiles, des animaux carnassiers. L'homme leur fait aussi la guerre. Il recherche avec avidité et les œufs qui donnent une nourriture aussi saine qu'agréable, et les petits qui viennent de naître, pour les renfermer dans un parc sur le bord de la mer, où on les laisse croître pour en avoir au besoin : usage tout-à-fait semblable à celui que l'on pratique sur nos côtes, à l'égard des huîtres.

C'est aussi à la même époque que les pêcheurs prennent les grandes tortues femelles, dont la chair est plus estimée que celles des mâles, principalement au temps de la ponte. Dès l'entrée de la nuit, et surtout lorsque la lune leur prête une lumière favorable, ils se rendent sur le rivage où les tortues ont coutume de pondre : là ils attendent dans le silence qu'elles sortent de l'eau ou qu'elles y reviennent : dès qu'ils les aperçoivent, ils les assomment à coups de massue,

les retournent avec rapidité, sans leur donner le temps de se défendre, de lancer une grande quantité de sable, qu'elles font quelquefois rejaillir sur les assaillants avec leurs nageoires. Plusieurs hommes se réunissent pour cette pêche, emploient même le secours des leviers lorsque les individus sont très grands. La carapace des tortues marines étant presque plate, ou du moins peu convexe, ne leur permet pas de se remettre sur les pattes; et une fois renversées ou *chavirées*, pour me servir de l'expression des pêcheurs, elles périssent dans cet état.

Les amateurs de fables pourront nous dire, que les tortues ne pouvant plus se défendre, jettent des cris plaintifs et versent des torrents de larmes. Nous n'ajouterons point de foi à ce merveilleux, et nous penserons seulement que la crainte, le sentiment de la douleur peuvent faire produire à cet animal une espèce de gémissement.

Si les matelots sont en assez bon nombre, ils retournent, dans l'espace de trois heures, quarante à cinquante tortues, qui renferment une grande quantité d'œufs : ils traînent dans les parcs, et renversées, celles qu'ils veulent conserver; les autres sont mises en pièces ; la chair, les intestins même, les œufs en sont salés : la graisse leur fournit une huile jaune et verdâtre, employée dans les aliments lorsqu'elle est fraîche, et qui sert toujours à brûler : les grandes tortues en donnent jusqu'à trente-trois pintes.

Les côtes de Cuba, celles des îles situées dans son voisinage, et principalement des îles de Cayman, sont les lieux d'où les pêcheurs des Antilles tirent leur cargaison : le produit de leur pêche, qui dure deux mois, plus ou moins, est destiné à servir de nourriture au peuple, aux esclaves, et tient lieu de morue salée dans la plupart des colonies d'Amérique.

On prend aussi les tortues au milieu des eaux, toujours à la faveur de la nuit, et, s'il est possible, d'un beau clair de lune : deux pêcheurs montés sur un petit canot, conduit par l'un d'eux, vont à la découverte de ces animaux ; ils en reconnaissent la présence par une écume qu'ils produisent lorsqu'ils gagnent la surface de l'eau : dès qu'ils sont à proximité de la tortue, l'un des pêcheurs lui lance son harpon avec tant de vigueur, qu'il perce sa carapace et pénètre jusqu'à la chair : elle se précipite inutilement au fond de l'eau ; une corde retient le harpon, et lorsqu'elle a perdu ses forces avec son sang, on la tire dans le bateau, ou on l'amène au rivage.

Dans l'Océan pacifique, un plongeur hardi profite de l'instant où les tortues endormies nagent sur la surface des eaux, pour les saisir fortement près la queue, les empêcher de s'enfoncer, et donner le temps aux pêcheurs qui l'accompagnent de les prendre.

Un filet large de quinze à vingt pieds sur quarante à cinquante de long, dont les mailles ont un pied d'ouverture en carré, et auxquelles, de deux en deux, sont attachés deux flots faits d'une tige épineuse, le *moucou-moucou* des Indiens, bien tendu par de grosses pierres, est l'instrument que l'on emploie sur les côtes de la Guyane pour pêcher les tortues : on place ce filet, appelé *sole*, près d'un îlot ; les lames d'eau y étant plus fortes, produisent aux deux extrémités du filet un mouvement continuel qui étourdit ces animaux : lórsque le filet commence à s'enfoncer d'un côté, ou à *caler*, on s'empresse de le retirer. Les requins et les espadons dévorent quelquefois les tortues prises dans le piége qu'on n'a pas visité, et brisent la *sole*. Cette pêche se fait depuis janvier jusqu'en mai.

On les prend encore d'une manière plus simple, en s'approchant d'elles

lorsqu'elles dorment à la surface de la mer, en les retournant avant qu'elles ne s'éveillent, et les poussant devant soi jusqu'à terre. Il paraît que cette méthode de pêcher est la même que celle des anciens.

Pline dit qu'on les entend ronfler de fort loin. M. de Lacépède remarque que ce bruit peut être attribué au peu d'ouverture de la glotte de ces animaux, qui ont ainsi plus de facilité à ne pas avaler l'eau.

Les tortues augmentent ou diminuent le poids de leur corps, en introduisant dans leurs poumons une quantité d'air plus grande, ou en en expulsant une partie de celui qu'ils contiennent : mais leur pesanteur spécifique comparée avec celle de l'eau, est telle que si la carapace vient à se dessécher par un séjour trop considérable sur la surface de l'élément qu'elles habitent, et par une trop forte chaleur, la tortue perd presque la

faculté de plonger : cette diminution de pesanteur n'égale cependant jamais le seizième du poids total du corps.

Ces animaux ont beaucoup de force, pouvant porter autant d'hommes que leur dos peut en tenir, et vu qu'il en faut souvent plusieurs pour les arracher des objets auxquels ils se cramponnent. On peut encore en juger par la vigueur de leurs mâchoires.

Si on ne veut point saler la tortue afin de la manger fraîche avec toutes ses qualités, on enlève le plastron, la tête, les pattes ainsi que la queue, et on fait cuire la chair dans la carapace. La portion contiguë au plastron est la plus estimée. Les sucs de la chair, ainsi que les œufs, conviennent particulièrement dans les maladies où la masse du sang a besoin d'être épurée.

Ces vertus réelles, et quelques autres imaginaires, comme d'être un contre-poison, portèrent quelques peuples d'A-

mérique à avoir un respect singulier pour la tortue, et de là lui est venu le nom de *poisson de Dieu*.

La différence des plages fréquentées par les tortues modifie la couleur de ces animaux : il y en a de noires, de jaunes et de vertes. C'est même sous cette dernière dénomination que des voyageurs indiquent la tortue franche.

Nous ne parlerons pas de ces concrétions qu'on a, dit-on, trouvées dans le corps de ce quadrupède ovipare, de ces bézoards, préférés par les Indiens aux bézoards orientaux, ni des propriétés que l'ignorance ou la superstition leur attribuent : sa carapace a une utilité plus reconnue ; des Indiens s'en sont servi pour couvrir leurs maisons. Des peuples voisins de la mer Rouge en faisaient, au rapport de Diodore de Sicile, de petites nacelles ; elles furent, ces carapaces, les premiers boucliers des hommes ; et plusieurs peuples sauvages y

trouvent encore aujourd'hui le même objet de défense.

La nature compacte et très serrée de la couverture des tortues, la grandeur que plusieurs acquièrent, indiquent suffisamment qu'il leur faut un temps considérable pour avoir tout leur volume. On estime que ce développement n'est parfait et entier qu'au bout, environ, de vingt années. Ces animaux habitant le même élément que les poissons, doivent aussi participer à leurs propriétés et vivre long-temps. Nous ne prétendons cependant pas donner à cette induction une trop grande étendue, l'organisation des poissons, la nature de leur charpente osseuse diffèrent de celles des tortues. Les présomptions que l'analogie nous a fait soupçonner à ce sujet, doivent être modifiées et perdre une partie de leur application. On n'a pas de faits bien précis relativement à la durée de la vie de ces quadrupèdes ovipares. Il est

néanmoins certain qu'elle est fort longue, qu'elle peut même aller a un siècle, et peut-être plus. Une tortue d'eau douce, la bourbeuse, a vécu quatre-vingts ans, et il est probable que les espèces marines, les grandes surtout, poussent plus loin leur carrière. « Cette » longue durée de la vie des tortues les » a fait, dit M. de Lacépède, regarder » par les Japonais comme un emblême » du bonheur; et c'est apparemment » par une suite de cette idée, qu'ils » ornent des images plus ou moins défi- » gurées de ces quadrupèdes, les tem- » ples de leurs dieux, et les palais de » leurs princes. »

Une seule tortue pouvant, à chaque ponte, donner l'existence à trois cents individus, peuplerait facilement une plage fort vaste, si cette multiplication ne trouvait point d'obstacles; mais le trentième des jeunes tortues écloses à peine prospère-t-il; des ennemis sans

nombre et de toute espèce cherchent à les détruire dans le principe même, en enlevant les œufs.

Nonobstant cette guerre cruelle, les tortues franches sont généralement répandues, et en quantité, sur les côtes basses, sablonneuses des contrées chaudes des deux-mondes. Les limites de leur habitation ordinaire s'étendent à quelques degrés de plus que celles de la zone torride. On en trouve jusques vers le cap de la Floride. Seulement la diversité des températures, la diversité des herbes qu'elles paissent et des animaux marins dont elles tirent aussi leur nourriture, doivent produire quelques légers changements dans l'espèce.

Nous avons vu que le besoin de trouver un lieu favorable pour leur ponte, leur faisait entreprendre des voyages très lointains. D'autres circonstances, telles que celle d'une population trop grande, la nécessité de chercher des pâturages

plus abondants, peuvent les forcer à établir ailleurs des colonies: quelques unes même dépassent quelquefois la ligne de leur habitation, et se rendent dans les mers voisines de nos côtes. On en a pris sur celles des ci-devant provinces du Languedoc et de la Provence; peut-être fréquentent-elles les parages méridionaux de la Méditerranée, ceux de la Barbarie, de l'Egypte. Sans parler ici des tortues que des accidents particuliers peuvent transporter à une haute latitude, pourquoi des causes plus naturelles, mais qui nous seraient inconnues comme tant d'autres, ne pourraient-elles pas déterminer ces animaux à quitter les lieux qui les virent naître, ces régions brûlantes, pour gagner des plages où l'influence de l'astre du jour et du père de la nature est plus douce?

Dieppe a vu prendre, en 1752, une tortue franche qu'une tourmente avait jetée dans son port. Elle pesait huit à

neuf quintaux, et avait six pieds de long sur quatre de largeur. On en a pris d'autres auprès de l'embouchure de la Loire.

Mais la véritable patrie de la tortue franche, les lieux où elle peut en paix se développer, croître et jouir d'une longue vie, sont les rivages déserts des pays peu distants de la ligne, ceux que baigne particulièrement la mer Pacifique. Là elle n'a d'autre maître que la nature. d'autres lois que les siennes. M. de Lacépède, dont nous venons d'analyser l'histoire de la tortue franche, termine son article par ce vœu si digne d'un bon citoyen : « On devrait, dit-il, » tâcher d'acclimater ces animaux sur » toutes les côtes tempérées où ils pour- » raient aller chercher dans les terres, » des endroits un peu sablonneux, et » élevés au-dessus des plus hautes va- » gues, pour y déposer leurs œufs, et » les y faire éclore. L'acquisition d'une

» espèce aussi féconde serait certainement une des plus utiles; et cette richesse réelle, qui se conserverait et se multiplierait d'elle-même, n'exciterait pas au moins les regrets de la philosophie, comme les richesses funestes arrachées avec tant de sueurs au sein des terres équatoriales. »

La Tortue à écaille-verte, *Testudo viridis.*

Plusieurs voyageurs ont appelé cette espèce *tortue-verte;* mais comme la tortue franche a reçu aussi la même dénomination, M. de Lacépède, pour éloigner toute équivoque, nomme l'espèce dont nous allons parler *écaille-verte.* Les pièces de sa carapace sont en effet plus vertes que celles des autres tortues; ajoutez à cela qu'elles sont très belles, transparentes, et qu'elles peuvent être employées à plusieurs ouvrages.

Ces tortues sont d'un quart environ plus petites que les tortues franches, et leur chair est aussi estimée. Leurs œufs, salés et séchés au soleil, passent pour un excellent mets.

Cette espèce n'a pas encore été découverte dans l'ancien continent. Elle paraît propre au Nouveau-Monde, dont elle fréquente les contrées les plus chaudes, telles que les côtes de la Nouvelle-Espagne, le golfe du Mexique, la mer du Sud, etc. Les connaissances qu'on a sur elles sont très vagues, et nous ne pouvons en donner la description; cette tortue n'est peut-être qu'une variété de la tortue franche.

La Tortue Caret, *Testudo imbricata.*

Cette espèce est facile à reconnaître par la disposition de ses écailles, qui se recouvrent de même que les ardoises de nos toits, et dont la couleur luisante est jaspée. Daubenton l'appelle la tuilée, mot qui n'est que la traduction française du nom spécifique *imbricata*, que Linnée avait donné à cette tortue. Pour nous, à l'exemple de M. de Lacépède, et de plusieurs naturalistes, nous lui conserverons la dénomination de *caret*, qu'elle porte dans son pays natal.

Cette espèce est beaucoup plus petite que la tortue franche. Sa tête et son cou sont bien plus longs. La mâchoire supérieure, par son avancement sur celle d'en bas et par sa forme, donne au museau quelque ressemblance avec le bec d'un oiseau de proie ; aussi les Anglais l'appellent-ils *bec à faucon*. La carapace

est plus bombée que celle de la tortue franche. Elle a presque la forme d'un cœur ; son disque est garni de treize écailles: placées sur trois rangs, et dont les dorsales ont une arête ; sa circonférence a une bordure composée de vingt-cinq lames, et qui par leurs angles avancés semblent être dentée en scie; les écailles sont fort belles, très fines, transparentes, d'un jaune doré, jaspées de rouge et de blanc, ou d'un brun presque noir. Toutes celles qui revêtent la couverture supérieure pèsent ensemble de trois à quatre livres, et même de sept à huit.

Le plastron est arrondi en devant, alongé, terminé en pointe mousse à sa partie postérieure, et composé d'environ vingt-deux lames beaucoup plus larges que longues, imbriquées et blanchâtres; sa surface est plane.

Ses pattes antérieures sont proportionnellement plus longues que celles des autres espèces marines, ce qui lui sert quelquefois à se relever : lorsqu'elle

est couchée sur le dos, elle se défend avec plus de succès, et ses morsures font une impression vive et douloureuse.

Sa chair n'est pas agréable, elle paraît même être dangereuse ou du moins suspecte, puisqu'on rapporte qu'elle cause des vomissements accompagnés d'éruptions de petites tumeurs et d'une fièvre violente ; cela peut dépendre de la nature des aliments que la tortue a pris.

« La saison de la ponte du caret est
» communément, dans l'Amérique sep-
» tentrionale, dit M. de Lacépède, en
» mai, juin et juillet : il ne dépose pas
» ses œufs dans le sable, mais dans un
» gravier mêlé de petits cailloux. Ces
» œufs sont plus délicats que ceux des
» autres tortues. »

Cette tortue habite non seulement les contrées chaudes du Nouveau-Monde, mais encore les mers de l'Asie, et c'est de là que les anciens, long-temps même avant Pline, tiraient les écailles fines qu'ils faisaient servir au luxe de

leurs meubles. Nous les employons aussi depuis un temps immémorial, à des usages semblables. La demi-transparence, l'éclat et la souplesse de l'écaille rendent cette matière précieuse pour les arts. L'opticien, le tabletier savent, surtout, la mettre à profit; elle est le cadre qui renferme ce verre qui fournit un supplément heureux à notre vue; elle est le support de ce bijou auquel vous confiez le portrait de ce que vous avez de plus cher.

Pour façonner l'écaille, on la ramollit avec de l'eau chaude, on la met dans un moule dont elle prend la forme, et les *pierres précieuses*, l'or, l'argent concourent ensuite à l'embellir.

La Tortue caouane, *Testudo caretta.*

Linnée, et d'autres naturalistes, ont décrit cette espèce, sous le nom de caret; mais comme ce nom a été appli-

qué à la tortue précédente, dans différents voyages, nous préférons appeler celle-ci *caouane* : dénomination sous laquelle elle est désignée par les naturels des pays qu'elle habite.

La caouane est plus grande que la tortue franche; sa tête est plus grosse; sa gueule plus grande; sa mâchoire supérieure plus alongée et plus forte; la peau du cou est épaisse, lâche, ridée, et garnie d'écailles calleuses; la forme du corps est ovale, un peu en cœur; la carapace semble dentée en scie sur ses bords, par la disposition des lames qui forment sa circonférence, et qui sont au nombre de vingt-cinq; le disque a quinze écailles, tandis que la tortue franche et le caret n'en ont que treize; les pièces du milieu se relèvent en bosse, et l'arête se termine en pointe, dans les adultes; leur figure est hexagone, avec les angles latéraux saillants, et plus obtus que dans les autres espèces voisines. Lorsque l'animal est dans

l'eau, la carapace paraît d'un jaune tacheté de noir, le plastron est composé d'environ vingt-deux lames : il finit, du côté de l'anus, par une sorte de pointe arrondie au bout ; la queue est courte ; les pieds ont des écailles épaisses.

On trouve la caouane dans les pays chauds des deux mondes ; mais les bornes de son habitation s'étendent plus au nord, que celles des tortues décrites précédemment : elle n'est pas rare dans la Méditerranée ; on en fait des pêches abondantes auprès de Cagliari et de Castel-Sardo.

Elle y pèse souvent jusqu'à quatre cents livres, poids de Sardaigne. Rondelet en a nourri une chez lui pendant quelque temps : elle avait été prise sur les côtes du Languedoc, qu'il habitait ; on l'entendait quelquefois jeter des espèces de soupirs, semblables à ceux que l'on attribue à la tortue franche.

L'écaille de la caouane est mainte-

nant peu employée dans le commerce, étant défectueuse à raison d'une sorte de gale qui la recouvre.

Cette tortue est plus hardie, plus carnassière que les autres. On prétend même que, retirée dans les creux situés le long des rivages, elle y attend les crocodiles pour les attaquer avec plus de supériorité, la longueur du corps de ces derniers les obligeant d'entrer à reculons dans ces cavités, sans leur permettre de se retourner, les caouanes les saisissent fortement par la queue, et n'ont rien à craindre de leurs dents.

La chair de ces tortues tient aussi de la nature de leurs habitudes. Entretenue par un chyle que fournit une plus grande portion de substances animales, elle est huileuse, coriace, et d'une odeur de musc plus forte que dans les autres espèces; fétide même. Des navigateurs qui en ont mangé l'ont trouvée échauffante. On la sale, dit-on, quelquefois pour l'usage des nègres.

L'huile qu'on en retire avec abondance, ne peut être employée que dans la préparation des cuirs, et qu'à enduire les vaisseaux.

Moins utile que les autres espèces, la caouane n'est pas si poursuivie, et se répand en plus grand nombre. Plus hardie, plus vigoureuse, elle entreprend aussi de plus fréquents et de plus longs voyages. On l'a rencontrée à huit cents lieues des terres; se nourrissant d'ailleurs de poissons, de grands mollusques qu'elle déchire ou brise avec facilité, elle doit s'éloigner des côtes à une distance plus considérable. Il est dangereux de chercher à la saisir, car elle se défend avec une telle force, qu'on risque d'être grièvement blessé. Son opiniâtreté ne lui permet pas de lâcher prise.

La Tortue nasicorne, *Testudo nasicornis.*

Cette espèce a été confondue avec la caouane; mais elle en est très distin-

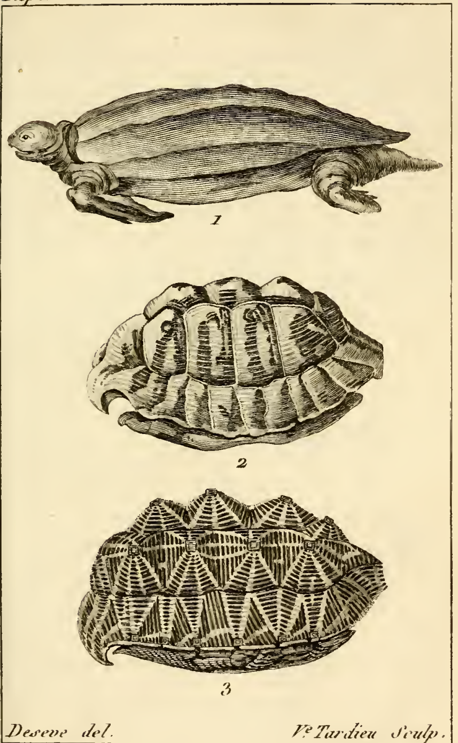
guée par un tubercule charnu qui s'élève au-dessus de son museau, et dans lequel sont placées les narines.

M. de Lacépède pense que cette tortue a encore plus de rapports avec la tortue franche qu'avec la caouane. On la mange, tandis qu'on ne se nourrit presque pas de la chair de celle-ci ; serait-elle la tortue bâtarde des pêcheurs d'Amérique? Les tortues marines, et particulierement la nasicorne, ont été peu observées, et lorsqu on les étudiera avec soin et sur les lieux, on y découvrira un plus grand nombre d'espèces.

La tortue nasicorne est un habitant des mers équatoriales du nouveau continent.

La Tortue luth, *Testudo coriacea.*

Cette espèce a des caractères si tranchants et si distinctifs, qu'il est impossible de la confondre avec celles qui



1. La Tortue luth. 2. La T. grecque.
3. La T. géométrique.

nous sont connues. Elle n'a point de plastron apparent ; sa carapace n'est point garnie d'écailles ; une peau, qui, par sa consistance et sa couleur, ressemble à un cuir dur et noir, la revêt ; cette couverture est placée sur le dos de l'animal comme une espèce de cuirasse, sans s'étendre assez aux deux extrémités pour mettre à l'abri la tête, les pattes et la queue ; cinq grandes arêtes la parcourent dans toute sa longueur, et de plus elle est terminée en pointe, ce qui ferait croire, au premier coup d'œil, que la tortue a une double queue ; la partie inférieure du museau est recourbée et se loge dans une fente, placée à l'extrémité de la mâchoire supérieure ; par les pieds, la tortue luth se rapproche plus que les autres des phoques, des lamentins ; ces parties sont recouvertes d'une peau très coriace et noirâtre. On ne leur donne point d'ongles ; mais cette observation est-elle exacte ?.......

La tortue luth se trouve dans l'Océan

et dans la Méditerranée. Elle choisit de préférence, du moins à l'époque de la ponte, les rivages déserts et sablonneux des côtes de Barbarie : elle semble craindre le froid des latitudes élevées, puisqu'elle parvient rarement jusqu'à la mer Noire, et qu'elle remonte peu la mer Adriatique. On en a pris en France, sur les bords de la Méditerranée. Rondelet en avait vu une prise à Frontignan, et qui était longue de cinq coudées sur deux de large : elle donna une grande quantité de graisse et d'huile bonne à brûler. Amoureux fils en a décrit une autre, pêchée au port de Cette, et dont la longueur totale était de sept pieds cinq pouces. On en prit une en 1725, à treize lieues de Nantes, au nord de l'embouchure de la Loire. Elle était presque aussi grande que la précédente. On lui cassa la tête à coups de crochets de fer ; elle fit alors des hurlements qui auraient pu être entendus d'un quart de lieue. Sa gueule ex-

halait une vapeur très-infecte. En 1756, vers le milieu de l'été, il en fut pris une sur les côtes de Cornouailles, en Angleterre.

La tortue luth fréquente les côtes de l'Amérique et celles de l'Afrique, qui sont voisines de l'équateur. Ce n'est que dans les grandes chaleurs qu'elle gagne la partie septentrionale de la zone tempérée.

Commune dans la mer Égée, les Grecs la connurent plus particulièrement que les autres peuples, et leurs premiers inventeurs de musique firent de sa carapace un corps d'instrument, ils y attachèrent des cordes, et telle fut, dit M. de Lacépède, la première lyre grossière qui servit à faire goûter à des peuples peu civilisés encore, le charme d'un art dont ils devaient tant accroître la puissance ; aussi la tortue luth a-t-elle été, pour ainsi dire, consacrée à Mercure, que l'on a regardé comme l'inventeur de la lyre. Les modernes l'ont

même souvent, à l'exemple des anciens, appelée lyre ainsi que luth.

SECONDE FAMILLE.

LES TORTUES D'EAU DOUCE ET DE TERRE.

Pieds propres pour marcher, point disposés en nageoires; doigts presque égaux, courts ou peu alongés, munis presque tous d'un ongle crochu et distinct.

Observations sur cette famille.

Cette famille étant fort nombreuse en espèces, il serait important de la sous-diviser ; mais comme nous menquons souvent de moyens pour remplir avec exactitude le cadre des coupes que l'on peut y former, nous sommes contraints de donner la série des espèces de cette famille, sans offrir des points de repos. Nous avons cependant, autant qu'il nous a été possible, rappro-

ché les espèces suivant leur identité de conformation et d'habitudes. Nous commençons par les tortues terrestres ; distinguées par leurs doigts libres, très courts, et dont on ne voit même souvent que les ongles. Leur carapace est plus bombée que celle des tortues d'eau douce : elle est toujours dure, couverte d'écailles, et le plastron, de consistance également osseuse, est ovale ou elliptique. Les pieds antérieurs ont cinq ongles, ou du moins quatre. Je termine la suite des tortues terrestres à celle qu'on appelle vermillon. Succèdent les tortues d'eau douce, remarquables par la membrane qui réunit leurs doigts, ce qui leur donne de la facilité pour nager. La tortue molle et l'espèce qui vient après elle, doivent en être séparées par la nature et la conformation de leurs tests, qui sont mous, sans écailles ni sutures, ainsi que par le nombre ternaire des ongles des pieds antérieurs. La tortue chagrinée, qui précède la

molle, n'a même pas sa carapace couverte d'écailles ; mais cette enveloppe a du moins des sutures.

La serpentine commence à se rapprocher des dernières espèces. Les deux tests, quoique revêtus d'ailleurs de lames, comme à l'ordinaire, sont mous. Le plastron est disposé en croix, et nous sommes ainsi préparés à voir les changements qui signalent les tortues placées à la fin de la famille.

La manière dont le plastron est uni à la carapace ; son jeu, son mouvement, ou toujours général, ou quelquefois particulier, et s'effectuant par le moyen d'une charnière qui divise en deux battants cette couverture, eussent fourni d'excellents caractères ; mais les observations nous manquent encore ici, et en indiquant la voie, nous avouons qu'elle est fermée en ce moment pour nous.

La Tortue grecque, *Testudo græca.*

Cette espèce n'a porté fort long-temps que le nom de tortue *terrestre :* une désignation aussi vague ne pouvait être du goût des bons naturalistes; ils l'ont un peu rectifiée : et cette tortue terrestre est devenue la tortuè de terre commune, la tortue grecque. On comprend aisément que cette dernière dénomination est motivée sur l'abondance de ce quadrupède ovipare, dans les pays qui répondent à l'ancienne Grèce.

La tortue grecque est du nombre de celles qui vivent toujours, ou la plupart du temps, hors de l'eau; on la trouve dans les bois, sur les lieux élevés, les montagnes, et il paraît même que les individus qui habitent les hauteurs sont plus forts que ceux de la plaine. La lenteur de cet animal est connue de tout le

monde, et a passé en proverbe. La pesanteur de son bouclier, la charge qui l'accable, la position des pattes trop rejetées sur le côté et trop écartées, peuvent nous rendre raison de la difficulté et de la lenteur de sa marche ; car on voit d'ailleurs que son sang n'est pas plus froid que celui des autres animaux de la même classe, et que les diverses parties de son corps, considérées isolément, sont susceptibles d'une assez grande agilité ; mais au surplus tranquillisons-nous sur le compte de la tortue : si elle ne peut éviter ses ennemis par une fuite prompte et rapide, si elle tombe nécessairement en leur pouvoir, elle sait leur opposer un bouclier impénétrable, et se moquer de leurs vains efforts.

Nous allons décrire la tortue grecque d'après Schœpff, dont le travail sur cette partie mérite une confiance particulière. Il n'est pas d'accord avec M. de Lacépède, comme nous le verrons

plus bas. La taille de la tortue grecque varie. Il paraît cependant que sa longueur moyenne, à prendre depuis le bout du museau jusqu'à la queue, est communément de sept pouces, et sa largeur de trois et demi, ou près de quatre ; la tête a environ un pouce de long sur neuf lignes de large et sept de hauteur ; la partie supérieure est un peu convexe, et garnie de quelques écailles plus larges ; le front va légèrement en pente ; les narines sont rapprochées sans être proéminentes, le museau finit brusquement ; l'extrémité de la mâchoire supérieure a de chaque côté des espèces de dents ; les bords des deux mâchoires ont aussi des aspérités qui en tiennent lieu ; le cou est long d'environ un pouce ; il est reçu dans une sorte de capuchon formé par les plis de la peau. Tout le corps est recouvert de petites écailles, qui sont plus grandes sur les pieds ; les doigts ne sont pas apparents : on aperçoit seule-

ment leurs ongles, qui sont au nombre de cinq aux pattes antérieures, et de quatre aux postérieures. Les pieds sont renflés à leur extrémité, comme en massue; ceux de derrière sont plus forts. La queue est courte, épaisse et terminée par une pointe de consistance de corne, jaune et longue d'environ un demi-pouce.

La carapace est très bombée; son disque est composé de treize lames, dont les latérales sont plus grandes : celles de la circonférence ont aussi, proportions gardées, plus d'étendue que dans les autres espèces; les deux dernières, ou les voisines de la queue, se prolongent en dessous.

Toutes ces écailles forment une saillie un peu courbe; soit celles du disque, soit celle du bord, ont leur surface, à l'exception du centre, très striée; le fond de leur couleur est jaune, et toutes ont communément une tache noirâtre : sur les écailles du

dos, la tache semble suivre les contours, ou former des espèces de carré ouvert par un bout; la tache des écailles latérales du disque a son centre évidé; le jaune y paraît, ainsi que sur un des côtés de la longueur : elle est pleine, avec quelques dentelures sur les lames des bords. Le plastron est aussi marbré de jaunâtre et de noir; il est strié, très échancré postérieurement, et composé de douze ou treize lames. Forskal dit qu'il est plan dans les mâles, et concave dans les femelles; la queue est terminée, du moins à certain âge, par une pointe dure comme de la corne.

Les tortues franches, une fois renversées sur le dos, ne peuvent plus se relever : mais il n'en est pas ainsi de la tortue grecque, sa carapace étant plus bombée, s'applique moins sur le plan de position : l'animal a donc plus de disposition à se mouvoir, sa tête, son cou lui servent à s'appuyer, à tâtonner jusqu'à ce qu'il ait trouvé le

côté du terrain qui, par une inclinaison plus forte, oppose une moindre résistance.

Le fardeau que la tortue grecque supporte, sa grande facilité à briser les corps les plus durs, sont une preuve de sa force, on a vu ses mâchoires claquer encore, avec un bruit remarquable; une demi-heure après que la tête avait été séparée du corps. Il résulte même des expériences de Rédi, que ces animaux peuvent vivre dans cet état douze jours au moins, le cœur palpitant encore, et la circulation du sang y ayant lieu au bout de cet intervalle de temps. On en a vu vivre six mois, quoiqu'on leur eût enlevé la cervelle. Les naturalistes ont remarqué à cet égard que leur cerveau était d'une petitesse incroyable, n'étant pas plus gros qu'une fève. Des fruits, des herbes, des insectes et des vers, telles sont les matières dont la tortue grecque se nourrit. D'un naturel tranquille, on en fait aisément

un animal domestique, qui détruit les insectes de nos jardins. Son entretien n'est pas coûteux, il ne faut qu'un peu de son et de farine : il peut supporter une diète considérable. Blasius en garda une chez lui pendant dix mois sans qu'elle eût pris le moindre aliment ni la moindre boisson, et si elle mourut au bout de ce temps-là, ce fut plutôt l'effet d'un froid rigoureux que de sa longue abstinence.

La tortue grecque vit très long-temps. Cetti en a vu une en Sardaigne, qui pesait quatre livres, et qui vivait depuis soixante ans dans une maison.

Ces animaux se terrent, vers la fin de l'hiver, dans les lieux où la température de cette saison est plus froide.

En Sardaigne, ils s'enfoncent dans les trous qu'ils se sont creusés vers la fin de novembre. Leur engourdissement finit au retour de la belle saison, et peu de temps après ils s'accouplent. Les mâles ont les organes de la géné-

ration très grands, et leur ardeur pour la femelle est dans la même proportion. On a même prétendu qu'animés par le sentiment le plus impérieux de tous, ils se livraient alors, pour la possession d'une compagne, de violents combats.

La chaleur des contrées qu'habite la tortue grecque n'étant pas la même, il s'ensuit que le temps de la ponte varie aussi suivant les températures. En Sardaigne, elle pond, vers la fin de juin, trente à quarante œufs, qui sont ronds et gros comme ceux de pigeon : ils sont déposés dans un trou qu'elle forme avec de la terre ou du sable : les petits éclosent vers la fin de septembre, et ne sont pas alors plus gros qu'une coque de noix. Cette espèce ne va presque jamais à l'eau, quoique son organisation intérieure soit cependant à peu près semblable à celle des espèces aquatiques.

On trouve la tortue grecque dans la

partie méridionale de l'Europe, en Macédoine, en Grèce, en Italie, même en France : on la rencontre surtout dans les déserts de l'Afrique, en Syrie. Les habitans de la campagne des environs d'Alep en conduisent au marché plusieurs charretées, qu'ils donnent à bas prix. Nous n'avons pas de notions assez certaines sur les espèces de tortues qni habitent les Grandes-Indes, pour affirmer d'une manière positive que la tortue grecque fréquente aussi ces contrées de l'ancien monde. Les voyageurs nous parlent en général des tortues de terre, sans nous donner à connaître quelles sont les epèces qu'ils ont vues; et on n'a pas plus de raison pour appliquer à la tortue grecque ce qu'ils nous disent des habitudes de ces animaux qu'à tout autre. Nous n'avons pas des observations plus exactes sur les tortues terrestres de l'Amérique méridionale : on se sert, pour les prendre, de chiens dressés à cette chasse;

ils les découvrent à la piste, et avertissent leurs maîtres par leurs aboiements, qu'ils prolongent jusqu'au moment de leur arrivée : on les emporte en vie et on les renferme dans un parc, où on les nourrit d'herbes et de fruits. Elles y multiplient beaucoup. La chair, quoiqu'un peu dure, est bonne et délicate ; elle est, dit-on, interdite aux Grecs modernes et aux Turcs ; mais il paraît qu'ils se relâchent les jours de jeûne, en assimilant cette viande à celle du poisson : ils en boivent le sang cru et avec avidité ; on fait cuire la chair, particulièrement le foie et les œufs.

Les médecins arabes prescrivent surtout le sang cru et les œufs des tortues terrestres dans la colique et la fièvre lente : on fait sécher ces substances, et l'on en fait prendre aux enfants inquiets et qui se plaignent habituellement, la valeur pesante d'un grain, mêlé avec du lait de leur nourrice.

Les jeunes tortues croissent, du moins d'une manière plus sensible à l'œil, pendant sept ou huit ans : les femelles s'accouplent n'ayant encore atteint que la moitié de la grandeur ; mais il faut que les mâles aient, dit-on, acquis tout leur développement, ce qui contredirait un peu les idées que les anciens nous ont transmises sur l'ardeur des mâles et sur la retenue des femelles.

Il paraîtrait qu'à quelques changements près, la tortue grecque se retrouverait dans l'Amérique septentrionale et dans les îles qui l'avoisinent. Mais avant que de rien affirmer à cet égard, il faudrait comparer avec soin la prétendue tortue grecque de ces pays avec la nôtre. Bien des choses se ressemblent lorsqu'on les examine superficiellement.

M. de Lacépède fait mention de quelques individus de cette espèce, remarquables par leur grandeur. Un de ceux-là, apporté de la côte de Coromandel,

avait quatre pieds et demi de long, depuis l'extrémité du museau jusqu'au bout de la queue ; la verge qui était renfermée dans le rectum avoit neuf pouces de longueur sur un pouce et demi de diamètre : la vessie était d'une grandeur extraordinaire, et contenait douze livres d'urine claire et limpide : la queue était très grosse ; après la mort de l'animal, elle était tellement inflexible qu'il fut impossible de la redresser : sa pointe était formée d'une substance dure et cornée : serait-ce une défense pour cet animal ? Schœpff pense que cette grande tortue de la côte de Coromandel n'appartient pas à la tortue grecque, mais à une autre espèce dont nous parlerons sous le nom de *tortue des Indes*. Il rapporte la figure et la description de la tortue grecque, données par cet illustre naturaliste à une espèce différente, qu'il appelle *bordée*, planche XI, pag. 52. La carapace de celle-ci est plus alongée et resserrée

de chaque côté, vers le milieu de ses bords ; son extrémité postérieure est élargie, déprimée, et ne se prolonge pas inférieurement comme dans la tortue grecque ; les lames de la circonférence sont au nombre de vingt-quatre au lieu de vingt-cinq; elles ont d'ailleurs, ainsi que les treize du disque, des stries nombreuses ; le brun ou le noirâtre domine plus que le jaune sur le dessus de la carapace : c'est cette dernière couleur qui forme des taches : le plastron est mélangé de jaune et de noirâtre.

M. de Lacépède a vu cette tortue vivante, elle était longue de près de quatorze pouces sur dix environ de large : la tête avait un pouce dix lignes de long sur un pouce deux lignes de largeur, et un pouce d'épaisseur : le dessus en était aplati et triangulaire : les yeux étaient garnis d'une membrane clignotante, et la paupière inférieure était seule mobile, les mâchoires étaient très fortes,

crénelées, avec des aspérités à l'intérieur, qu'on a prises pour des dents, les trous auditifs étaient recouverts par la peau : la queue était très courte et n'avait que deux pouces de longueur, toute la peau était grenue, parsemée d'écailles inégales, brunes, quelques unes de celles qui terminent les pattes étaient assez grandes pour être confondues au premier coup d'œil avec des ongles : les pieds étaient courts et ramassés, les doigts n'étaient sensibles que par leurs ongles : comme l'animal en fait un usage plus continuel que la tortue d'eau douce, ces ongles sont aussi plus émoussés. « Lorsque la tortue grecque, *la bordée de Schœpff*, marche, dit M. de
» Lacépède, elle frotte les ongles des
» pieds de devant, séparément et l'un
» après l'autre contre le terrain, en
» sorte que lorsqu'elle pose un des pieds
» de devant à terre, elle appuie d'abord
» sur l'ongle intérieur, ensuite sur ce-
» lui qui vient après, et ainsi sur tous

» successivement jusqu'à l'ongle exté-
» rieur ; son pied fait en quelque sorte,
» par là, l'effet d'une roue, comme si
» la tortue cherchait à s'élever très peu
» sur ses pattes, et à s'avancer par une
» suite de petits pas successifs, pour
» éprouver moins de résistance de la
» part du poids qu'elle traîne. »

Il me paraît assez évident que la tortue grecque de M. de Lacépède diffère, jusqu'à un certain point, de celle que Schœpff a décrite, et nous, d'après lui, sur le même nom. Mais je ne vois pas trop d'abord pourquoi cette tortue, que le naturaliste allemand appelle la grecque, serait plutôt celle qui porte ce nom dans Linnée, que l'espèce que M. de Lacépède a regardée comme telle. Les caractères que le Pline suédois assigne à sa tortue grecque, conviennent autant à l'espece que M. de Lacépède décrit sous ce nom, qu'à celle de Schœpff. Cette expression même, *bord latéral très obtus*, s'appliquerait mieux à la tortue de

M. de Lacépède. Mais cependant comme nous pouvons réputer pour tortues grecques les individus qui, portés du Levant sous la dénomination de tortue terrestre, se ressemblent en plus grand nombre, comme le naturaliste allemand paraît en avoir vu une quantité assez considérable, les avoir comparés, et s'être décidé là-dessus, nous partagerons son sentiment, n'affirmant pas toutefois que la tortue grecque de M. de Lacépède soit une espèce et non une variété de celle que nous donnons pour telle.

La Tortue géométrique, *Testudo geometrica.*

La conformation des pattes de cette espèce a tellement de rapports avec celle des pattes de la tortue grecque, qu'il est facile de juger que celle-ci vit à peu près de même, ou qu'elle fait son séjour habituel hors de l'eau : les

doigts sont réunis par une peau couverte de différentes écailles, ce qui fait paraître le pied comme une masse arrondie, qui n'est point divisée, et qui est simplement munie d'ongles pointus : les pieds de devant en ont cinq, et ceux de derrière quatre. Parmi les écailles qui recouvrent l'extrémité inférieure des pattes, il en est que l'on prendrait, à leur grandeur et à leur forme, pour d'autres ongles.

L'individu décrit par M. de Lacépède avait dix pouces de long sur huit de large, et quatre d'épaisseur.

Les couleurs de cette tortue sont très variées, et de là lui sont venues ses noms d'*étoilée*, de *géométrique*, etc. Les lames de la couverture supérieure sont noires ; mais leur centre offre une tache jaune à six côtés, d'où partent différents rayons de la même couleur, souvent contigus à d'autres par leur extrémité : ces lames sont hexagones, fortement striées et relevées en bosse

dans leur milieu : le disque en a treize, et la bordure de la circonférence vingt-quatre à vingt-six : le plastron composé de douze à treize lames, est aussi mélangé de jaune et de brun noirâtre ; il est échancré à un des bouts : le corps de cette tortue est très bombé.

M. de Lacépède a vu plusieurs individus qui différaient de celui que nous venons de décrire, par l'élévation des écailles, le nombre et la disposition des rayons, et par une couleur jaunâtre plus ou moins uniforme sur le plastron, dont les lames avaient d'ailleurs peu de saillie ; mais il ignore si ces variétés sont constantes, et si elles dépendent du climat ou du sexe.

Schœpff, pag. 111, planch. 25, parle, d'après Seba et Commerson, d'une tortue qui a de grandes affinités avec la géométrique.

Cette espèce, qu'il appelle *élégante*, est hémisphérique et couverte de petites écailles ; ses doigts ne sont distincts que

par les ongles. Sa couleur est d'un bai foncé ou noirâtre, la carapace a deux pouces huit lignes de long, deux pouces trois lignes de large, et un pouce et demi de hauteur; les lames du disque sont au nombre de treize, à cinq ou six côtés, marquées parallèlement, et souvent à angles droits, de côtes et de sillons profonds et très élevés; le milieu de ces lames ou l'aréole est plan, ponctué et jaunâtre; la surface de cette aréole est grande à proportion de l'écaille, et plus large que longue, caractères qui éloignent cette espèce de la tortue géométrique. Du point central des lames, partent quatre rayons jaunâtres, divergents, qui par leur confluence avec ceux des lames voisines, forment des espaces symétriques, triangulaires, rhomboïdes ou hexagones. Les écailles de la circonférence sont au nombre de vingt-trois, petites, presque carrées, à peu près sillonnées comme celles du disque, mélangées de jaunâtre

et de brun, mais ne formant point d'étoiles; la bordure est très obtuse, même échancrée en devant, et assez fortement crénelée postérieurement : l'écaille qui la termine est beaucoup plus large que les autres. Le plastron est composé de douze pièces, échancré aux deux bouts, et varié de jaune et de noirâtre.

Le museau de cette tortue est mousse, le bord de la mâchoire supérieure a des stries, la queue est courte, conique, jaunâtre, ainsi que les pieds et la tête.

On trouve la tortue élégante à Madagascar, aux Indes orientales. La géométrique habite plusieurs contrées méridionales de l'Europe, l'île de l'Ascension, le cap de Bonne-Espérance, et une partie de l'Asie; mais il faudrait examiner et comparer entre eux les individus portés de climats si éloignés les uns des autres, avant d'affirmer que ces tortues appartiennent à la même espèce. D'après les observations de Bru-

guière, la tortue géométrique pondrait de douze à quinze œufs.

Il est douteux que la tortue *hécate* de Brown, la *terrapène* de Dampier ne soient que des variétés de cette espèce. Je n'assurerai pas non plus que la tortue que Pison donne pour être du Brésil, *tab.* 105, soit encore la tortue géométrique. Il arrive tous les jours qu'on est obligé de séparer des objets réunis sans examen, d'après de pures ressemblances de couleurs.

La Tortue à marqueterie, *Testudo tabulata.*

Séba, Stobée, Walbaum, et Schœpff particulièrement, ont fait connaître cette espèce. Elle a pour patrie l'Amérique méridionale et l'Afrique. Elle est peut-être le *jaboti* des habitans du Brésil, disent quelques auteurs. Ses rapports avec la tortue grecque sont si grands, que feu Hermann, célèbre professeur de

Strasbourg, ne pensait pas qu'elle en fut distinguée.

La longueur de la carapace de l'individu que possédait ce naturaliste, était de dix pouces six lignes, sa largeur de six pouces et demi, et sa hauteur de cinq pouces. La tête de cette tortue est figurée comme celle des serpents, tachetée de jaune en dessus, de rouge en dessous. On ne lui distingue pas de conduit auditif apparent et de paupière supérieure. La langue est large et arrondie, les mâchoires sont semblables à celles des autres tortues, les yeux sont noirs, presque toujours humides, leur regard est languissant, ils jettent souvent des larmes, et l'animal siffle, écume en même temps. Le cou est couvert d'une peau noirâtre, ridée, à petites écailles, il peut s'étendre à près de quatre pouces. Les pattes ont les cuisses épaisses, arquées, tachetées de rouge; les pieds antérieurs ont cinq ongles, et les postérieurs quatre. La queue est

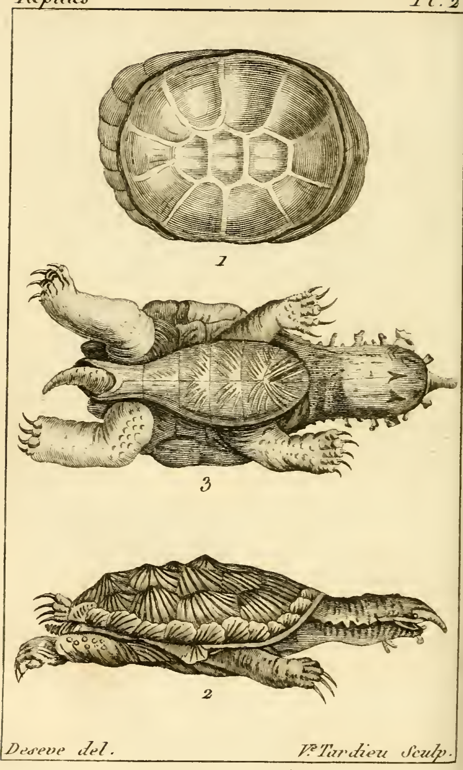
épaisse, conique, longue d'un pouce, et susceptible de raccourcissement ou d'alongement. Il paraît que la couleur de la carapace est, en général, d'un brun noirâtre, plus clair ou tirant sur le jaunâtre vers le milieu des lames. La forme de cette couverture supérieure est oblongue et renflée. Le disque a treize écailles, grandes, faiblement pentagones ou presque carrées, et sillonnées dans tout leur contour jusque près du milieu qui est un peu renflé, et raboteux dans plusieurs. La circonférence est resserrée sur les côtés, formée de vingt-trois lames grandes, et presque semblables à celles du disque. La dernière ou la plus voisine de la queue se courbe un peu en dessous. Le plastron est mélangé de brun et de jaune, strié et échancré postérieurement.

Cet animal a vécu long-temps, buvant peu, se nourrissant de racines de pommes de terres, de batates, de fiente de poule et de pigeon. Le professeur Thun-

berg, en nous donnant la figure des objets que les Hottentots portent autour de leur cou, a représenté la couverture d'un petit individu de cette espèce, d'où Schœpff conjecture qu'elle est plutôt originaire de l'Afrique que de l'Amérique. Gautier paraît aussi avoir connu cette tortue. *Voyez* ses observations sur l'Histoire naturelle, tom. I, part. III, pag. 150, tab. 100.

Schœpff donne la figure d'un jeune individu de cette espèce. Il diffère principalement de l'adulte, en ce que les stries de ses lames sont bien moins nombreuses : on n'en voit que dans leur contour.

Cette tortue doit avoir les mêmes habitudes que la grecque, dont elle est peu éloignée par ses caractères physiques.



1 . La Tortue noirâtre .
2 . La T. matamata, en dessus .
3 . La même en dessous .

La Tortue noirâtre, *Testudo subnigra.*

On ne connaît que la carapace et le plastron de cette tortue. La couverture supérieure est un peu bombée, ronde, ayant cinq pouces quatre lignes de diamètre ; sa couleur est très foncée et noirâtre. Le disque est recouvert de treize écailles épaisses, striées dans leur contour, mais très unies, paraissant comme onctueuses sur le reste de leur surface. Les cinq écailles du dos sont un peu relevées dans leur milieu en crête longitudinale ; les bords sont garnis de vingt-quatre lames ; le plastron en a treize, et il est échancré par-derrière.

La manière de vivre, la patrie de cette tortue sont inconnues. Son enveloppe est conservée au Muséum d'Histoire naturelle, et c'est M. de Lacépède qui l'a le premier décrite.

La Tortue des Indes, *Testudo indica.*

Schneider, Schœpff, rapportent à cette espèce la tortue des Indes dont Perrault nous a donné la description anatomique dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Schœpff pense aussi que la tortue grecque de la côte de Coromandel dont parle M. de Lacépède, est la même.

Cette tortue a quatre pieds et demi de long depuis le bout du museau jusqu'à celui de la queue : sa hauteur est de quatorze pouces ; la couverture supérieure est longue de trois pieds sur deux de large. La couleur de l'animal et celle de son enveloppe sont d'un gris fort brun ; la tête, le cou et les pieds sont couverts d'une peau lâche, ridée, et grenée comme du maroquin ; celle de la tête, qui a sept pouces de long et cinq de large, est plus mince que celle des autres parties du corps. Les mâchoires ont deux rangs d'aspérités en forme de dents, les doigts

des pieds ne sont pas distincts : on n'aperçoit que leurs ongles ; les pieds de devant en ont cinq, et les autres quatre. La queue est longue de quatorze pouces, et terminée par une pièce d'une consistance tirant sur celle de la corne. On n'a point décrit, du moins suffisamment, l'enveloppe de cette tortue. On lui assigne pour caractères d'avoir l'extrémité antérieure de la carapace recourbée ou relevée, et un gros tubercule sur chacune des trois lames antérieures du disque. La figure qu'on en a donnée ne paraît pas assez exacte pour nous servir de guide.

Cette tortue vient des Indes orientales. Nous avons eu occasion d'en parler à l'article de la tortue grecque, et nous y renvoyons nos lecteurs.

La Tortue vermillon, *Testudo pusilla.*

Worm a nourri pendant quelque temps, dans son jardin, cette tortue que des marchands lui avaient vendue comme venant des Grandes-Indes. Sur le sommet de sa tête, dont la forme a été comparée à celle d'un perroquet, s'élève une protubérance d'une couleur de vermillon, mélangé de jaunâtre. C'est de là que M. de Lacépède a pris occasion de nommer cette espèce, la *tortue vermillon.* Daubenton l'avait appelée la *bande blanche* (Encycl. mét.).

Un agréable mélange de noir, de blanc, de pourpre, de verdâtre et de jaune orne la carapace, qui est à peine longue de quatre doigts; exfoliée, elle ne présente plus qu'un fond d'un jaune noirâtre. Le plastron est blanchâtre; les pieds sont revêtus d'écailles très dures, et armés de quatre ongles. La peau des cuisses ressemble à du cuir; la queue

est très courte. Cette description est la substance de celle qu'a donnée M. de Lacépède. Il est aisé de sentir combien elle est insuffisante : sa synonymie me paraît douteuse en bien des points. Je vois cette tortue réclamer à la fois pour sa patrie, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique ; mais sur quelles preuves ?

Kolbe nous dit que les grands aigles de mer des environs du Cap-de-Bonne-Espérance, et nommés *orfraies*, sont très avides de la chair des tortues; qu'ils enlèvent celles de terre, et qu'après les avoir transportées au plus haut des airs, ils les laissent tomber à plusieurs reprises sur les rochers où leur enveloppe écailleuse se brise. Kolbe attribue ainsi aux aigles de cette partie de l'Afrique le même instinct que l'on prête depuis un temps immémorial aux aigles d'Europe, sans citer cependant un témoignage respectable pour appuyer ce prétendu fait. M. de Lacépède croit trouver dans la tortue vermillon la tortue

terrestre de ce voyageur, et lui applique ce qu'il en rapporte. Mais cette application peut convenir à toutes les tortues terrestres du Cap-de-Bonne-Espérance. Kolbe ne décrivant point la forme de l'animal dont il est question, l'éditeur du Système de la nature de Linnée, Gmelin, donne plus de détail que nous sur cette tortue : sa synonymie n'y étant pas plus épurée qu'à l'ordinaire, je crains de parler d'après lui.

La Tortue Matamata, *Testudo Matamata.*

Le célèbre helmintologiste Bruguière nous a fait connaître cette singulière tortue dans le Journal d'Histoire naturelle, Paris, 1792, tom. I. pag. 253. Les naturels de Cayenne la nomment *matamata.* La saillie de son corps hors du test ou de la carapace est telle, que l'animal, dans les instants de la plus forte contraction, même lorsqu'il se sent

blessé, ne peut en faire rentrer qu'une partie. Cette espèce est encore remarquable par la largeur et l'aplatissement disproportionnés de sa tête avec les autres parties du corps, par la configuration de son museau, et enfin par la grosseur de son cou, et par les appendices frangés dont ses côtés, le dessous de la gorge et les bords des mâchoires sont ornés. C'est ce qui lui a fait donner, par Schœpff, le nom spécifique de frangée, *fimbriata*, pag. 97, pl. 21.

La tortue que Linnée a désignée sous le nom de *scorpioides*, a de grands rapports avec celle-ci; mais l'onglet crochu qui termine la queue de la première, et qui ne se voit pas dans la nôtre; la forme singulière du museau de la tortue matamata, et qui lui paraît propre, à en juger du moins par le silence de Linnée, décrivant la tortue scorpioïde, sont des raisons assez solides pour nous faire croire que ce sont deux espèces différentes.

La longueur totale de la tortue matamata, est de deux pieds trois pouces huit lignes : sa tête est grande, aplatie, arrondie antérieurement, ridée et verruqueuse, ayant sur le derrière une callosité saillante qui se divise postérieurement en trois lobes, et sur les côtés, deux espèces d'ailerons membraneux ; le museau est cylindrique, en forme de trompe, long de dix lignes, et divisé par deux narines qu'un cartilage sépare ; les yeux sont ronds et situés à la base de la trompe ; la bouche est grande ; les mâchoires sont également avancées ; l'inférieure a en dessous deux appendices tendineux, tournés en avant.

Le cou est très saillant, verruqueux en dessus, avec six appendices frangés, membraneux, dont trois alternativement plus grands et trois plus petits, disposés sur sa longueur ; la face inférieure a quatre rides longitudinales et autant d'appendices tendineux vis-à-vis les deux ailes latérales de la tête.

Les pieds sont couverts de petites écailles, avec les doigts à peine séparés, munis d'ongles forts, longs et très pointus ; les pieds de devant ont leurs cinq doigts onguiculés ; mais ceux de derrière n'en ont que quatre. La queue est longue d'un pouce, légèrement arquée, et granulée à sa superficie.

La carapace est ovale, longue de quinze pouces et large de onze. Le disque a treize écailles, quatre fois plus grandes que celles de la circonférence, inégales entr'elles, presque coniques, avec des rides qui partent près du sommet et qui sont disposées en rayons obliques. Les trois rangées des lames du disque forment trois arêtes longitudinales, plus saillantes vers la queue. Les écailles de la circonférence sont au nombre de vingt-cinq, presque carrées, ridées en rayons obliques, de même que les autres, et dentées à leur bord intérieur. Le plastron est moins long d'un pouce que le test supérieur, et presque

du double moins large, figuré en ovale alongé, aplati, fourchu postérieurement, et composé de treize écailles, disposées sur deux rangs; l'écaille impaire est placée en avant et figurée en coin. La couleur de l'animal est d'un brun noirâtre et uniforme, plus clair sur le plastron.

Cette tortue était commune autrefois dans les rivières qui entourent l'île de Cayenne; mais poursuivie par les chasseurs qui font grand cas de sa chair, elle s'en est éloignée et ne se trouve plus maintenant, en abondance, qu'à vingt-cinq lieues au sud de Cayenne. Elle pâture pendant la nuit, se nourissant d'herbes qui croissent sur les bords des rivières, des lacs, dont elle s'écarte peu. L'individu décrit par Bruguière était une femelle, que Gautier avait facilement nourrie avec du pain et des substances végétales. Elle pondit cinq à six œufs, dont un vint à éclore dans un tiroir où il avait été renfermé.

La Tortue Scorpion, *Testudo Scorpioides.*

Cette tortue, qui a été découverte à Surinam, diffère peu de la tortue matamata : l'espèce de pointe dure et osseuse dont l'extrémité de sa queue est armée, et qui paraît manquer dans la tortue précédente, lui a fait donner le nom spécifique qu'elle porte.

Les plus grandes carapaces de cette tortue, du moins celles des individus qui sont dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle, n'ont que six ou sept pouces de longueur sur quatre ou cinq de largeur : elles ont été apportées de la Guyanne, dans les savannes de laquelle habite la tortue. Cette couverture supérieure est ovale, noirâtre, avec trois arêtes longitudinales sur le dos ; le disque a treize lames, dont celle du milieu fort alongés ; la circonférence en a vingt-trois et le plastron douze. La tête de cette tortue est couverte, au-devant, d'une peau

calleuse, divisée sur le front en trois lobes; les pieds ont cinq doigts, un peu séparés, et munis d'un ongle, excepté les extérieurs des pieds de derrière.

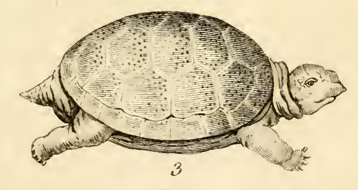
La Tortue à petites raies, *Testudo virgulata.*

Cette espèce a été apportée de la Caroline par M. Bosc, ex-consul à Charlestown, savant si recommandable par son zèle pour l'histoire naturelle, par ses travaux dans toutes les parties de cette science, et d'autant plus digne de notre estime, que ses connaissances et sa riche collection sont en quelque sorte le domaine de tous ceux qui courent la même carrière.

La tortue à petites raies est très voisine, suivant ce bon observateur, de la tortue à courte queue, *carolina* de Linnée, et doit venir après elle. Il faut les ranger parmi les tortues terrestres, les pieds de la première n'étant point pal-

2

1



Deseve del. *Vr Tardieu Sculp.*

1. La Tortue à petites raies.
2. La T. jaune. 3. La T. ronde.

més, et ceux de celle-ci ne l'étant que très faiblement ; leur plastron est à charnière mobile, caractère qui se retrouve dans quelques espèces fluviatiles, et dont on ne peut ainsi se servir pour séparer les tortues qui vivent dans les eaux douces de celles qui habitent à terre.

La tortue à petites raies est longue de quatre pouces et demi, large de trois et demi, et haute de deux et demi : sa tête est alongée, aplatie en dessus, brune, marquetée de jaune, avec une grande tache à la joue et à la mâchoire inférieure de la même couleur. Cette dernière partie de la tête a trois raies brunes ; les pattes sont brunes, et les pieds n'ont pas de membranes ; ceux de devant ont cinq ongles et ceux de derrière quatre ; les écailles qui recouvrent les seconds sont plus petites ; la queue est très courte et d'un brun pâle.

La couverture supérieure est entière sur les bords qui sont légèrement relevés : les écailles sont très unies, brunes,

marquées d'un grand nombre de taches ou de petites raies jaunes, irrégulières, et dont les postérieures sont moins colorées : le disque a treize lames ; les latérales sont carrées, et celle du dos presque hexagones ; leur côté antérieur ayant un angle rentrant, et le côté opposé en ayant un de rentrant : la circonférence m'a paru avoir de vingt-quatre à vingt-cinq lames, dont l'antérieure très petite ; le plastron est d'un jaune uniforme, à charnière mobile, et ne tient à sa carapace que par une simple membrane.

Cette espèce se trouve dans les grands bois de la Caroline : elle y est rare.

La Tortue jaune, *Testudo europæa.*

M. de Lacépède a décrit cette tortue sous le nom spécifique de *jaune*, et a pensé qu'il n'en était pas fait mention dans aucun des naturalistes dont les ouvrages sont les plus répandus. Nous soupçonnons cependant que c'est celle qui se trouve dans Linnée, édit. de Gmelin, sous la dénomination d'*orbicularis;* nous croyons qu'elle est la tortue bourbeuse, la tortue ponctuée de plusieurs auteurs, et la tortue européenne de Schneider.

Le continuateur de Buffon a vu plusieurs individus de cette espèce vivants. On les avait fait venir d'Amérique dans des baquets remplis d'eau, pour les employer dans divers remèdes. On conserve au Muséum national d'Histoire naturelle une carapace d'un individu de cette espèce, qui a sept pouces neuf lignes de longueur; le corps est d'un vert d'herbe un peu foncé, varié agréablement

d'un jaune imitant la couleur de l'or : cette dernière couleur y forme des taches fort petites, très serrées, disposées quelquefois en rayons, et offrant un mélange qui fait plaisir à l'œil : la carapace est un peu aplatie dans les individus âgés, plus convexe et presque en carène dans les jeunes : le disque est composé de treize lames, et la circonférence qui sert de bordure, de vingt-cinq ; le plastron, dit M. de Lacépède, est garni de douze lames, et la partie postérieure de cette couverture est terminée par une ligne droite, comme dans la bourbeuse, avec laquelle la jaune a beaucoup de rapports; les doigts des pieds sont réunis par une membrane, car cette espèce vit dans l'eau douce : les antérieurs ont cinq ongles et les postérieurs quatre, longs et crochus à tous ; la queue est menue, tachetée de même que le corps. et presque aussi longue que la moitié de la carapace : lorsque la tortue marche, elle

l'étend et la porte horizontalement, comme la bourbeuse.

Elle se meut avec moins de lenteur que les tortues terrestres : près de s'accoupler, elle fait entendre une espèce de cri, que l'on prendrait pour un gémissement hors de cette circonstance.

Il paraît, d'après M. de Lacépède, qu'elle se trouve en Amérique, à l'île de l'Ascension ; mais elle n'est pas particulière à ces contrées : n'étant pas rare en Sardaigne, en Corse, en Italie, en Hongrie : on la rencontre jusque dans la Prusse.

Elle habite les marais, les lieux fangeux, où elle se nourrit d'insectes aquatiques, de limaçons, de vers, ou de différentes substances végétales : on la conserve dans des réservoirs, dans des cuves ; et on lui donne du pain, des laitues, de jeunes pousses d'avoine et d'autres herbes. Sa chair est bonne à manger, et cette tortue est ainsi devenue un objet de commerce. La femelle pond

des œufs semblables à ceux de poule, mais plus petits et plus longs; elle les enfouit au commencement du printemps, dans le sable, mais de telle manière qu'ils soient exposés à la chaleur bienfaisante du soleil; les petits ne naissent, d'après Marsigli, qu'au bout d'un an, et leur croissance est fort lente.

L'âge, le sexe, le climat font beaucoup varier cette espèce.

Nous avons puisé ce que nous avons dit de ses mœurs dans l'ouvrage de Schœpff, qui a donné une bonne figure de cet animal, pl. 1. Cet auteur paraît l'avoir prise lui-même dans d'autres, tels que Cetti, Marsigli. Je suppose que la synonymie de Schœpff est exacte; car si ces derniers naturalistes avaient eu en vue la bourbeuse, dont nous parlerons bientôt, il en résulterait une fausse application, et les habitudes de la tortue jaune resteraient inconnues.

La Tortue ronde, *Testudo rotunda.*

Nous avons dit, à l'article de la tortue jaune, que nous soupçonnions que cette espèce était celle que Linnée appelle *orbicularis*. M. de Lacépède a cru reconnaître cette dernière dans une tortue différente de la jaune, et qui fait partie de la collection nationale d'histoire naturelle. Il l'a donc considérée comme une espèce distincte qu'il nomme la ronde, *orbicularis* de Linnée, suivant lui; il y rapporte aussi la tortue européenne de Schneider.

La forme arrondie de la couverture supérieure de cette tortue, ses petites taches me paraissent être les seuls motifs qui aient pu donner lieu à l'application de cette synonymie, mais il faut avouer que ces caractères étant assez vagues, ne peuvent être d'un grand secours dans la détermination de cette espèce. Puisque la tortue jaune est ré-

pandue dans une partie de l'Europe, en Prusse même; puisqu'elle a d'ailleurs le même signalement que la tortue orbiculaire de Linnée, nous persistons dans notre premier sentiment, et nous verrons dans la tortue ronde de M. de Lacépède une espèce particulière.

La carapace de la tortue ronde est revêtue en dessus de trente-six lames, dont treize sur le disque, et vingt-trois à sa circonférence: elles sont très unies, d'une couleur assez claire, et semées de très petites taches rousses, plus ou moins foncées: le plastron est échancré par-derrière et recouvert de douze écailles; le museau se termine par une pointe forte et aiguë, en forme de très petite corne; la queue est très courte; les pieds sont courts et ramassés; leurs doigts sont réunis par une membrane, et ne sont presque sensibles que par leur ongle, qui est assez fort et assez long: ces ongles sont au nombre de

cinq aux pieds de devant, et de quatre à ceux de derrière.

Cette tortue est fort petite. Les deux individus du Muséum national n'ont pas plus de trois pouces neuf lignes de longueur totale, sur deux pouces cinq lignes de largeur.

M. de Lacépède pense cependant que ces individus n'avaient pas encore atteint toute leur grandeur; et que si cette conjecture était vraie, il pourrait se faire que la tortue ronde ne fût qu'une variété de sa terrapène. Mais attendu le défaut d'observations relatives à ce sujet, il croit devoir séparer ces deux tortues.

Nous ne devons pas passer sous silence un fait intéressant qu'il a recueilli, en examinant les deux tortues rondes que possède le Muséum : les avant-dernières pièces du plastron étaient séparées et laissaient passer la peau nue du ventre, qui formait une poche ou un renflement, plus considérable dans une

de ces tortues: on remarquait au milieu de cette poche, à un individu surtout, l'origine du cordon ombilical. L'on a observé dans le crocodile et dans les lézards un fait analogue, et on le retrouvera peut-être dans un grand nombre de quadrupèdes ovipares, lorsqu'on les étudiera avec plus de soins. M. de Lacépède prend de là occasion d'exhorter les naturalistes à examiner si le plastron des jeunes tortues a une scissure semblable. Nous observons ce même fait dans quelques tortues de l'Amérique septentrionale, celle dont le plastron est mobile et à charnière.

Schœpff, pl. 5, donne la figure de la carapace d'une tortue qu'il appelle *ponctuée*, et qui, par les petites taches rondes dont elle est parsemée, a des rapports avec l'espèce décrite ci-dessus. La carapace de la tortue ponctuée est longue de quarante-cinq lignes, sur trente-trois de largeur et treize environ de hauteur; elle est oblongue, peu con-

vexe, lisse, noirâtre et mouchetée de points jaunes ; le disque a treize lames et la circonférence vingt-cinq : le plastron est panaché de noir, de brun et de jaunâtre ; ses sutures sont noires ; le bout postérieur est échancré ; l'antérieur est presque de niveau avec le bord de la carapace. Cette espèce se trouve dans les marais de l'Amérique septentrionale. Schœpff a vu de ses petits aux environs de Philadelphie, dans le mois de mai ; ils étaient à peine aussi gros que des œufs de pigeon, très noirs et mouchetés d'un jaune safran.

Séba a figuré, tab. 82, fig. 7, une tortue, qu'il dit venir de l'île d'Amboine, et qui est très voisine de la ponctuée.

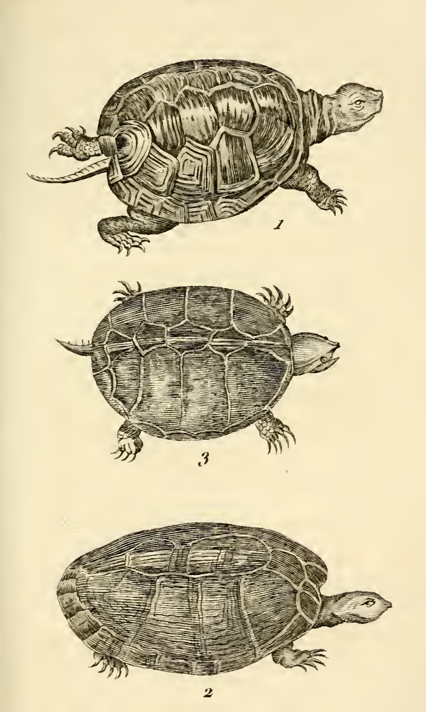
Schneider décrit sous le nom de *mouchetée* une tortue qui en diffère peu. Le nombre et la disposition des points ne sont pas tout-à-fait les mêmes : la taille est un peu plus petite ; le corps est

de la couleur de la carapace, et a, dans toutes ses parties, la forme de la tortue jaune; la tête est mouchetée de jaune safran, ainsi que la couverture supérieure; la queue est droite, et dépasse de neuf lignes cette enveloppe. Comparez cette tortue avec la prisonnière striée de M. Bonnaterre.

Schneider est d'avis, d'après la manière dont se fait la jonction de la carapace et du plastron de cette tortue, d'après le rétrécissement latéral de cette carapace, qu'il faut ranger cette espèce dans la famille des tortues terrestres; mais Schœpff pense qu'il faut la mettre parmi les tortues aquatiques.

La Tortue bourbeuse, *Testudo lutaria.*

Des naturalistes très recommandables pensent qu'il faut réunir les tortues que Linnée a désignées sous les noms spécifiques d'orbiculaire et de



Deseve del. *Racine Sculp.*

1. La Tortue bourbeuse.
2. La T. roussâtre.
3. La T. odorante.

bourbeuse, et les rapporter à l'espèce que nous avons appelée la jaune. Mais M. de Lacépède a vu dans la tortue qu'il prend pour la bourbeuse, une espèce distincte. Ses caractères, en effet, diffèrent sensiblement de ceux de la précédente. Je n'affirmerai cependant pas que la tortue décrite sous ce nom de bourbeuse par M. de Lacépède, soit vraiment la tortue *lutaria* de Linnée. Le naturaliste suédois n'ayant parlé de ce quadrupède ovipare que d'une manière trop concise, n'ayant pas vu moi-même la tortue qui porte ce même nom dans l'ouvrage de M. de Lacépède, je m'en rapporte, en ce moment, au témoignage de l'illustre continuateur de Buffon, sans le confirmer.

La tortue bourbeuse est, parmi celles qui habitent les eaux douces, une des plus répandues; sa longueur totale est ordinairement de sept à huit pouces, et sa largeur de trois ou quatre. Sa couleur générale tire sur le noir, ainsi que celle

de la couverture supérieure dont le disque a treize lames, et les bords communément vingt-cinq. Ses écailles sont légèrement striées à leur circonférence et pointillées dans leur centre : les cinq qui occupent longitudinalement le milieu du disque sont relevées en arête. Le plastron est terminé postérieurement par une ligne droite : les doigts sont réunis par une membrane, et distincts : les pieds de devant en ont cinq, et ceux de derrière quatre, tous pourvus d'ongles, excepté le doigt extérieur de chaque pied. Les pieds de devant n'auraient alors que quatre ongles et les autres que trois, observation qui mérite, à ce que je crois, un nouvel examen. La queue est de la longueur de la moitié de celle de la carapace. L'animal la porte étendue lorsqu'il marche : de là lui est venu le nom de *rat aquatique*. Il fait entendre quelquefois une espèce de sifflement, de même que les autres tortues.

Cette espèce se trouve, dit-on, non

seulement dans les climats chauds et tempérés de l'Europe, mais en Asie, au Japon, aux grandes Indes : on la rencontre même dans les rivières de Silésie. Elle supporterait, cependant très difficilement un climat très rigoureux, s'engourdissant pendant l'hiver dans les pays tempérés. Sa retraite, durant cette saison, consiste en un trou de six pouces de profondeur, qu'elle creuse dans la terre vers la fin de l'automne, et qui exige d'elle un travail de la durée d'un mois: elle n'y est pas toujours bien recouverte, la terre des bords de son trou ne retombant pas quelquefois sur elle. Le printemps la ranime et la fait changer de demeure : elle passe la plus grande partie de cette saison dans l'eau, s'y tenant souvent à la surface lorsqu'il fait chaud, et que le soleil luit. L'été, elle est presque toujours à terre.

La tortue bourbeuse multiplie beaucoup en plusieurs endroits aquatiques

des départements les plus méridionaux de la France, auprès du Rhône, dans les marais d'Arles, etc. On trouva, une année, dans un marais des plaines de la Durance, une si grande quantité de ces animaux, qu'ils suffirent plus de trois mois à la nourriture des habitants de la campagne des environs.

Cette tortue, ainsi que les autres, dépose ses œufs hors de l'eau, dans un trou qu'elle creuse, et qu'elle comble ensuite. La coque en est moins molle que celle des œufs de la tortue franche, et leur couleur est un peu variée. A leur naissance, les jeunes tortues n'ont quelquefois que six lignes ou environ de largeur.

Ayant à porter un poids moins lourd que la tortue grecque, la bourbeuse marche avec moins de lenteur; elle croît pendant très long-temps, pas autant néanmoins que la tortue franche, étant plus petite et ayant une vie plus courte: on a observé qu'elle pouvait par-

venir à l'âge de quatre-vingts ans et plus : son goût pour les limaçons, les insectes et les vers, la rend utile dans les jardins, et soit par cette raison, soit parceque sa chair est employée en médecine, on en fait un animal domestique, que l'on conserve dans des bassins pleins d'eau, et ayant une planche inclinée, pour qu'il puisse sortir à volonté. Si elle ne trouve pas une nourriture suffisante, on y supplée avec du son et de la farine : elle supporte la faim pendant un temps considérable : et est même tellement vivace, qu'on a vu son corps conserver du mouvement long-temps après que la tête en avait été séparée.

Si cette tortue est utile dans les jardins, elle est nuisible dans les étangs ; elle saisit, à ce qu'on rapporte, des poissons, même assez gros, sous le ventre, leur fait perdre leur sang par des blessures cruelles, et les entraîne au fond de l'eau, où elle les y dévore, ne laissant que les arêtes et les parties les

plus cartilagineuses. Leur vessie aérienne est quelquefois rejetée, et leur présence sur la surface des eaux, décèle le terrible destructeur de ces poissons.

La plupart de ces observations sont communes à la tortue jaune, ou peut-être même bien des faits qui n'ont rapport qu'à celle-ci, sont appliqués par la confusion des deux espèces, à la tortue bourbeuse.

La Tortue à trois carènes, *Testudo tricarinata.*

Feu Hermann, célèbre professeur de Strasbourg, possédait cette tortue, et c'est d'après cet individu qu'on l'a décrite et figuree dans l'ouvrage de Schœpff, planc. 2. Retzius l'a vue dans le Muséum d'histoire naturelle Britannique. Nous la possédons aussi à Paris, et M. Daudin, qui l'a observée dans une collection de cette ville, m'a dit qu'on avait reçu cet individu de Cayenne.

Sa patrie avait été ignorée jusqu'à ce jour.

La tortue à trois carênes est petite. L'individu du Muséum de Londres, n'a que deux pouces trois lignes de long, un pouce et neuf lignes de large, sur dix lignes environ de hauteur. Il paraît cependant que cette espèce parvient à une grandeur plus forte, l'individu que nous avons à Paris, ayant près de six pouces de longueur.

Le corps est en général noirâtre et couvert de petites écailles; la tête est grande, en proportion du volume de l'animal; les côtés, le dessous de la mâchoire inférieure et le cou, sont tachetés de blanc; les pattes sont courtes, mais fortes; les pieds ont les doigts réunis par une membrane; les antérieurs ont cinq ongles, et les postérieurs quatre; la queue est fort courte.

La carapace est ovale, faiblement convexe, très entière dans son contour; le disque a treize lames, dont le centre

a de petites élévations grenues, et dont les bords ont quelques faibles stries, suivies, en avançant vers l'aréole, de plusieurs rides ou petites lignes élevées; mais ce qui caractérise ces lames, c'est une carène longitudinale, qui se remarque vers le milieu de toutes; la carapace a ainsi trois arètes qui en parcourent la longueur; la circonférence est formée de vingt-trois écailles, qui ont aussi quelques irrégularités à leur surface; ses bords en dessous et le plastron sont jaunâtres, avec quelques taches brunes; cette couverture inférieure et ovale, et le lobe du milieu n'est point divisé par une suture transversale, comme dans la tortue jaune.

Cette tortue doit vivre dans les eaux douces.

La Tortue roussâtre, *Testudo subrufa.*

Sonnerat a trouvé cette espèce dans les Grandes-Indes, et c'est d'après l'in-

lividu qu'il a déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris, que le p ofeseur Lacépède l'a décrite. La carapace st aplatie, longue de cinq pouces et lemi, et large d'autant; les lames sont ninces, légèrement striées, unies dans eur centre, d'un roux marron; le disque en a treize, et la circonférence ouze, suivant Lacépède, caractère numérique qui éloigne cette espèce des utres tortues connues: le plastron est ormé de douze lames, son extrémité ostérieure est échancrée: la tête est lus plate que dans les autres espèces e ce genre: les ongles sont longs et ointus, ce qui, avec l'aplatissement e la carapace, fait présumer à M. de Laépède, que cette tortue est plutôt 'eau douce que terrestre. Tous les pieds nt cinq doigts: la queue manque à individu apporté pas Sonnerat: c'est ne femelle: le plastron est plat: son orps renfermait plusieurs œufs, ovales,

longs d'un pouce et d'une substance molle.

La Tortue odorante, *Testudo odorata.*

Je dois la communication de cette tortue au naturaliste Bosc, qui l'a observée dans la Caroline. Elle est, d'après lui-même, très voisine de la tortue de Pensylvanie de Linnée, qui est pour Lacépède et pour nous, la rougeâtre : mais elle en diffère, en ce que sa taille est plus petite : qu'elle a une carène sur le dos, des lignes jaunes sur la tête : un bec plus obtus : la pointe cornée de sa queue est moins longue, et l'échancrure de son plastron est plus aiguë.

La tortue odorante est longue de trois pouces, et large de deux et demi : sa tête est aplatie, pointue, brune, avec deux lignes jaunes et un peu flexueuses de chaque côté : elles partent du nez,

l'une au-dessus, l'autre au-dessous, renferment l'œil et vont mourir à l'oreille ; la ligne supérieure a la forme d'un Y ; le menton a quelques tubercules jaunes, en forme de barbillons ; les pattes sont brunes, avec des nuances plus claires et pâles ; les pieds sont palmés ; on voit cinq ongles à ceux de devant, et quatre à ceux de derrière ; la queue est très courte, chargée de tubercules charnus, blanchâtres, en forme d'épines.

La carapace est d'un brun noir et uniforme ; les écailles sont très lisses, excepté celles du dos qui ont une légère carène plus marquée postérieurement, le disque en a treize ; la première de celles qui forment la rangée du milieu, est triangulaire, alongée ; les autres sont un peu imbriquées, presque hexagones, avec le côté qui regarde la tête et celui qui lui est opposé, irréguliers et souvent échancrés ; la circonférence a vingt-trois lames, dont l'antérieure très petite, et les postérieures beaucoup plus gran-

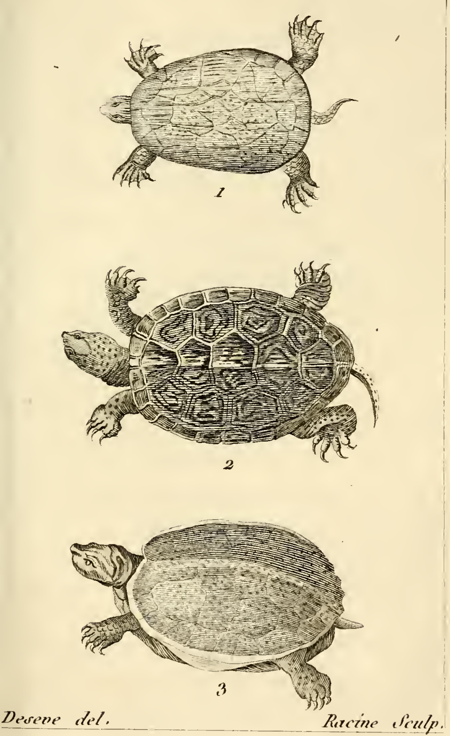
des ; le plastron est étroit, avec une échancrure aiguë au bout qui regarde la queue ; les sutures sont cartilagineuses, le devant du plastron se fermant sur la tête.

Je suis porté à croire, d'après cette description que m'a fournie en majeure partie M. Bosc, que cette tortue diffère très peu de la tortue rougeâtre, surtout de l'individu que nous avons donné, comme en étant peut-être une variété.

La tortue odorante habite les eaux dormantes de la Caroline, où elle est rare ; elle répand, lorsqu'elle est en vie, une légère odeur de musc qui n'est pas désagréable.

La Tortue réticulaire, *Testudo reticularia.*

Cette espèce, que M. Bosc a trouvée dans la Caroline et dont il m'a donné la description accompagnée du dessin, est remarquable par l'élargissement de la partie postérieure de sa carapace ; la



1. La Tortue reticulaire
2. La T. à lignes concentriques.
3. La T. raboteuse.

longueur du corps est de sept pouces, sa largeur de quatre et demi, et sa hauteur de trois.

La tête est brune en dessus, avec un grand nombre de lignes jaunes et peu marquées, qui la parcourent dans sa longueur ; les côtés sont colorés de noir, et ont en outre, derrière les yeux une raie jaune, large, et qui semble prendre naissance d'une tache pareillement jaune; cette couleur domine à la partie inférieure de la tête, et y forme avec des lignes brunes différents dessins ; les yeux offrent aussi un semblable mélange ; leurs paupières sont brunes avec de petits traits jaunes ; les narines ont peu de relief.

Le cou a les mêmes couleurs que la tête ; les pattes antérieures sont brunes avec une raie en dessus, et huit à neuf fascies en dessous, d'un jaune citron ; les doigts sont réunis par une membrane, au nombre de cinq, et terminés par un ongle ; les pattes postérieures sont presque semblables aux antérieures, le

dessus est brun et le dessous jaunâtre, avec sept ou huit lignes ou bandes de la couleur précédente ; les pieds ici, n'ont que quatre ongles ; la queue est courte, rayée de brun et de jaune.

La carapace est peu bombée, plus large à sa partie postérieure, légèrement raboteuse, d'un brun sur lequel des lignes jaunes nombreuses, mais peu sensibles, forment un treillis ; le dessous est jaune, avec cinq taches brunes, inégales ; le disque a treize lames ; les latérales sont carrées, celles du dos approchent de l'hexagone ; la circonférence est formée d'environ vingt-cinq lames, dont l'antérieure fort petite ; le plastron est d'une seule pièce, avec deux dents latérales à sa partie antérieure, et une légère échancrure à l'autre bout.

La tortue réticulaire se rapproche de l'espèce qu'on a nommée *bourbeuse*, et doit être placée dans son voisinage : elle est peut-être la torue des marais (*palustris*) de Brown. Sa conformation dénote

qu'elle est autant aquatique que terrestre: on la trouve, mais rarement, en Caroline.

La Tortue courte-queue, *Testudo carolina.*

Je laisse à cette espèce le nom que Daubenton lui a donné, et qui a été conservé par Lacépède. Il eût cependant été, peut-être, plus à propos d'employer celui de Linne, afin d'éviter la confusion qui résulte de tant de dénominations différentes appliquées au même objet.

Tout le corps de cette tortue est recouvert d'écailles dures, et qui ressemblent à des callosités : les doigts sont réunis ; les pieds de devant ont cinq ongles, et ceux de derrière quatre. La carapace, dans l'individu du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, a dix pouces six lignes de long, et huit pouces dix lignes de large. Elle est échancrée par devant ; ses lames sont larges, striées sur leurs bords, et pointillées dans leur mi-

lieu ; le contour de cette couverture supérieure n'est point ou peu denté ; la queue est des plus courtes.

Cette description est extraite de l'Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares de Lacépède.

Schœpff, page 32, pl. 7, donne à cette espèce, d'après quelques auteurs, la dénomination de prisonnière, *testudo clausa*. Lin. (éd. Gmelin). La carapace de la tortue qu'il décrit sous ce nom, est ovale, fortement et également convexe ; ses écailles sont, les unes pentagones ou hexagones, savoir le plus grand nombre de celles du disque, les autres presque carrées: ce sont les lames de la circonférence ; elles ont toutes une quantité considérable de stries, dont la direction suit celle du contour des lames ; les écailles dorsales sont relevées en dos d'âne ; la circonférence en a vingt-cinq. Le fond de la couleur de la carapace est d'un bai foncé, avec des taches et des bandes jaunâtres. Mais le plastron est très remar-

quable par sa grandeur et sa disposition particulière. Il est divisé transversalement en deux portions inégales, et qui sont mobiles par le moyen d'un ligament cartilagineux ; leur application contre la carapace est si exacte, la clôture est si parfaite, que l'animal peut s'y renfermer dans la plus grande sécurité ; la portion antérieure de ce plastron est réfléchie en haut, et s'écarte beaucoup du plan horizontal.

La tête de cette tortue est d'une forme ovale alongée ; le corps est long de cinq à six pouces, et de la couleur de la carapace ; les pieds antérieurs ont cinq ongles, et les postérieurs quatre ; la queue est courte, afin que la tortue puisse la faire entrer plus facilement sous la couverture supérieure.

Cette espèce est plutôt terrestre qu'aquatique. On l'a souvent aussi bien trouvée dans des lieux secs, sur des montagnes, que dans les marais ; elle paraît même n'avoir pas une grande aptitude à

nager. Son enveloppe est tellement forte, qu'elle résiste à la pression d'un poids de cinq à six cents livres, sans en être blessée. Sa chair est estimée des uns et rejetée des autres ; mais ses œufs, qui égalent ceux d'un pigeon, sont recherchés de tous : ils sont cause qu'on lui donne la chasse. Elle se nourrit de petits quadrupèdes, comme de souris, de loirs, de limaçons, d'insectes, même de serpents qui ont quatre à cinq pieds de long ; elle les saisit par le milieu du corps, et les étouffe en les serrant contre les valves de son enveloppe. Son accouplement dure quatorze jours. On a des faits qui prouvent qu'elle vit au moins quarante-six ans.

Cette tortue habite les provinces septentrionales de l'Amérique. Edwards la donne comme le *terrapin* de la Caroline.

La Tortue terrapène, *Testudo palustris.*

Cette espèce est encore peu connue. M. de Lacépède n'en parle que d'après Brown, qui l'avait observée aux Antilles, particulièrement à la Jamaïque : elle y est très commune dans les lacs et dans les marais, parmi les plantes aquatiques qui y croissent. Son corps est ovale et comprimé ; sa longueur va quelquefois au-delà de huit ou neuf pouces. Sa chair est réputée aussi saine que délicate. Les habitants du pays nomment cette tortue *terrapène*.

M. de Lacépède soupçonne que cette espèce est la tortue *hécate* du voyageur Dampier. Ce qu'il en dit convient en effet à la terrapène ; mais il y a trop de vague et trop peu de détail dans son rapport, pour pouvoir se former, sur de tels indices, une opinon même probable.

Schœpff, pag. 64, pl. 25, rapporte à cette espèce une tortue qui se trouve

dans l'Amérique septentrionale, qui s
vend même au marché de Philadelphi
sous le nom de *terrapin*. Ce naturalist
en avait reçu deux carapaces, dont l
plus grande avait six pouces et demi d
long sur quatre pouces neuf lignes de large et un pouce et demi de hauteur : s
forme est oblongue, aplatie ; sa parti
antérieure est sinuée, ses côtés son
droits, et le bout postérieur est crénelé
Les lames du disque sont, pour la plu
part, pentagones ou hexagones, et celle
de la circonférence presque carrées ; elle
sont d'un brun cendré, sillonnées presque jusque dans leur milieu, et parallèlement à leurs bords : ces lignes sont plu
claires. L'aréole est lisse ou rude suivan
les individus, peut-être suivant l'âge. L
disque a treize écailles : celles qui son
sur la partie antérieure du dos ont un
forte carène. Le contour de la circonférence est formé de vingt-cinq lames
relevées en côte sur les côtés par la disposition de leurs replis. Le plastron est

jaunâtre, avec des lignes noirâtres ; ses deux bouts sont échancrés. Camparez cette tortue avec la tortue à lignes concentriques.

La Tortue rougeâtre, *Testudo pensylvanica.*

Edwards a décrit le premier cette tortue que Bartram lui avait envoyée de la Pensylvanie, et que M. de Lacépède a désignée sous la dénomination de rougeâtre.

Schœpff, pl. 24, représente deux carapaces qui peuvent, à quelques différences près, se rapporter à cette espèce : l'une et l'autre sont elliptiques, brunes, presque planes, lisses, et remarquables, en ce que la première des lames dorsales, ou l'antérieure est presque triangulaire, et que les suivantes sont rhomboïdales et un peu imbriquées. La circonférence de ces carapaces n'a que vingt-trois écailles ; mais le plastron de l'une est

fixe ; celui de l'autre est divisé en trois lobes, dont l'antérieur principalement est mobile.

La couverture supérieure, dans l'individu qui a son plastron mobile, est longue de trois pouces trois lignes, large de deux pouces trois lignes sur un pouce de hauteur ; la couleur est d'un bai jaunâtre, plus foncé à une des extrémités ; les écailles sont minces, fragiles, et en général lisses. Le disque en a treize; les latérales sont presque carrées ; mais celles du milieu sont de différentes figures ; l'antérieure forme un triangle équilatéral ; les autres sont plus longues que larges, irrégulières, et presque toutes échancrées en devant ; les premières ont une figure rhomboïdale ; les lames latérales du milieu de la circonférence ont du jaune. Le plastron est plus petit que la carapace, mélangé de jaunâtre et de brun, et partagé en trois lobes : celui du milieu est fixé à la carapace et immobile : les deux autres tiennent à celui-ci

par un ligament qui leur donne la facilité de se mouvoir : le lobe postérieur est échancré. Cet animal est la tortue prisonnière de M. Bonaterre.

La carapace de l'individu dont le plastron est immobile, est plus étroite, plus longue, d'un brun plus pur, et qui domine sur le plastron : les lames du dos ont une petite arête : la première est bien triangulaire : mais elle est plus alongée que dans l'individu précédent. Les écailles latérales du milieu de la circonférence n'ont pas de jaune : les sutures du plastron dont les lobes n'ont pas de mouvement propre, sont blanchâtres. Le nombre de ces pièces est de onze dans les deux individus.

Cette différence de conformation n'a peut-être d'autre cause que la différence des sexes.

La tête et le cou de la tortue rougeâtre sont d'une couleur sombre, avec le tour des mâchoires et le contour des yeux rougeâtres tirant sur le jaune. Tous

les pieds sont palmés et couverts d'une peau noirâtre et inégale : les pieds de devant ont cinq ongles, et ceux de derrière quatre. La queue est courte, noirâtre, avec une pointe aiguë et cornée à son extrémité.

L'animal, dit-on, sent le musc lorsqu'il est en vie.

La carapace dont le plastron est immobile pourrait bien appartenir à un individu de l'espèce que nous appelons la *tortue odorante*. Consultez cet article.

M. Bosc, a observé dans la Caroline une tortue qu'il croit devoir rapporter à cette espèce. L'ayant décrite sur le vivant, nous nous faisons un vrai plaisir de donner ici cette description, qu'il nous a communiquée, et qui rectifiera ce que nous avons dit sur cette espèce, d'après différents auteurs.

Elle est longue de quatre pouces et demi sur deux et demi de large. La tête est aplatie en dessus, brune, avec des taches jaunes, irrégulières et peu nom-

breuses. Cette dernière couleur domine sur les joues, sur le bec et sur le menton, qui est pointillé de brun, et a quatre barbillons jaunes ; l'iris des yeux est de la même couleur ; le cou est brun et garni de papilles : les pattes sont brunes, couvertes d'écailles nombreuses et inégales en dessus et sur les côtés : les pieds sont palmés, les antérieurs ont cinq ongles et les postérieurs quatre : la queue est épaisse, de la longueur et de la couleur des pattes, chargée de plusieurs rangs de papilles en forme d'épines, et terminée par un ongle recourbé en dessous et un peu obtus.

La carapace est ovale, plus bombée vers le derrière : le disque est composé de treize grandes lames, presque lisses, d'un brun verdâtre, bordé de noir : la circonférence est échancrée en devant, et formée de vingt petites écailles (on en compte cependant communément vingt-trois). Le plastron est arrondi en devant : mais l'extrémité opposée a cinq

angles, dont celui du milieu est plus profond : les articulations, et surtout celle qui traverse le plastron près du bout antérieur, sont mobiles de bas en haut.

Cette tortue vit dans les eaux dormantes de la Caroline. Elle passe l'hiver dans la boue, d'où elle sort vers la fin de février. M. Bosc n'a pas remarqué qu'elle sentît le musc. La ponte a lieu dans le mois de mai.

La Tortue à boîte, *Testudo clausa.*

Bloch a fait connaître cette espèce, sur laquelle le célèbre Camper a donné aussi des renseignements. Elle doit être placée à la suite de la tortue *rougeâtre*, dont elle a plusieurs caractères.

La tortue à boîte a pour patrie l'Amérique septentrionale. Elle est longue de quatre pouces trois lignes, et large de trois pouces. La carapace est très bombée ; son disque est garni de quatorze pièces placées sur trois rangs longitudinaux, dont celui du milieu en a six, et les autres quatre : les bords de la carapace sont revêtus de vingt-cinq lames ; elle est échancrée aux deux bouts, afin que l'animal ait plus de facilité dans ses mouvements. Le plastron n'est point échancré : mais ses parties antérieures et postérieures forment deux espèces de battants qui jouent sur une charnière cartilagineuse, couverte d'une peau élas-

tique, et placée à l'endroit où le plastron se réunit à sa couverture supérieure. La tortue peut ouvrir ou fermer à volonté ces deux battants, en les appliquant contre les bords de la carapace, de manière à être alors renfermée comme dans une boîte, d'où lui vient son nom. Le battant antérieur est plus petit que l'autre; la couleur de la couverture supérieure est brune et jaune, celle du plastron est d'un jaune pâle, tacheté de noirâtre.

On ne connaît pas l'animal. La forme très bombée de son test pourrait faire soupçonner qu'il vit plus sur terre que dans l'eau. Nous plaçons cependant cette espèce parmi les tortues aquatiques, à cause de ses rapports avec la tortue *rougeâtre*, jusqu'à ce que nous ayons acquis des connaissances sur ses mœurs.

La Tortue peinte, *Testuda picta.*

Séba a figuré, tom. 1, pl. 80, n° 5, une tortue de la Nouvelle-Espagne, et appelée par les Portugais *ragado d'agno*; elle a une grande ressemblance avec celle que nous allons décrire d'après Schneider, et surtout d'après Schœpff qui l'a représentée, pl. 4. La tortue cendrée de ce dernier naturaliste, a, comme nous l'avons déja fait observer, plusieurs points de rapprochement avec la tortue peinte : mais celle-ci, d'abord plus grande, s'en éloigne ensuite par le nombre des lames du disque : mais il n'en a que treize, ainsi que le commun des espèces : la circonférence en a une de plus que la tortue cendrée, c'est à dire vingt-cinq au lieu de vingt-quatre.

La tortue peinte a près de huit pouces de longueur, à prendre du bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue : sa tête est petite relativement à la grandeur

du corps, oblongue et aplatie : la peau est ridée, couverte de petites écailles, noirâtre et mélangée de jaune. Les pieds sont palmés, armés d'ongles longs, arqués et pointus : ceux de devant en ont cinq, et les postérieurs quatre : les ongles de ces derniers sont moins forts. La queue est noire, écailleuse, rayée de jaune dans sa longueur, qui fait à peu près le quart de celle du corps. La carapace est oblongue, très lisse, faiblement et également convexe : elle a cinq pouces et demi de long sur trois et neuf lignes de largeur. Les lames sont d'un brun noirâtre, presque carrées, et séparées par des lignes jaunes : les écailles du disque sont beaucoup plus grandes et sans taches : celles de la circonférence ont des lignes noirâtres entremêlées de jaune. Le plastron est jaunâtre, grand, de la longueur de la couverture supérieure, un peu crénelé aux deux bouts, arrondi en devant, et tronqué à la partie postérieure. On y remarque, outre les sutures or-

dinaires, trois lignes transversales et courbes: de plus, une tache oblongue, noirâtre, avec une apparence d'ombilic dans le milieu.

Cette tortue est fluviatile. On la trouve dans l'Amérique septentrionale, en Pensylvanie, où on la nomme *flat boockturtle.*

La Tortue cendrée, *Testudo cinerea.*

C'est au naturaliste anglais Brown que nous sommes redevables de la connaissance de cette espèce. Schneider en a ensuite parlé d'après un individu faisant partie de la collection du célèbre Bloch : lequel individu, au témoignage du marchand qui l'avait vendu, avait été pris dans l'Amérique septentrionale, sur les bords du fleuve Saint-Laurent.

Bonaterre et Schœpff ont copié la figure de Brown.

La tortue cendrée se rapproche beaucoup de celles que nous décrivons sous le nom de tortue *peinte*: mais elle paraît

avoir, autant que l'on peut en juger d'après la comparaison des figures, des caractères particuliers, et qui ne permettent pas de la confondre avec d'autres.

Cette espèce n'est pas grande, n'ayant guère que deux à six pouces de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à la pointe de la queue. Le corps est cendré, tacheté de noir, surtout la tête. Tous les pieds ont cinq doigts et cinq ongles : la queue est courte: la carapace est ovale, aplatie, avec une arête le long du dos, qui est blanchâtre ou jaunâtre, ainsi que toutes les sutures des écailles. Le disque a quinze lames, deux de plus que dans les espèces connues: elle diffère ainsi de la tortue peinte, qui en est voisine. La circonférence de celle-ci a en outre une écaille de plus, vingt-cinq au lieu de vingt-quatre : les lames de la carapace de la tortue cendrée sont lisses: son contour est agréablement mélangé de noir et de jaunâtre: le plastron est de cette dernière couleur. Ses deux extrémités sont

arrondies et entières. Il a de chaque côté et au milieu deux avancements, il est attaché à la couverture supérieure par une membrane tendineuse.

La Tortue à lignes concentriques, *Testudo centrata.*

Un homme que j'ai déja cité plusieurs fois, à raison de ses recherches et de ses travaux dans toutes les parties de l'histoire naturelle, M. Bosc, m'a communiqué la description et le dessin de cette tortue qu'il a apportée de de la Caroline, province qu'il a visitée avec une ardeur incroyable, afin d'étendre le domaine de la science de la nature.

Cette tortue me semble se rapprocher de la tortue courte-queue de Lacépède, *testudo carolina.* Lin. J'y découvre beaucoup de caractères communs, l'échancrure antérieure de la carapace, sa forme, celles de ses écailles, une ressemblance dans les proporiions de la queue,

les dimensions du corps, et un même lieu natal : mais n'ayant pas ces animaux sous les yeux, et n'en parlant que d'après les auteurs, je laisse la question indécise.

La tortue à lignes concentriques est longue de huit pouces, large de cinq et haute de deux et demi. Le corps est cendré : ses écailles ont des taches noirâtres, quelquefois grises à leur centre, irrégulières, réunies quelquefois deux par deux ou formant des marbrures : la tête est large, obtuse, avec des taches noires sur les côtés et en dessous : les lèvres sont blanches, sans dents : les yeux sont petits et de couleur grise. Les pattes sont palmées : les antérieures ont cinq doigts, les postérieures quatre. La queue est courte, et fortement carénée en dessus.

La carapace est ovale, échancrée en devant, sinuée à son extrémité postérieure. Le disque est revêtu de treize lames qui sont d'un vert sale, marquées de trois à quatre lignes irrégulières et qui suivent le contour des bords presque

parallèlement. Les trois écailles du dos ont chacune une forte arête longitudinale. La circonférence a vingt-cinq lames dont l'antérieure, ou celle qui répond au milieu du cou, est fort petite. Le plastron est échancré aux deux bouts, d'un jaune sale, presque aussi long que la carapace, à laquelle il tient par une jointure fort large.

Cette espèce habite les grands marais de la Caroline, où il est très difficile de la pêcher. On la voit lorsque le soleil brille, et souvent en grand nombre sur les arbres morts et renversés, ou sur les mottes de terre : ces tortues sont d'un naturel craintif et moins méchant que les autres espèces. Sa chair est fort estimée, moins cependant que celle de la tortue de Spengler, qui est d'ailleurs plus grosse et plus facile à prendre, voyageant beaucoup.

La femelle a la tête plus obtuse que le mâle, les taches du corps plus larges et la carapace plus en carène et moins colorée.

Cette tortue a des rapprochements avec celles que Schœpff nomme *terrapin*. Consultez son article.

La Tortue raboteuse, *Testudo scabra*.

Les caractères que Linné assigne à cette espèce sont si peu tranchants, les notes secondaires qu'il donne à leur appui sont si courtes qu'il n'est pas surprenant que plusieurs habiles naturalistes, tels que Schneider, Retzius, Walbaum, Schœpff, aient été embarrassés dans la détermination de cette tortue. Il me semble cependant qu'ils n'ont pas assez profité d'un moyen qu'ils avaient de diminuer ces difficultés ; c'était celui d'avoir recours à la synonymie entière indiquée par Linné. Séba et Gronovius sont les auteurs qu'il cite, comme ayant parlé de la tortue raboteuse. Il faut donc chercher chez eux le supplément de sa discription, quoique ce supplément lui-même en demande un autre. En rassemblant tous

ces caractères, l'on voit que cette espèce est longue d'environ trois pouces, mesurée d'une extrémité du corps à l'autre; que sa tête est figurée en cœur, pointue en devant, noire, mélangée de lignes blanches, avec le museau proéminent, en forme de coin, sans défenses, et la mâchoire inférieure dépourvue de barbes ou de cirrhes ; que le cou est plus mince que la tête, recouvert d'une peau lâche : l'on voit que la carapace est très large, orbiculaire, sinuée antérieurement, sans dents ou crénelures dans son contour, excepté à la partie postérieure : que le dos est parcouru dans sa longueur par une arête longitudinale et un peu convexe, tandis que les autres lames sont planes et lisses. Il résulte encore des descriptions de Séba et de Gronovius, que le plastron est plat, tronqué et lobé antérieurement, arrondi postérieurement : que les pattes sont couvertes d'écailles imbriquées, qu'elles sont munies de cinq doigts réunis par une membrane :

et que les pieds antérieurs ont cinq ongles et les autres quatre. Ajoutons enfin : la queue est courte ; la couleur de cette tortue est blanchâtre, comme marbrée de lignes noires, principalement sur la couverture supérieure et sur la tête.

D'après cela, la tortue raboteuse de Retzius, la tortue verruqueuse de Walbaum diffèrent certainement de l'espèce que Linné appelle raboteuse. On peut consulter les articles relatifs à ces quadrupèdes ovipares. La raboteuse de Lacépède est certainement la même que celle qui porte ce nom dans Linné.

C'est dans les Indes orientales, et particulièrement à Amboine, que l'on trouve cette tortue. Je ne crois pas, ou du moins je doute qu'elle habite aussi la Caroline.

Schœpff donne, pl. 3, fig. 2, le dessin d'une tortue qu'il nomme tortue écrite, *testudo scripta*, et qui est voisine de notre tortue marbrée : on en doit la connaissance à Thunberg, qui la regar-

dait aussi comme le *scabra* de Linné, tant il est vrai qu'une description vague et incomplète est susceptible d'applications aussi nombreuses qu'erronées. La carapace de la tortue écrite est très aplatie, presque ronde, jaunâtre, avec différentes lignes brunes en zigzag, qui forment des marbrures, ou représentent des caractères d'écriture : ses bords sont crénelés ; les trois lames du milieu du dos ont une arête aiguë : la circonférence a vingt-quatre lames, marquées chacune en dessous, d'une tache brune : le plastron est jaunâtre, obtus, mais sans échancrure aux deux bouts : il ne tient pas seulement à la couverture supérieure par le milieu, mais encore par la dilatation des ailes du lobe antérieur, dit Schœpff, ainsi que dans plusieurs espèces ; l'attache latérale est fixée aux cinquième, sixième, septième et huitième lames de la circonférence.

Cette tortue est d'eau douce, mais on ne connaît ni sa patrie ni ses habitudes.

La Tortue à casque, *Testudo galeata.*

Retzius a pris cette espèce pour celle que Linné appelle raboteuse, *scabra* ; mais elle diffère de celle-ci par plusieurs caractères : comme d'avoir deux cirrhes à la mâchoire inférieure, la couverture supérieure raboteuse sur presque toutes ses écailles, sans marbrures : et cinq ongles à tous les pieds.

La tête de la tortue à casque est longue de près de huit lignes, large de six, cuirassée et lisse : le museau est très court ; les yeux en sont voisins ; leur contour est circulaire, et ils sont assez grands : on remarque une tache blanchâtre, ovale, avec une ligne enfoncée tout autour au dessus des oreilles : le sommet de la tête a plusieurs sutures : elle est, ainsi que la partie inférieure du cou et le bord de la mâchoire supérieure, d'une couleur blanchâtre : il y a de chaque côté, au bord de la

mâchoire inférieure, deux cirrhes filiformes, courts et rétractiles ; ce sont deux espèces de verrues : le cou est à peu près de la longueur de la tête, dont la séparation est distinguée, lorsqu'il n'est pas fort tendu par une ride ou un pli : les pieds sont palmés, noirâtres en dessus, d'un blanc sale en dessous : les cuisses ont des rugosités, et les jambes sont couvertes d'écailles imbriquées : tous les pieds ont cinq doigts et cinq ongles pointus : la queue est courte et conique.

La carapace est à peine de deux pouces et demi de long sur deux de large et un de hauteur : le disque a treize lames : celles du milieu du dos ont une arête longitudinale peu élevée, moins sensible sur l'écaille de chaque extrémité : ces lames sont d'un cendré livide, pointillé de noir, avec le bord noirâtre et luisant, des stries très légères tout autour, et des points alongés en relief, dirigés vers le centre : la circonférence

a vingt-quatre lames de la même couleur que celles du disque, excepté à leurs bords qui sont blancs : elles sont lisses : leurs séparations ou leurs sutures sont noires.

Cette espèce vient dans les Indes orientales. Retzius l'a nourrie pendant deux ans avec du pain, soit de froment, soit de seigle : elle mangeait quelquefois et avec avidité des mouches, dont elle laissait les ailes et les pieds : on la conservait dans de l'eau, mais elle la quittait de temps en temps et restait quelques heures hors de cet élément : elle ne prenait aucun aliment depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mai : alors elle ne montrait que rarement sa tête et n'avait aucune évacuation : les excréments qu'elle rendait dans d'autres temps, étaient blancs et ressemblaient à ceux des souris : mais ils tenaient les uns aux autres : elle passait l'hiver près d'un poêle, et Retzius l'entendit pousser une fois, dans cette sai-

son, un petit cri faible et rauque : la chaleur du soleil lui était agréable : exposée aux rayons de cet astre, elle essayait de monter sur les côtés du vaisseau de verre où on la renfermait avec de l'eau : on ignorait l'âge et le sexe de cette tortue.

La Tortue à verrues, *Testudo verrucosa.*

Gmelin, éditeur du Système de la Nature de Linné, s'autorisant de l'opinion de Walbaum, nous donne la tortue à verrues de celui-ci pour l'espèce que le naturaliste suédois nomme raboteuse, *scabra.* C'est une erreur qu'il est aisé de détruire en comparant les descriptions des deux animaux.

La tortue à verrues est fort petite, son corps n'ayant que la longueur du petit doigt : sa peau est couverte de petites verrues et d'écailles çà et là : la couverture supérieure est ovale, longue de vingt-deux lignes et large de quinze, médiocrement rétuse en devant, convexe, crénelée dans son contour, arrondie, faiblement dentée en scie, et échancrée à sa partie postérieure : les écailles sont anguleuses et parsemées d'aspérités : la circonférence en a vingt-cinq : le plastron est échancré

et crénelé postérieurement : tous les pieds ont quatre doigts et quatre ongles.

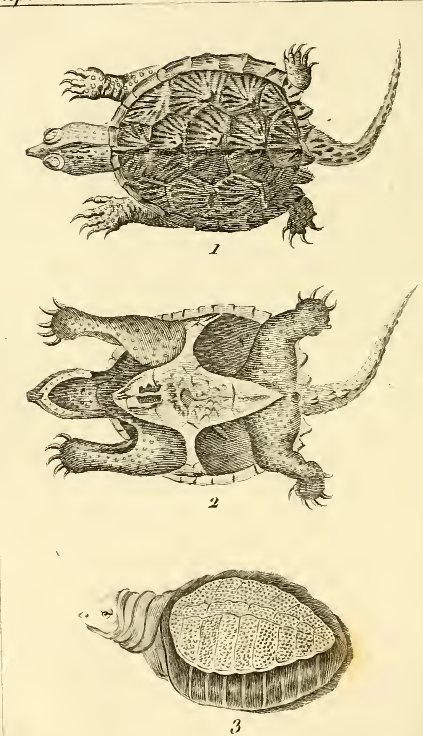
La Tortue carrelée, *Testudo areolata.*

On ne sait pas au juste d'où cette tortue est originaire. Séba la dit du Brésil et la donne pour le *jurura* de Marcgrave. Thunberg, qui l'a décrite dans les nouveaux actes de Stockholm, avait apporté sa carapace des Indes orientales, sans avoir pu cependant apprendre le lieu natal de ce quadrupède ovipare.

Sa couverture supérieure est longue de trois pouces trois lignes, large de deux pouces et demi, et haute d'un pouce, à compter, comme nous avons toujours fait, du bord du plastron: elle est d'une figure oblongue, plus étroite en devant, bombée moyennement: les lames sont élevées, presque carrées généralement, striées et sillonnées assez fortement dans leur contour: l'aréole, ou l'espace du milieu, est aplatie, inégale et d'un brun

fauve : les côtes internes sont plus élevées et d'un blanc jaunâtre : celles du bord sont d'un bai foncé, il y en a environ cinq à six : les intervalles des lames sont d'un brun foncé : le disque est composé de treize pièces, et la circonférence de vingt-quatre, dont la dernière, ou la plus près de la queue, est très large, sillonnée au milieu, et saillante : le plastron est strié, jaunâtre, avec une échancrure à son extrémité postérieure : les pieds sont digités, suivant Thunberg : mais on ne voit peut-être, comme dans toutes les tortues proprement dites terrestres, que les ongles des doigts.

Voyez Schœpff, pag. 104, pl. 23.



Deseve del. *Racine Sculp.*

1. La Tortue serpentine.
2. La même en dessous.
3. La T. chagrinée.

La Tortue dentelée, *Testudo denticulata.*

Toutes les connaissances que nous avons de cette espèce viennent de Linnée. Ses pieds ressemblent à ceux des tortues terrestres, leurs doigts n'étant pas réunis par des membranes et étant à peine distincts ; les pieds de devant ont cinq ongles et les autres quatre ; la carapace a un peu la forme d'un cœur ; son diamètre n'est ordinairement que d'un ou deux pouces; les écailles sont hexagones, d'un blanc sale, et relevées par des points saillants; celle des bords sont dentelées.

Cette tortue se trouve en Virginie.

La Tortue serpentine, *Testudo serpentina.*

Linnée indique la Chine pour le pays natal de la tortue serpentine, ainsi nommée de ce que sa tête a la forme de celle

des serpents. L'espèce dont nous allons parler habitant la Caroline, on peut avoir quelque raison de douter que ce soit la même. Si on veut cependant observer que ces indications sont souvent inexactes, qu'il n'est même pas impossible à la rigueur, qu'un animal soit commun à deux pays très distants l'un de l'autre, on ne s'arrêtera pas à ces considérations, pourvu d'ailleurs que les caractères exprimés dans la phrase spécifique conviennent à l'objet : or le signalement que Linnée donne de sa tortue serpentine, se retrouve dans la nôtre. Schœpff a publié une bonne figure de cette espèce, pl. 6 pag. 28. M. Bosc m'en a communiqué un dessin qu'il a fait sur le vivant, et nous le donnons ici avec le témoignage le plus sincère de notre gratitude. Voici la description que ce naturaliste a eu l'amitié d'y joindre.

Cette tortue est très remarquable par la longueur de sa queue et par les écailles dont elle est chargée, qui la font pa-

raître dentée. Un tel caractère lui a valu, de la part des habitants du pays, le nom d'*alligator tortoin;* elle a, en effet, de la ressemblance avec le crocodile. Le peu de largeur de sa carapace, sa souplesse, la forme de la tête, celle du plastron, la rapprochent de la tortue molle, près de laquelle on doit la placer.

Sa tête est ovale, aplatie, tuberculée au milieu de son sommet, brune, avec les côtés et le dessous de la mâchoire inférieure bigarré de blanchâtre ; les yeux sont saillants, éloignés l'un de l'autre, et leurs paupières ont de petites élévations : les mâchoires, dont la supérieure est plus large que celle de dessous, sont terminées par un bec très pointu, celle-ci a deux barbillons ; le cou est aussi long que la tête, plissé et rugueux : les pattes sont chargées d'écailles larges, saillantes, et de tubercules de même nature, disposés en séries, surtout en dessous : les postérieures en ont moins en dessus : tous ses pieds sont palmés : les antérieurs ont

cinq ongles, et les postérieurs quatre; la queue est aussi longue que le corps, très épaisse à sa base, surmontée en dessus d'une espèce de crête formée d'une suite d'écailles saillantes, faites en coin, et qui diminuent d'épaisseur et de hauteur vers la pointe : les côtés ont deux ou trois rangées d'écailles plus petites, qui se convertissent à la fin en tubercules d'abord petits et pointus, ensuite larges et aplatis.

La carapace est longue de trois pouces et demi, sur deux pouces neuf lignes de large: elle est brune, presque flexible, peu mais régulièrement bombée: son bord postérieur est remarquable par cinq échancrures plus profondes; le disque est composé de treize lames, couvertes de rides inégales et convergentes vers le milieu du côté postérieur: celles qui avoisinent la queue, sont relevées en carène : la circonférence est composée de vingt-quatre à vingt-cinq lames, dont les postérieures ont une sail-

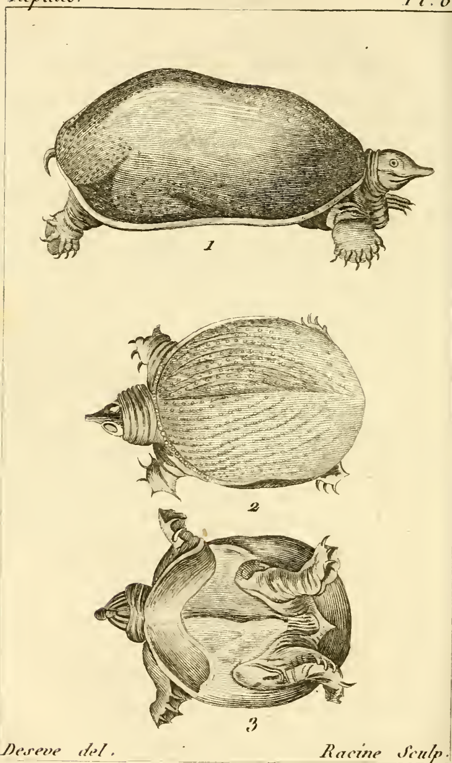
lie en forme de dent : le plastron est petit, disposé un peu en croix, d'un blanc sale, tacheté entièrement de brun, un peu membraneux, et sans articulations à charnière : le corps principal est formé d'un ovale alongé, rétréci en pointe à chaque bout, et dix pièces : ses deux supports latéraux consistent chacun en une lame alongée, contiguë au corps du plastron, et en deux autres plus petites, placées à l'extrémité de celle-là, et qui s'appuient sur la carapace : ainsi ce plastron a vraiment quatre rangées de lames, considéré dans le sens de la longueur.

La tortue de Spengler, de Linnée, édition de Gmelin, me paraît peu différer de la serpentine.

Cette espèce est rare en Caroline, et y est fort recherchée.

La Tortue chagrinée, *Testudo scabra.*

Cette espèce, qui a été apportée des Indes orientales par Sonnerat, s'éloigne de toutes les autres par la singulière conformation de sa carapace ; cette couverture supérieure est presque ronde, et a trois pouces neuf lignes de longueur, sur trois pouces et demi de largeur : elle paraît double, le disque s'en détachant en quelque sorte, pour former une seconde carapace, longue de deux pouces huit lignes, large de deux pouces, osseuse, parsemée d'un très grand nombre de points, d'où cette tortue a été nommée chagrinée. Ce disque est composé de vingt-trois pièces nues ou sans écailles, disposées sur trois rangs, savoir, deux latéraux chacun de huit pièces plus larges, et le troisième au milieu, formé de six : la vingt-troisième pièce est placée à la partie antérieure du disque, et sert de base aux trois rangées : les bords de la carapace



1. La Tortue molle.
2. La T. à bec, en dessus.
3. La même en dessous.

sont cartilagineux et à demi-transparents: ces bords laissent apercevoir les côtes de l'animal, qui sont au nombre de huit de chaque côté : ces bords sont relevés latéralement : le plastron déborde, aux deux extrémités, la carapace : il est un peu échancré en devant, cartilagineux, transparent, formé de sept plaques osseuses, chagrinées, inégales et placées trois en devant, deux au milieu, et deux vers le derrière.

Cette tortue peut alonger facilement sa tête, qui ressemble à celle des tortues d'eau douce : elle en a probablement les habitudes. L'individu du Muséum d'histoire naturelle est incomplet, n'ayant ni pattes ni queue.

La Tortue molle, *Testudo ferox.*

Pennant est le premier qui ait parlé de cette tortue, qu'il avait reçue de la Caroline méridionale, où on l'appelle tortue à *écailles molles*, et c'est de là que M. de Lacépède l'a nommée la *molle*.

Elle habite en grand nombre les rivières du sud de cette province: elle est aussi très commune dans la Floride orientale, où elle parvient à une grandeur très considérable, et pèse quelquefois jusqu'à soixante et dix livres. Le naturaliste Garden en a conservé une vivante, près de trois mois, sans qu'il s'aperçut qu'elle mangeât de ce qu'on lui offrait : elle pesait de vingt-cinq à trente livres.

La tête de cet individu était petite, un peu triangulaire, s'élargissait du côté du cou, qui était épais, long de treize pouces et demi, et que l'animal pouvait retirer facilement sous la carapace : les yeux étaient placés à la partie antérieure et supérieure de la tête, et assez près l'un de l'autre : les paupières étaient grandes et mobiles : la prunelle était petite, et l'iris entièrement rond, l'extrémité postérieure surtout, était d'un jaune fort brillant. Cette tortue avait une membrane clignotante, qui se fermait lorsque l'animal s'endormait ou était saisi de quelque

frayeur: la mâchoire supérieure se terminait par un prolongement cartilagineux, un peu cylindrique, long au moins de neuf lignes, tendre, menu, transparent, ayant à son extrémité les narines qui s'ouvraient aussi dans le palais: les pattes étaient recouvertes d'une peau ridée et d'un vert sombre, comme tout le corps, épaisses et fortes: les pieds avaient cinq doigts réunis par une membrane, et dont trois seulement munis d'ongles qui étaient crochus, les pieds avaient en outre des faux doigts, servant à étendre la membrane qui les réunit tous, savoir les antérieurs deux, et ceux de derrière un: la queue était grosse, large et courte.

La carapace avait vingt pouces de long, et quatorze de large: son milieu était dur et osseux; mais ses bords étaient mous, pliants, flexibles, et ressemblant à du cuir tanné. On remarquait près des deux bouts, des élévations unies et oblongues: celles du côté qui regarde la tête, étaient un peu plus grandes.

Le plastron était blanchâtre : il avançait en devant, de telle sorte que l'animal retirant sa tête, pouvait la reposer sur cet avancement, qui était pliant et cartilagineux : la partie postérieure était dure, osseuse, relevée et conformée de manière à représenter une espèce de selle à cheval.

L'individu apporté à Garden, et sur lequel la description précédente fut faite, était une femelle qui pondit quinze œufs : on en trouva un pareil nombre dans son corps.

La tortue molle passe pour très bonne à manger, et sa chair même est, dit-on, plus délicate que celle de la tortue franche ; mais il est dangereux d'attaquer cet animal, ayant beaucoup de force : il arrive qu'il se lève quelquefois sur ses pattes, tombe avec furie sur son agresseur, et le mord fortement.

M. de Lacépède, duquel nous avons tiré cet extrait, fait connaître une observation d'un ancien correspondant du cabinet

d'histoire naturelle de Paris, d'après laquelle il résulterait que cette espèce de tortue ne serait pas étrangère à la Guiane.

La Tortue à bec, *Testudo rostrata.*

Tel est le nom que Thunberg a donné à une tortue fort voisine de la molle par la consistance et la disposition de sa carapace : d'autres auteurs l'ont appelée tortue *membraneuse*, tortue *cartilagineuse*, tortue de *Boddaert*, tortue *à trois ongles*, etc. Gmelin (Système de la nature) fait des deux premières et de la dernière autant d'espèces différentes, que Schœpff a réunies en une, la tortue à bec de Thunberg (pag. 93, pl. 20). Pour affirmer cependant avec certitude que ces tortues appartiennent à la même espèce, il faudrait les avoir toutes examinées et comparées les unes avec les autres. Elles pourraient bien ne se ressembler que par quelques rapports généraux, ceux de famille, par exemple. On doit être d'autant plus cir-

conspect à prononcer, que la patrie de quelques uns de ces animaux est différente, comme la Guiane, la Floride et l'Égypte. A la vérité, on est très peu instruit sur leur origine.

La tortue à bec de Thunberg est petite, sa longueur n'allant pas au-delà de quatre à cinq pouces. Tout le corps, ainsi que le test, est grisâtre; la tête est déprimée, lisse, avec les lèvres larges, et dont la supérieure est repliée en dessus, et l'inférieure en dessous; le museau est prolongé en forme de bec cylindrique; les yeux sont grands, proportionnellement à la petitesse du corps; la paupière supérieure est plus large que l'inférieure, le cou est environné de plis nombreux et épais formés par la peau; tous les pieds sont très courts; réunis par des membranes à cinq doigts, et dont trois seulement sont onguiculés; la queue est très courte; la carapace est presque ronde, d'une seule pièce ou n'ayant point d'écailles, d'une consistance coriace et

ion osseuse, carénée sur le dos, avec
les rides ou des stries obliques, formées
par des suites de points élevés ; le devant
e cette carapace est élevé, et la partie
pposée est assez plane. J'ai remarqué
ans les individus du Muséum national,
ne échancrure au bord postérieur. Le
lastron est, de même que la couverture
ipérieure, d'une figure presque ronde,
une seule pièce et d'une nature cartila-
neuse, excepté aux supports latéraux
ui sont osseux : il est uni et entier; le
gment de son extrémité postérieure
araît plus court et plus étroit que celui
e l'antérieure ; le disque est un peu plus
evé; et cette convexité est oblongue.

Schœpff ne pense pas seulement qu'il
e faut faire qu'une même espèce des
ortues mentionnées ci-dessus ; il n'est
iême pas éloigné de croire que la tor-
ie molle doive y être rapportée. Nous
'adopterons pas une telle opinion et des
onjectures semblables. Si le naturaliste
oit craindre de multiplier les espèces ;

il doit aussi appréhender de tomber dans un excès contraire, et qui est peut-être plus dangereux : la prudence nous commande de suspendre notre jugement jusqu'à ce que de nouvelles observations aient éclairci nos doutes.

Forskal décrit une tortue qu'il nomme tortue à trois ongles, *triunguis*, et que Schœpff, comme nous l'avons déja dit, rapporte à celle dont nous venons de parler.

INTRODUCTION

A L'HISTOIRE DES ANIMAUX CONNUS GÉNÉRALEMENT SOUS LE NOM DE LEZARDS.

Les quadrupèdes ovipares dont nous allons nous occuper sont ceux dont M. Alexandre Brongniart a composé son ordre des sauriens. Ce sont les lézards de M. de Lacépède, à l'exception des salamandres, et de ses reptiles bipèdes. Le mot de lézard devant servir à désigner un genre particulier de cette grande famille, ou plutôt de cet ordre, je devrais, à la rigueur, lui subsituer dans les généralités que je vais donner sur tous ces animaux, une dénomination commune, celle qui est propre à cet ordre, les sauriens. On éviterait ainsi les équivoques et les méprises qui peuvent résulter du double emploi du mot de lézard. Mais celui de sauriens n'étant pas encore assez connu, j'ai craint de me rendre moins

intelligible par un changement prématuré de noms. Je continuerai donc d'appeler, en général, lézards les animaux de la famille que nous allons traiter, sauf à nommer lézards proprement dits ceux qui appartiennent au genre désigné par ce mot.

Les lézards n'ont pas, ainsi que les tortues, un test ou enveloppe osseuse et commune, qui leur sert de maison et de bouclier ; leur corps est simplement couvert de petites écailles, disposées souvent par imbrication, et si dures dans quelques uns, qu'elles deviennent, par leur ensemble, une sorte de cuirasse presque impénétrable. L'organisation intérieure de ces animaux paraît être la même que celle des reptiles dont nous venons de donner l'histoire. Les lézards ont cependant des dents véritables, au lieu de gencives cornées, caractère qui éloigne encore les lézards des tortues. Les serpents, les salamandres, les crapauds, les grenouilles et les raines ne sauraient être

confondus avec ces quadrupèdes ovipares; les serpents, parcequ'ils n'ont pas de pattes; les autres, parce que leur peau est nue, que leurs doigts ne sont pas onguiculés, que leur langue n'est pas entièrement libre, et parceque leur manière de se reproduire est fort différente, se rapprochant de celle des poissons.

Les lézards ont depuis deux ou trois pouces jusqu'à trente pieds de longueur. La forme de leur corps est, en général, alongée et presque cylindrique, à prendre du cou jusqu'à la naissance de la queue; la tête est triangulaire ou ovale.

Les yeux, dans quelques espèces, telles que celles de la division du caméléon, sont singulièrement remarquables: ils sont recouverts par une membrane chagrinée, remplaçant leurs paupières, et obéissant à tous leurs mouvements. Cette membrane est divisée par une fente horizontale, à travers laquelle on distingue la prunelle, vive et brillante, comme celle des yeux de presque tous

les lézards. Dans ces mêmes espèces, le trou auditif n'est point apparent.

La langue des lézards est alongée et rétractile, dans ceux qui se nourrissent surtout d'insectes et de vers; courte dans les espèces qui, à raison de leur grandeur, font leur proie de plus grands animaux, entière ou plus ou moins échancrée.

Les écailles, dont le corps est revêtu, sont ou lisses, ou raboteuses et relevées en carène, arrondies dans les uns, carrées ou hexagones dans les autres, disposées sans ordre ou verticillées; celles du dos et même celles de l'origine de la queue forment quelquefois des franges dentées ou des espèces de crêtes; la peau, dans les iguanes, est très dilatable sous la gorge, et y produit, au besoin, un gonflement représentant un goître. Les dragons ont les premières côtes écartées du corps et réunies par une membrane en forme d'ailes. Une observation relative aux écailles dont la peau est garnie et qui devient très essentielle,

vu la bonté des caractères qu'elle fournit, est la différence respective de la grandeur de ces écailles : elles forment dans plusieurs lézards des espèces de plaques sous le ventre, de même que dans le grand nombre des serpents. M. de Lacépède s'est servi, avec le plus grand avantage, de cette considération, que j'ai aussi moi-même fait plus valoir encore dans la détermination des variétés des lézards de France.

La forme et les proportions de la queue varient : elle est alongée, même très longue dans les uns, courte dans les autres, ici ronde, là comprimée : tous l'étendent horizontalement.

Le plus grand nombre des lézards a quatre pattes : ceux qui avoisinent les serpents les ont déja très courtes, presqu'imperceptibles : les derniers de tous, tels que les bipèdes et les sheltopusiks de M. de Lacépède, n'en ont absolument que deux.

Les pattes de devant sont plus courtes

que celles de derrière; elles ont dans la plupart cinq doigts, dont l'extérieur séparé des autres, comme une espèce de pouce, et le troisième, ainsi que le quatrième, plus alongés. Le nombre de leurs phalanges est plus considérable que celui des phalanges des doigts des quadrupèdes vivipares; il est quelquefois de quatre. Aussi ces animaux ont-ils plus de facilité pour saisir les branches des arbres sur lesquels ils grimpent. L'ongle crochu dont ces doigts sont pourvus à leur extrémité, leur donne le moyen de s'accrocher à des corps qui offrent même peu de prise: on en voit plusieurs courir avec agilité sur les murailles. Ces doigts sont grêles et alongés dans un grand nombre, quelques espèces, comme les geckos, les ont courts, larges et imbriqués en dessous; leur direction est inégale et singulière dans les caméléons. Trois de ces doigts sont opposés aux deux autres : les crocodiles les ont palmés.

Si la conformation extérieure des lé-

zards est diversifiée, leurs habitudes ne le sont pas moins. Les plus grands, tels que les crocodiles, habitent les fleuves et les marais : les autres vivent, les uns au milieu des bois, dans les déserts ; les autres, dans les lieux habités, sous les pierres, dans les murs. Les dragons se tiennent sur les arbres, et s'élancent, avec le secours de leurs ailes, d'une branche à une autre.

Les lézards ont la vie très dure ; ils supportent des diètes de plusieurs mois, et malgré ces longs jeûnes, ils subissent leur mue, comme s'ils avaient été nourris pendant ce temps. Les époques auxquelles ils prennent une robe nouvelle, sont le printemps et l'automne. La saison de l'hiver venant à détruire ou à faire disparaître les insectes, les vers dont ils s'alimentent, on les voit se retirer dans des trous où ils s'engourdissent, jusqu'à ce que le soleil les ranime avec la nature. Les lézards de nos contrées commencent à sortir de leur retraite vers la

fin de février. Les premiers essais de leur liberté consistent à sortir la tête hors de la fente de la muraille qu'ils habitent, et à recevoir la chaleur bienfaisante de l'astre du jour. Ils le chargent bientôt après du soin de vivifier et de faire éclore leurs œufs, qui ont une coquille calcaire, de même que ceux des tortues, et qu'ils enfouissent dans la terre ou dans le sable.

M. de Lacépède a partagé ce genre en huit tribus.

La première a pour caractère d'avoir *la queue aplatie, et cinq doigts aux pieds de devant.* Elle comprend le crocodile, le crocodile noir, le gavial, le fouette-queue, la dragonne, le tupinambis, le sourcilleux, la tête-fourchue, le large-doigt, le bimaculé et le sillonné.

La seconde renferme des reptiles qui ont tous *la queue ronde, cinq doitgs à chaque pied, et des écailles relevées sur le dos en forme de crête.* On y voit les espèces

suivantes : iguane, basilic, port-crête, galéote, agame.

Les lézards de la troisième tribu ont *la queue ronde, cinq doigts aux pieds de devant*, et *des bandes écailleuses sous le ventre.* Ses espèces sont : le lézard gris, le vert, le cordylle, l'hexagone, l'ameiva, le lion et le galonné.

La quatrième tribu ne diffère de la précédente, que parceque les animaux dont elle est composée n'ont pas de *bandes écailleuses sous le ventre.* Le caméléon, la queue-bleue, l'azuré, le grison, l'ambre, le plissé, l'algire, le stellion, le scinque, le mabouya, le doré, le tapaye, le strié, le marbré, le roquet, le rouge-gorge, le goîtreux, le téguixin, le triangulaire, la double-raie, et le sputateur, appartiennent à cette division.

La cinquième tribu est distinguée des autres par *les écailles grandes et imbriquées dont le dessous des doigts est garni.* Il n'y a que trois espèces : le gecko, le geckotte et la tête-plate.

On reconnaît facilement la sixième tribu aux caractères suivants : *trois doigts à tous les pieds*. Ici sont placés le seps et le chalcide.

La septième division est encore plus distincte ; elle est destinée aux lézards qui ont des *membranes en forme d'ailes*. Elle n'a qu'une espèce : le dragon.

La dernière tribu comprend les lézards qui ont *trois ou quatre doigts aux pieds antérieurs*, et *quatre ou cinq aux autres*.

Elle ne renferme que des salamandres dont les espèces sont : la terrestre, la queue plate, la ponctuée, la quatre-raies; la sarroubé, et la trois-doigts. Vient ensuite la seconde classe composée des *quadrupèdes ovipares qui n'ont pas de queue*. Elle est formée de trois genres : grenouille, raine, crapaud. Les reptiles bipèdes terminent la première grande division des reptiles.

Le professeur Alexandre Brongniart divise son ordre des sauriens ou les lézards en neuf genres : crocodile, iguane,

dragon, stellion, gecko, caméléon, lézard, scinque et chalcide. Les salamandres, les grenouilles, les raines et les crapauds sont des inés, comme nous l'avons déja dit, à composer son dernier ordre des reptiles, celui qu'il appelle batrachiens.

Ces divisions étant fort naturelles, serviront de base au travail que nous allons donner sur les lézards. Nous nous permettrons cependant quelques changements dans l'ordre de ces genres. Il me semble que les lézards proprement dits doivent venir après les crocodiles. Les caractères pris de la forme et de la disposition des écailles du ventre, ceux des mœurs et des habitudes offrent tant de points de rapprochements entre ces animaux, que je croirais violer l'ordre naturel, si je mettais des intermédiaires entre ces deux familles de lézards. Des considérations générales doivent l'emporter sur quelques caractères partiels et éloignés, quoique communs; je pas-

serai donc des crocodiles aux lézards proprement dits, de ceux-ci aux iguanes, aux dragons et aux caméléons. Je leur ferai succéder les stellions, les geckos et les scinques. Les reptiles qui ont quatre pattes très petites ou qui n'en ont même que deux, feront la clôture des lézards ; mais je ne crois pas qu'il faille n'en faire qu'un genre, à l'exemple de M. Brongniart. Des animaux qui diffèrent entre eux par le nombre de leurs pattes, méritent certainement d'être séparés génériquement, et on n'eut jamais de caractère d'une valeur plus importante. Ces derniers reptiles sont très propres à nous introduire dans l'ordre des ophidiens.

IIe GENRE.

CROCODILE, Crocodilus.

Caractères génériques. Quatre pattes très apparentes et de grandeur relative. Corps couvert d'écailles : les supérieures et les inférieures plus grandes et en forme de petites plaques ; langue courte, attachée presque jusque sur ses bords ; doigts postérieurs réunis par une membrane ; queue comprimée.

Tel est le signalement auquel on pourra reconnaître les animaux dangereux, appelés crocodiles. Ils composent une famille bien plus nombreuse en espèces qu'on ne l'avait d'abord cru. La plupart des naturalistes ne s'étant décidés que d'après des rapports généraux, n'ayant pas eu le bon esprit de soupçonner que des animaux, quoique rapprochés, mais habitant des parties du

globe bien différentes, pourraient bien aussi n'être pas les mêmes, n'ayant point comparé entre eux ces divers quadrupèdes ovipares, ont tout confondu, comme à l'ordinaire, le crocodile du Nil, celui qui habite les fleuves de l'Amérique équatoriale, le cayman, se sont tous vus regardés comme frères. Mais des yeux plus clairvoyants que ceux du trop grand nombre de ces superficiels observateurs de la nature, Gronovius, Cuvier surtout, ont cherché à dissoudre une société aussi informe. Nous regrettons que l'excellent Mémoire sur les crocodiles, lu par ce dernier à l'Institut, n'ait pas encore été publié ; nous eussions fait connaître ici les caractères qui sont propres à chacune de ces espèces d'animaux, et sur l'exactitude desquels je n'ai pas besoin de dire qu'on peut compter. Jusqu'à ce que ces belles observations aient vu le jour, il nous suffira d'avoir dénoncé l'erreur, et dégrossi seulement le travail des différentes sortes de cro-

codiles, d'après Gronovius en particulier.

Le crocodile, en général, est, parmi les lézards, ce qu'est le lion dans la classe des quadrupèdes vivipares, ce qu'est l'aigle aux autres oiseaux ; tous sont autant de maîtres redoutables : l'un a pour son domaine les vastes solitudes de la zone torride, l'autre celui des airs. Habitant de la terre et des eaux, le crocodile semble étendre plus loin sa puissance ; elle est d'autant plus terrible, que ses forces, à raison de la température de son sang, s'affaiblissent moins vîte, qu'il vit plus long-temps, et que sa cuirasse le rend plus impénétrable.

Si l'on en excepte quelques grands quadrupèdes, les cétacés et quelques serpents, le crocodile est un des animaux dont la taille est la plus énorme : on en voit qui sont longs de trente pieds. M. de Lacépède fait ici une remarque très judicieuse : « On dirait que la nature

» aurait eu de la peine à donner à de
» très grands animaux des ressorts as-
» sez puissants pour les élever au mi-
» lieu d'un élément aussi léger que
» l'air, et même pour les faire mar-
» cher sur la terre ; et qu'elle n'a ac-
» cordé un volume, pour ainsi dire
» gigantesque aux êtres vivants et ani-
» més, que lorsqu'ils ont dû fendre
» l'élément de l'eau, qui en leur cé-
» dant par sa fluidité, les a soutenus
» par sa pesanteur. L'art de l'homme,
» qui n'est qu'une application des for-
» ces de la nature, a été contraint de
» suivre la même progression ; il n'a
» pu faire rouler sur la terre que des
» masses peu considérables ; il n'en a
» élevé dans les airs que de moins
» grandes encore ; et ce n'est que sur
» la surface des ondes qu'il a pu diriger
» des machines énormes. »

Si les baleines et la plupart des cétacés sont supérieurs en masse et en volume au crocodile, tout est cependant

tellement disposé, que celui-ci jouit en paix du domaine dont la nature l'a mis en possession : les premiers exercent presqu'exclusivement leur puissance dans les régions hyperborées, dans ces mers qui environnent le pôle ; le dernier est souverain dans un climat tout opposé ; il lui faut un ciel brûlant, ou du moins très chaud, tel que celui de la zone torride ou des pays qui l'avoisinent.

Incapable par la nature de son tempérament de violents désirs, le crocodile n'est tyran que par besoin. Aristote l'avait depuis long-temps disculpé du reproche de férocité.

Nous avons présenté, au commencement de cet article, un léger aperçu des caractères extérieurs de ce quadrupède ovipare. Entrons dans un plus grand détail que nous puiserons, en majeure partie, dans notre source ordinaire, l'Histoire des Reptiles de M. de Lacépède.

Les crocodiles ont à peu près la forme des autres lézards : leur tête est alongée, aplatie et très ridée ; le museau est gros et un peu arrondi, excepté dans le gavial ; les ouvertures des narines sont placées au-dessus, au milieu d'un espace rond, formé d'une substance noirâtre, molle et spongieuse, et elles ont la figure d'un croissant ; la gueule s'étend au-delà des oreilles, les mâchoires sont quelquefois longues de plusieurs pieds ; la supérieure s'élargit près du gosier, déborde ensuite de chaque côté l'inférieure, puis devient plus étroite jusques près du museau, où elle s'élargit de nouveau, et enferme, pour ainsi dire, l'autre ; les bords de celle-là sont festonnés ; ceux de celle-ci ou de l'inférieure sont droits ; il en résulte que les dents, par la différence de largeur des deux mâchoires, paraissent alternativement en suivant ces inégalités à l'extérieur, et ressemblent à des crochets. Le crocodile du Nil a même

cela de remarquable, que quelques uns de ses crochets, ceux qui sont près du museau et sur les côtés de la mâchoire inférieure, pénètrent si avant dans la mâchoire supérieure, qu'ils s'élèvent au-dessus, à la façon de petites cornes.

On compte environ trente-six dents à celle-ci et trente à l'autre; mais ce nombre ne doit pas être constant : elles sont fortes, coniques, striées, un peu creuses, de longueur inégale, attachées par de grosses racines, et disposées, de chaque côté sur un seul rang; lorsque la gueule est fermée, elles passent les unes entre les autres, et leur pointe est reçue dans des cavités qu'on remarque aux gencives. D'après une observation faite par les membres de l'Académie des Sciences de Paris, en 1681, il paraîtrait que les premières dents du crocodile sont sujettes à tomber, et sont remplacées par de nouvelles.

La mâchoire inférieure est seule mobile, et elle n'a même qu'un mouve-

ment de haut en bas ; aussi il avale le plus souvent sa proie sans la broyer, ne pouvant mâcher que difficilement ; mais ses crochets saisissent, retiennent et déchirent avec force les corps dont il peut s'emparer.

Quoi qu'on en ait dit, le crocodile a une langue plus considérable même, en proportion, que celle du bœuf : mais attachée aux deux bords de la mâchoire inférieure par une membrane, il ne peut la darder et la faire paraître au-dehors. Cette membrane est percée de plusieurs trous, auxquels aboutissent des conduits venant des glandes de la langue.

Ses yeux sont très rapprochés l'un de l'autre, placés obliquement, défendus par une membrane clignotante, garnie de deux paupières dures, mobiles, fortement ridées, avec une espèce de rebord superciliaire. Cette disposition des yeux, leur éclat, et cette suite

nombreuse de dents qui se montrent au-dehors, faute de lèvres qui puissent les cacher, donnent à cet animal un air terrible, dont les voyageurs ont ensuite exagéré l'effet.

Les oreilles situées très près et au-dessus des yeux, sont recouvertes par une peau fendue et un peu relevée, on dirait deux paupières fermées; et de là quelques auteurs ont voulu leur donner quatre yeux : on aperçoit la membrane du tambour sous la partie supérieure et mobile de cette peau. Hérodote dit que les habitants de Memphis attachaient des espèces de pendants aux oreilles des crocodiles privés.

Le cerveau est très petit.

La queue de ces animaux est comprimée, semblable à un aviron dont elle fait l'office; elle est aidée en cela du mouvement des pieds, de ceux de derrière principalement, dont les doigts réunis par une membrane, servent d'espèces de nageoires : ceux-ci ont quatre

doigts et les autres cinq ; les trois intérieurs sont seuls onguiculés.

A l'exception du sommet de la tête, où la peau est nue et collée immédiatement sur l'os, tout le corps du crocodile est recouvert d'écailles : celles qui défendent le dos et le dessus de la queue sont carrées et forment des bandes transversales, dont le nombre paraît être constant dans chaque espèce : les écailles des côtés et celles du dessus des pattes sont rondes, de grandeur inégale et disposées irrégulièrement ; les premières surtout sont très dures, flexibles, et ont dans leur milieu une sorte de crête qui ajoute encore à leur solidité. Pour blesser cet animal, il faut donc le frapper dans les jointures des bandes, comme étant les seuls endroits qui présentent la peau ; la balle ne fait que glisser sur les autres parties, revêtues d'une armure impénétrable.

Le cou a deux rangées transversales d'écailles à tubercules : on en voit aussi

leux autres de chaque côté de la queue ; :t ces élévations, en forme de crêtes, la ont paraître hérissée de pointes, qui se éunissent vers son extrémité et ne font plus qu'une ligne : les lames de la partie nférieure du corps, du dessous des pattes, sont disposées en bandes transversales, carrées, flexibles, dures, mais noins que celles du dos et sans crête : e dessous du ventre du crocodile étant plus faible, est la partie que ses ennemis ıttaquent de préférence lorsqu'ils lui livrent combat; c'est par là que le poisson-scie, surtout, le frappe, en lui enfonçant dans son corps l'arme terrible qu'il porte à l'extrémité antérieure de sa tête.

La couleur des crocodiles est d'un jaune verdâtre, avec des taches et des bandes tirant sur le bronze un peu rouillé : le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre ; on en voit cependant de très bruns dans la rivière du Sénégal.

Le nombre des vertèbres des crocodiles est variable, suivant M. de Lacé-

pède : on en a compté dans quelques individus cinquante-neuf, dont sept pour le cou, et trente-trois dans la queue : leur œsophage est très vaste et susceptible d'une grande dilatation : ils n'ont point de vessie, leur urètre ayant son écoulement dans le rectum : les organes sexuels des mâles ne paraissent au dehors qu'au moment de l'accouplement, ainsi que dans les autres lézards ; ils sortent par l'anus. On observe auprès de lui et au-dessous des mâchoires, deux glandes qui contiennent une matière d'une odeur de musc assez forte.

La grandeur de ces animaux varie, depuis quatorze pieds jusqu'à trente ou environ ; il paraît qu'elle dépend beaucoup de l'influence du climat : ceux des côtes de la Guiane sont les plus petits : il faut cependant remarquer que cette espèce n'est pas la même que celle d'Afrique, du Nil principalement.

C'est au printemps que les deux sexes se recherchent : la femelle est, dit-on,

renversée sur le dos dans l'accouplement; mais la durée de son union avec le mâle n'est pas connue; on présume qu'elle doit être plus courte que celle des tortues.

Les observations de Laborde nous ont appris que le cayman fait deux, et quelquefois trois pontes de vingt à vingt-quatre œufs, et à peu de distance les unes des autres. Linnée a avancé que le crocodile pondait aussi quelquefois jusqu'à cent œufs : ils sont déposés le long des rivages que ces animaux fréquentent, et confiés à la chaleur vivifiante de l'astre du jour. La femelle du cayman met cependant un peu plus de sollicitude dans la manière dont elle fait sa ponte : elle prépare, assez près des eaux qu'elle habite, une espèce de nid dans le creux de quelque terrain élevé, en y ramassant des feuilles et des débris de végétaux, dont la fermentation accélère le développement du germe de l'œuf. Aux environs de Cayenne, le temps de la ponte

est le même que celui des tortues, c'est à dire le mois d'avril; mais il est plus prolongé. Suivant Catesby, l'œuf du crocodile de la Caroline, l'alligator, n'est pas plus grand que l'œuf d'une poule d'Inde, mais ceux du crocodile ordinaire sont bien plus grands : ces œufs sont ovales, blanchâtres, et leur coque est d'une substance crétacée, semblable à celle des œufs de poule.

Les petits crocodiles sont repliés sur eux-mêmes dans l'œuf, et n'ont que six à sept pouces de long lorsqu'ils sortent de la coque : ils la cassent soit avec la tête, soit avec les tubercules écailleux de leur dos; l'insertion du cordon ombilical paraît encore quelque temps après qu'ils sont éclos; ils le traînent même, à leur naissance, accompagné du reste du jaune de l'œuf, et d'une espèce d'arrière-faix.

On a aussi remarqué dans de jeunes tortues, une fente au plastron, indiquant la place où le cordon ombilical avait eu son attache.

La chaleur de l'atmosphère fait seule éclore les œufs du crocodile. Dès que les petits sont nés, ils vont se jeter dans l'eau pour y chercher leur nourriture et leur sûreté; mais à un âge aussi tendre, ils deviennent souvent la proie des poissons voraces, des crocodiles même.

La durée de la vie de ces animaux est inconnue; il est cependant à présumer qu'elle doit être plus longue que celle de la tortue franche, qui paraît vivre plus d'un siècle: on a nourri des caymans dès leur sortie de l'œuf, et vingt-six mois après, ils n'avaient encore que vingt pouces environ de longueur: d'où l'on peut conclure que leur accroissement est fort lent.

C'est sur les rives des grands fleuves, et qui offrent une grande quantité de testacés, de tortues, de poissons, de grenouilles, près des lieux où il est facile de se mettre en embuscade, au milieu des lacs marécageux et des savannes noyées, que les crocodiles, les caymans établis-

sent leur demeure. C'est là qu'ils attendent dans le silence l'instant favorable pour tomber sur leur proie. Les béliers, les cochons, les bœufs même, sont quelquefois attaqués. Elevant la partie supérieure de leur tête au-dessus de la surface des eaux, ils guettent les animaux qui viennent boire ; dès qu'ils en aperçoivent quelqu'un, ils plongent, vont jusqu'à lui en nageant entre deux eaux, le saisissent par les jambes et l'entraînent pour le noyer. Pressés par la faim, ils se jettent sur l'homme, sur le nègre principalement.

Quoique le crocodile soit lourd et d'un volume considérable, il se remue cependant avec agilité, et dans l'eau spécialement, il y est d'autant plus dangereux, qu'il y jouit de toute sa force : il se précipite avec rapidité sur l'objet dont il veut faire sa proie, la renverse d'un coup de queue, la saisit et la déchire aussitôt avec les armes redoutables dont il est muni.

Ses mouvements sont plus gênés lorsqu'il est à terre, mais il y est encore bien à craindre, marchant très vîte dans les terrains plats et unis; ne pouvant se tourner avec promptitude, on l'évite en faisant beaucoup de détours. Il faut se tenir avec soin sur ses gardes, lorsqu'on se trouve sur le bord des eaux peuplées de crocodiles; on en a vu grimper sur des canots, dans le temps que les passagers se livraient au sommeil. Quelle que soit la voracité du crocodile, il ne faut pas leur imputer le reproche de dévorer une partie de leur famille, comme les petits qui ne peuvent se rendre à l'eau, où on suppose que le père et la mère veulent les conduire.

Ces animaux demeurent quelquefois beaucoup de temps sans manger: ils avalent alors de petites pierres, des morceaux de bois, afin d'empêcher la contraction des intestins : ils s'engourdissent aux approches de l'hiver, du moins aux latitudes voisines des tropiques. Ca-

tesby dit que ceux de la Caroline sortent de leur état de sommeil, en faisant entendre des mugissements horribles et qui retentissent au loin. On dit que leur voix est plus forte que celle du taureau. Les crocodiles de Cayenne, de l'Afrique, poussent des cris qui doivent être encore plus terribles, ayant plus de force.

Ces quadrupèdes ovipares ne muent point, et leur ouverture étant écailleuse, n'éprouve point d'altérations. Ils vont par troupes nombreuses, même au nombre de deux cents, dans les pays où ils ne sont pas inquiétés par l'homme. Cette habitude de se réunir ainsi, prouve que leur naturel n'est pas du moins aussi féroce qu'on le suppose : on est venu à bout de les apprivoiser. Aristote a dit que l'on y parvenait, en lui donnant une nourriture abondante. Le roi de Saba, en Afrique, a deux étangs remplis de crocodiles, qu'il nourrit par ostentation.

Les nègres du Sénégal osent attaquer un animal aussi dangereux. Dès qu'ils

le surprennent dormant dans des endroits où il n'a pas assez d'eau pour nager, ils vont à lui le bras gauche enveloppé dans un cuir, l'attaquent à coups de lance aux parties qui sont moins ou pas du tout cuirassées, lui ouvrent la gueule, et le tiennent ainsi sous l'eau, jusquà ce qu'il qu'il soit suffoqué par ce liquide, qu'il est obligé d'avaler en quantité. En Egypte on l'effraie à grand cris; pour le faire tomber dans un fossé profond couvert de branches, et qu'on a ouvert sur son passage près du bord de l'eau. On le prend ailleurs par le moyen d'un crochet auquel on a suspendu un appât, comme un agneau dont les cris attirent le crocodile : il y a même, dit-on, des gens assez téméraires, pour aller en nageant sous lui, et lui percer la peau du ventre. Les tigres, les hippopotames font la guerre à celui d'Afrique, et les cougars à ceux de l'Amérique.

Le crocodile du Nil, importuné par la présence de l'homme, a fui la basse

Egypte, et s'est retiré dans la haute. Le cayman, ou le crocodile de l'Amérique méridionale, habitant des pays moins populeux, s'y est multiplié à un tel point, qu'il y remplit les lacs, les rivières, et qu'il gêne la navigation; on peut les écarter à coups de rames lorsqu'ils ne sont pas très grands : ils n'essaient même pas de renverser les pyrogues qu'ils rencontrent et n'attaquent pas l'homme.

Les nègres d'Afrique et d'autres peuples font beaucoup de cas des œufs du crocodile, quoiqu'ils aient une forte odeur de musc. Les singes, la mangouste, plusieurs oiseaux, vont aussi à la recherche de ces œufs, et en font une grande destruction,

On trouve quelquefois dans le corps des crocodiles, des bézoards formés, ainsi que les autres, de couches placées les unes sur les autres : ils sont de la grosseur d'un œuf de canard, un peu plus longs, et parsemés d'aspérités : ils sont

marbrés, d'un cendré obscur avec un mélange de blanc.

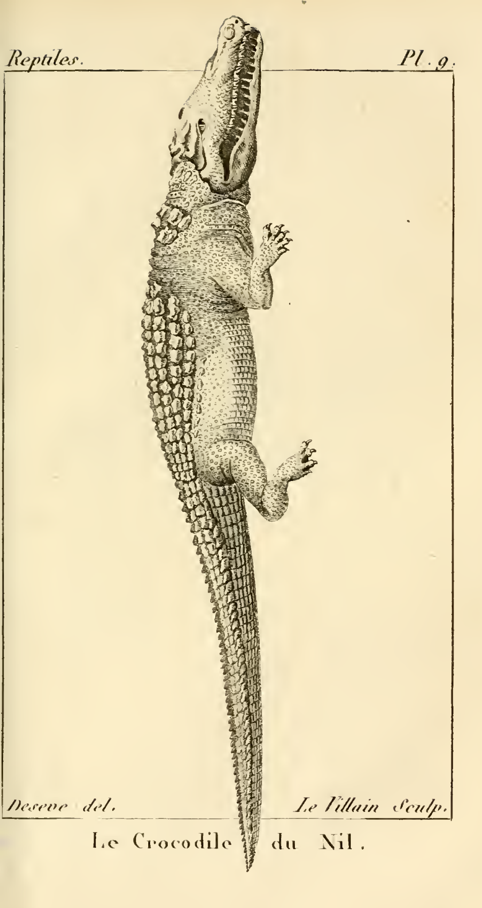
L'édile Scaurus fit voir le premier, des crocodiles au peuple Romain. Sous Auguste, des hommes combattirent publiquement avec ces animaux. Héliogabale en nourrissait.

Il fut un temps où la terreur en fit des dieux ; on leur consacra la ville d'Arsinoë, et leurs cadavres étaient renfermés dans les pyramides, auprès des tombeaux des rois.

Le Crocodile du Nil, et le Cayman, *Crocodilus niloticus* et *Crocod. alligator.*

Il est bien difficile, d'après Gronovius, qui a voulu distinguer les différentes espèces de crocodiles, d'assigner pour celle du Nil et pour le cayman, des caractères nets et bien tranchés. Ce naturaliste rapporte à la description qu'il donne du premier, une partie des synonymes du second, et celui-ci paraîtrait ne s'éloigner de l'autre, que parceque ses pieds de derrière ne seraient qu'à moitié palmés, au lieu de l'être dans leur totalité : il parle ensuite plus bas d'une espèce de Ceilan, dont les mêmes pieds ne sont aussi qu'à demi-palmés, à l'exception des deux doigts extérieurs. A l'article du cayman, il cite des figures de Séba, qui n'appartiennent pas à cette espèce.

Suivant Blumemback, le crocodile ordinaire a la tête cuirassée, la nuque



Le Crocodile du Nil.

relevée en arête, et la queue garnie en dessus de deux fortes crêtes latérales. Le cayman est distingué par sa tête plane, couverte d'écailles imbriquées ; par sa nuque sans écailles, et par sa queue qui a au-dessus deux lignes élevées. Ces notes indicatives ne me paraissent pas suffisantes pour bien signaler ces deux espèces, et nous sentons encore plus la nécessité de jouir du travail de M. Cuvier sur les crocodiles. Je me bornerai à dire ici, que le crocodile du Nil diffère du cayman par l'alongement de son museau et la saillie de quelques dents de la mâchoire inférieure, ces dents n'étant pas reçues comme les autres dans des cavités de la gencive de la mâchoire supérieure, mais paraissant au-dehors, en forme de crochets : j'ajouterai encore que le dessus du cou du crocodile du Nil n'a que quelques tubercules osseux, et que derrière la partie postérieure de la tête est un intervalle garni simplement de petites écailles, tandis que dans le cayman ces

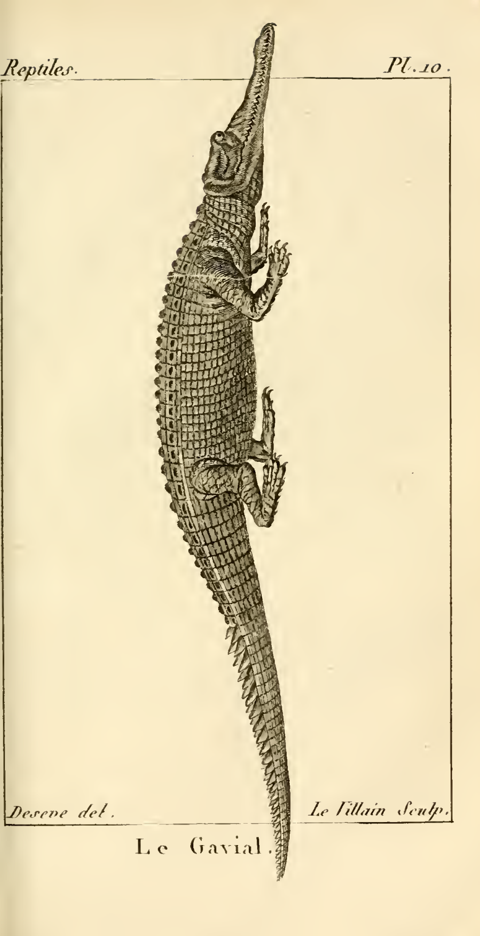
tubercules sont très nombreux, et commencent à la naissance du cou; enfin les pieds postérieurs de celui-ci ne sont qu'à demi-palmés.

Je renvoie pour l'historique de ces deux espèces, aux généralités du crocodile.

M. Faujas de Saint-Fond a bien voulu me communiquer les deux excellents dessins qu'il a fait faire du crocodile du Nil et du gavial; les figures que nous en donnons ici, ont été prises sur ces modèles.

Le Crocodile Gavial, *Crocodilus gangeticus.*

Cette espèce habite les bords du Gange, où elle porte le nom de *gavial:* elle est très distinguée des précédentes par la forme étroite et l'alongement de ses mâchoires, qui représentent une espèce de bec; ses dents sont, en outre, de la même grandeur: on en a compté sur un



Le Gavial.

individu du Muséum national cinquante-huit à la mâchoire supérieure, et cinquante à l'inférieure. Il a environ douze pieds de longueur. Les bandes transversales et tuberculeuses de son dos sont d'un quart plus nombreuses que dans le crocodile du Nil; d'ailleurs elles se touchent toutes, et leurs écailles carrées sont plus relevées sur les bords, et moins dans le centre que celles de l'autre.

Il paraît que ce crocodile parvient à une grandeur plus considérable, et qu'il y en a qui ont au moins trente pieds de de long. Edwards est le premier naturaliste qui l'a décrit. Il l'a nommé crocodile *à bec alongé*. On voit, par un passage d'Elien, qu'il n'était pas inconnu de son temps.

On a trouvé une portion de mâchoire pétrifiée de ce crocodile dans une pierre calcaire, aux environs de Dax.

Le Crocodile noir, *Crocodilus niger.*

Cette espèce est peu connue. Adanson est le seul qui en ait parlé, et il l'a vue sur la grande rivière du Sénégal. Sa couleur est presque noire, au lieu d'être d'un verdâtre bronzé; ses mâchoires sont plus alongées que celles du crocodile du Nil, et son instinct est plus carnassier. Ces deux crocodiles se trouvent ensemble dans la même rivière du Sénégal. On ne peut pas expliquer cette différence de couleurs, de formes, etc. par l'influence du climat. Il faut donc regarder le crocodile noir comme une espèce, ou du moins comme une variété très remarquable de celui du Nil.

La Crocodile fouette-queue,
Crocodilus caudiverbera.

Ne confondons pas, ainsi que l'a fait l'éditeur du Système de la Nature, Gme-

lin, cette espèce, ou plutôt cette variété du cayman, figurée dans Séba, t. 1, pl. 106, fig. 1, avec un animal de cette famille, mais d'un genre très différent, représenté aussi par ce dernier, tom. *id.* pl. 103, fig. 2, et dont ont parlé Feuillée et Molina.

Le crocodile fouette-queue de Bonaterre (pl. de l'Encycl. méthod.), peut donner à sa queue des mouvements qui ressemblent à ceux que l'on fait produire à un fouet, et de là lui est venu le nom de fouette-queue. On le regarde comme une espèce voisine du cayman et qui habite aussi les climats chauds de l'Amérique méridionale. Le dos de ce reptile est couvert de plaques carrées et d'écailles ovales : on voit aussi de ces dernières sur les côtés. La queue paraît dentelée sur ses bords. Il a cinq doigts aux pieds postérieurs, caractère qui le distingue des autres crocodiles qui n'en ont que quatre, et dont les pieds sont d'ailleurs palmés comme ceux du fouette-

queue. Linnée le rapporte cependant au crocodile, et n'en fait pas une espèce. M. de Lacépède est d'une opinion contraire, et l'établit sur la différence des caractères que nous venons d'indiquer. Mais il faut le dire, cette prétendue espèce est si mal connue, qu'il vaut mieux suspendre son jugement. Tous les naturalistes judicieux savent combien il faut être circonspect lorsqu'on ne parle d'un objet que d'après Séba. Je suis même porté à croire que ce crocodile fouette-queue est une espèce imaginaire, ou du moins un jeune cayman travesti, par ignorance, en un crocodile nouveau.

Plusieurs voyageurs ayant appelé cordyle la dragonne, des auteurs ont faussement attribué aux véritables cordyles, la propriété de faire mouvoir leur queue, et les espèces de lézards fouette-queue ont été si multipliées, qu'il en est résulté une grande confusion dans les noms des espèces.

On parle d'un crocodile de Ceilan

qui ne diffère, dit-on, des autres que par sa langue bleue et fourchue qu'il alonge d'une manière effrayante. On le nomme *kobbera-guion*. Il a communément six pieds de long. Sa chair est d'un assez mauvais goût. Il plonge souvent dans l'eau ; mais il demeure ordinairement sur terre, où il se nourrit des oiseaux et des divers animaux qu'il saisit. Il craint l'homme, et n'ose l'attaquer ; mais il écarte sans peine les chiens et plusieurs animaux, en les frappant avec sa queue. On ignore si ses pieds sont palmés. M. de Lacépède pense qu'il faut rapporter cet animal ou au lézard fouette-queue ou à la dragonne, en faisant intervenir, s'il était besoin, l'influence du climat afin d'expliquer les différences qui se trouveraient entre ces animaux. S'il est vrai que le *kobbera-guion* de Ceilan ait une langue très extensible et fourchue, il est bien clair que ce n'est pas un crocodile, ni probablement une variété du fouette-queue. Invitons les voya-

geurs à faire des recherches sur ce quadrupède ovipare, et gardons-nous de dire, en attendant, ce qu'il est ou ce qu'il n'est pas.

IIIe GENRE.

LÉZARD, Lacerta.

Caractères génériques. Quatre pattes très apparentes, et d'une grandeur relative : écailles inférieures du ventre en forme de plaques et alignées, cinq doigts libres, très inégaux, et alongés aux pieds postérieurs : langue longue, rétractile, bifurquée.

M. Alexandre Brongniart place ce genre assez loin des crocodiles, puisque les iguanes, les dragons, les stellions, les geckos et les caméléons sont intermédiaires. Je pense cependant que l'ordre naturel exige que les lézards succèdent immédiatement aux crocodiles. L'espèce de conformité que l'on observe entre les téguments, les formes et presque les ha-

bitudes des uns et des autres, me semblent l'indiquer. La dragonne, par exemple, et qui est certainement un lézard, a tant de rapports avec le crocodile, que des auteurs l'ont nommée *lézard-cayman*. Quoiqu'il en soit, les reptiles de ce genre ont des caractères très faciles à saisir; ils sont les seuls de cette famille qui n'ayant pas les doigts palmés, ont des plaques sous le ventre. Nous ne parlerons pas de leur manière de vivre; renvoyant, à cet égard, à ce que nous en avons dit dans les généralités.

M. Daudin, connu avantageusement par son Ornithologie, et par plusieurs mémoires sur les mollusques, a eu l'amitié de me communiquer, par extrait, des descriptions qu'il a faites de plusieurs reptiles de la famille des lézards, ainsi qu'un autre abrégé du travail qu'il vient de donner, et de celui qu'il prépare sur les crapauds, grenouilles, raines, etc. Plusieurs figures ont été copiées sur ses dessins. Il me sera doux, en le citant,

de lui payer à la fois le tribut de mon estime et celui de l'amitié.

La Dragonne, *Lacerta dracæna.*

Ce reptile ayant la faculté de mouvoir très facilement et en sens divers, sa queue, a été confondu, tantôt avec le crocodile fouette-queue, tantôt avec le cordyle ou avec d'autres animaux pourvus de la même faculté; mais ses doigts libres et non palmés, les plaques dont le dessous de son ventre est garni, l'éloignent évidemment et des uns et des autres.

La dragonne se rapproche beaucoup du cayman, par la forme générale de son corps par la largeur de sa gueule, les tubercules de son dos, et l'aplatissement de sa queue. Sa couleur est aussi d'un jaune roux foncé et plus ou moins mêlé de verdâtre. Ces traits de ressemblance l'ont fait prendre sur les côtes orientales de l'Amérique, pour une petite espèce

de cayman; mais nous venons d'observer qu'elle n'est pas du même genre, ses doigts n'étant point palmés, et sa langue étant longue, rétractile, bifurqué comme dans les vrais lézards.

Wormius avait un individu de dragonne qui avait quatre pieds romains de longueur. Celui que l'on conserve au Muséum national d'Histoire naturelle, et qui a été envoyé de Cayenne, est long de deux pieds cinq pouces quatre lignes de nos anciennes mesures.

La tête de ce reptile a un peu la forme d'une pyramide à quatre faces, dont le museau serait le sommet : elle est aplatie par dessus, et comprimée latéralement, les yeux sont gros et brillants; l'ouverture des oreilles est grande et bordée d'écailles; le corps est épais, arrondi, couvert d'écailes dures et osseuses comme celles du crocodile, et ayant presque toutes une arête; plusieurs de celles du dos sont relevées par des tubercules en forme de crêtes, dont les plus hauts sont

près de la queue, qui est fort longue, et qui a aussi deux rangs de pointes élevées, semblables à des dentelures de scie : ces deux lignes se réunissent en une vers l'extrémité de la queue. Les pieds ont tous cinq doigts, armés d'ongles aigus et crochus.

Wormius avait remarqué que ce lézard à dix-sept dents de chaque côté de la mâchoire inférieure ; que celles de devant sont petites et aiguës, et celles de derrière grosses et obtuses. M. de Lacépède a fait les mêmes observations sur l'individu du cabinet d'Histoire naturelle de Paris. M. de Laborde l'avait envoyé de Cayenne, et nommait cet animal *lézard-cayman*. Il le regardait comme faisant la nuance entre les crocodiles et les lézards proprement dits. Il fréquente les savannes noyées, les terrains marécageux; mais il se tient plus souvent à terre que dans l'eau : il est assez difficile de le prendre, parcequ'il se renferme dans des trous. M. de Laborde a gardé chez lui,

pendant quelques temps, une dragonne en vie : elle passait des heures entières dans l'eau et s'y refugiait lorsqu'elle avait peur : elle en sortait souvent pour aller se chauffer aux rayons du soleil. Ce reptile mord cruellement, et darde sa langue de même que les serpents La femelle pond ordinairement plusieurs douzaines d'œufs qui sont recherchés à Cayenne. Les habitants des Antilles comparent, pour sa bonté, la chair de la dragonne à celle du poulet.

Ce quadrupède ovipare doit avoir pour ennemis ceux du cayman, et il doit même moins résister, étant plus faible.

L'*iguaruca* du Brésil a de la ressemblance avec la dragonne, dont il ne diffère que par une couleur plus foncée et des ongles moins forts. Il grimpe facilement sur les arbres.

Le Lézard Tupinambis, *Lacerta Monitor.*

Tel est le nom que les habitants de quelques contrées de l'Amérique donnent à ce lézard. Des auteurs l'ont appelé sauve-garde, sauveur parcequ'on a supposé qu'il avertissait de la présence du crocodile, par un sifflement : de là aussi est venue l'épithète de *monitor*, par laquelle Linnée désigne ce reptile. Certains voyageurs lui ont encore donné les noms de cayman, de guane, ligan, etc., ce qui l'a fait confondre avec les iguanes et les caymans, dont il s'éloigne beaucoup.

L'individu décrit sous le nom de tupinambis par M. de Lacépède, venait du Cap-de-Bonne-Espérance. J'avoue qu'il me faut l'autorité d'un si bon naturaliste pour me persuader que le reptile, porté d'Afrique, soit le vrai tupinambis des Américains. On remarque, en général,

une si grande différence entre les productions de ces deux parties du globe, que je puis élever quelques doutes sur l'identité de ces animaux. Une foule d'objets d'histoire naturelle paraissent être les mêmes au premier coup d'œil ; mais un examen scrupuleux et sévère détruit bientôt ces prétendues identités. Le crocodile d'Afrique et le cayman viennent de nous en fournir une preuve.

Marie-Sybille Mérian a publié deux figures du lézard sauve-garde, *Ins. de Surinam*, pl. 4 et 70. Elle dit que cet animal devint grand comme un crocodile de dix ou douze pieds ; mais comme l'observe M. de Lacépède, n'est-ce pas une méprise ?

Sa couleur est d'un brun noirâtre, son museau est fascié alternativement de blanc et de noir ; le dessus du corps a un grand nombre de taches, colorées de même, dont les unes forment des yeux et les autres des lignes ; celles des côtés imitent des dentelures ; les pieds sont

mouchetés ; ses écailles sont minces et polies.

Le tupinambis se nourrit, d'après le rapport de Mérian, de charognes ; mais il n'attaque pas l'homme, ainsi que le crocodile. La femelle creuse dans le sable et sur les bords de quelques rivières, un ou plusieurs trous, pour y déposer ses œufs, et laisser ensuite au soleil le soin de les faire éclore. Ils sont gros comme ceux d'une poule d'Inde, mais un peu plus longs : les Indiens les mangent

Ce reptile fait non seulement la guerre aux poissons, aux charognes qu'il trouve dans l'eau ; mais, pressé par la faim, il va sur terre pour y chercher soit de petits lézards, soit des insectes dont il se nourrit alors : il mange encore des œufs d'oiseaux.

Le lézard que M. de Lacépède décrit sous le nom de tupinambis, et qui venait du Cap-de-Bonne-Espérance, avait trois pieds huit pouces de long. Il en avait vu un autre individu, porté du Sé-

négal, et ayant quatre pieds dix pouces de longueur; tout le corps est garni de petites écailles, ce qui le distingue suffisamment de la dragonne et de quelques autres reptiles voisins, à queue plate comme lui. Ces écailles sont ovales, dures, un peu élevées, presque toutes entourées d'un cercle de petits grains durs, placées à côté les unes des autres, et disposées en bandes circulaires et transversales. Leur grand diamètre est à peu près d'une demi-ligne dans l'individu du Cap-de-Bonne-Espérance; la queue est de la longueur du corps, qui offre de grandes taches ou bandes irrégulières d'un blanc assez éclatant, et paraît ainsi marbré; tous les pieds ont cinq doigts longs armés d'ongles forts et crochus.

Le Lézard Ameiva, *Lacerta Ameiva.*

Le nom de ce lézard a été appliqué à tant de reptiles différents, qu'il faudrait peut-être le changer. On a bien de la peine à reconnaître la véritable ameiva, et la difficulté est d'autant plus gande, que cet animal porte un autre nom dans d'autres contrées. Le lézard que M. de Lacépède appelle ameiva, a beaucoup de rapports avec notre lézard vert et notre lézard gris; mais sa tête est plus alongée et plus comprimée sur les côtés que celle de ces dernières espèces, le dessus de cette tête est plus étroit, et le museau se termine plus en pointe. Le cou de l'ameiva n'a pas ce collier de grandes écailles, que l'on remarque dans les précédents; les écailles du corps sont même plus petites, à peine sensibles, ce reptile est d'ailleurs plus grand que nos lézards. L'individu décrit par



1. Le Lezard Tupinambis. 3. Le L. Galonné.
2. Le L. Ameiva.

M. de Lacépède, et qu'on avait envoyé de Cayenne, était long de vingt-un pouces, depuis le bout du museau jusqu'à la queue; cette dernière partie du corps était longue d'un pied six lignes : elle est plus longue proportionnellement, que celle du lézard vert et du gris de la France.

La couleur de l'ameiva varie : il paraît cependant que le fond en est vert ou grisâtre, plus ou moins tacheté ou mélangé de nuances plus vives; la queue est entourée d'anneaux formés par des écailles figurées en carré long; les cuisses postérieures ont une rangée de tubercules.

Ce reptile se trouve dans toute l'Amérique. Gronovius décrit sous le nom d'anolis un lézard de Surinam, qui est le même que l'ameiva de Cayenne, suivant M. de Lacépède; mais il n'est pas sûr que l'anolis de quelques autres auteurs, ou ce lézard qui fait, dit-on, entendre pendant la nuit, une strideur plus

forte que celle des cigales, soit aussi l'ameiva.

Le Lézard galonné, *Lacerta lemniscata.*

Ce lézard se trouve dans la Guinée, dans les Indes, et même en Amérique, suivant M. de Lacépède. D'Aubenton dit que sa couleur est noire; mais par la description que Séba en donne, tom. 1, planc. 92, fig. 4, il paraîtrait qu'elle serait bleue; sa tête est menue, garnie d'écailles assez grandes, qui sont rhomboïdales, ainsi que celles des cuisses, des pattes et du ventre; le dos a huit bandes blanches longitudinales, et la queue est longue et marbrée; les pattes sont mouchetées de blanc. Linnée trouve à ce lézard des rapports avec l'ameiva.

Les lézards galonnés d'Amérique, ou du moins ceux que M. de Lacépède regarde comme tels, avaient été en-

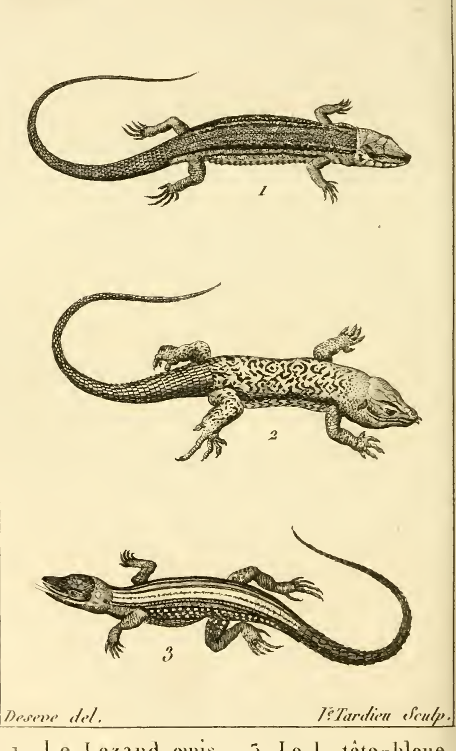
voyés de la Martinique : ils étaient beaucoup moins grands que l'ameiva, d'un vert plus ou moins foncé, et avaient neuf raies blanchâtres sur le dos. M. Bosc d'Antic avait communiqué à cet illustre continuateur de Buffon, une variété de ce même lézard, venant de Saint-Domingue, et remarquable par sa couleur très foncée et onze raies d'un jaune blanchâtre sur le dos ; ces raies se réunissaient de manière à n'en former que sept du côté de la tête, et dix vers l'origine de la queue, sur laquelle elles se perdaient insensiblement ; sa longueur totale était de six pouces ; celle de la queue était de quatre pouces une ligne.

Le Lézard Téguixin, *Lacerta Teguixin.*

La couleur de cette espèce, qui d'après Linnée se rapproche de l'ameiva, est blanchâtre, avec une faible teinte

de bleuâtre, et des bandes d'un gris sombre; tout le dos et la partie extérieure des cuisses sont marqués de points blancs, ovales et épars; il y en aussi sur la queue, mais en moindre quantité; la tête de ce lézard a une forme oblongue, aplatie, et terminee en pointe; le dernier rang des lames qui la recouvrent en dessus, a trois ecailles anguleuses, ce qui donne à la tête de ce lézard quelque ressemblance avec celle des serpents; la peau du cou est lâche, avec des taches plus noires que celles des autres parties du corps; des stries circulaires, tres nombreuses, et comme articulées, sillonnent le corps, dont les côtés ont une multitude de plis; la queue est composee d'environ deux cents segments, alternativement circulaires, et simplement en arc: elle est une demi-fois plus longue que le corps, et se termine en pointe aiguë.

Tous les pieds ont cinq doigts pour-



1. Le Lezard gris. 3. Le L. tête-bleue.
2. Le L. vert.

vus d'ongles très aigus et légèrement recourbés.

Ce lézard se trouve au Brésil, d'après Séba cité par Linnée. Quelques auteurs ont aussi donné le nom de teguixin au tupinambis.

Le Lézard gris, *Lacerta agilis.*

Ce lézard est connu de tout le monde. Il est peu de personnes qui n'en aient fait, dans leur enfance, un sujet d'amusement : c'est un animal presque domestique, et dont la présence nous est d'autant plus précieuse, qu'il nous délivre d'une foule d'insectes incommodes : les anciens l'appelèrent l'ami de l'homme.

Il varie beaucoup pour la grandeur de son corps et par les teintes de sa couleur : il a communément cinq à six pouces de long, sur un demi-pouce de large ; le dessous du corps est d'un gris cendré tacheté de noir ; mais ces taches forment tantôt de simples marbrures,

tantôt des espèces de raies qui sont entremêlées de lignes d'un gris clair, alternativement plus larges, avec des points blanchâtres sur plusieurs; dans les uns le ventre a six rangs longitudinaux d'écailles, celles des bords non comprises; la gorge, les côtés du ventre et la queue sont pointillés de noir ; dans les autres l'abdomen a huit rangs d'écailles ou de petites plaques et le dessous du corps n'est pas moucheté : les premiers ont un cordon de dix-sept tubercules aux cuisses postérieures, et les seconds en ont un de vingt-quatre à vingt-six ; mais ils ont tous la tête triangulaire, aplatie, couverte de grandes écailles ; les yeux vifs, recouverts de leurs paupières, les oreilles rondes, ouvertes et situées derrière la tête ; la gueule grande, formée de deux mâchoires, également longues, et armées de petites dents fines, un peu crochues et tournées vers le gosier; la langue est rougeâtre, plate, assez longue, et bifide,

comme dans les reptiles de ce genre; les pattes ont cinq doigts fort déliés, de longueur inégale, munis de petits ongles crochus; le doigt qui répond à l'index est le plus long; la queue est ronde, allant toujours en diminuant de grosseur et de la longueur du corps.

Le lézard gris est un animal innocent et que l'on peut tenir entre les mains sans crainte; il suce avec avidité la salive des enfants, qui renferment ces reptiles dans des boîtes pleines de son, et prennent plaisir à les faire battre ensemble. Si l'on met du tabac en poudre dans leur gueule, ils tombent sur-le-champ en convulsion, et périssent peu après: ils changent de peau deux fois par année, au printemps et en automne. De même que les autres quadrupèdes ovipares, ce reptile s'engourdit aux approches de l'hiver. Il se cache au fond des trous des vieilles masures, où il demeure habituellement, et où il dépose ses œufs. « Lorsque dans un beau jour du

» printemps, dit M. de Lacépède, une » lumière pure éclaire vivement un ga- » zon en pente, ou une muraille qui aug- » mente la chaleur en la réfléchissant, » on le voit s'étendre sur ce mur, ou sur » l'herbe nouvelle, avec une espèce de » volupté : il se pénètre avec délices de » cette chaleur bienfaisante : il marque » son plaisir par de molles ondulations » de sa queue déliée : il se précipite com- » me un trait pour saisir une petite proie » ou pour trouver un abri plus commo- » de. Bien loin de s'enfuir à l'approche » de l'homme, il paraît le regarder avec » complaisance ; mais au moindre bruit » qui l'effraie, à la chute d'une feuille, » il se roule, tombe et demeure pen- » dant quelques instants comme étourdi » par sa chute ; ou bien, il s'élance, dis- » paraît, se trouble, revient, se cache » de nouveau, reparaît encore, décrit » en un instant plusieurs circuits tor- » tueux que l'œil a de la peine à suivre, » se replie plusieurs fois sur lui-même,

» et se retire enfin dans quelque asyle,
» jusqu'à ce que sa crainte soit dissi-
» pée. »

Ce lézard se nourrit de mouches, de fourmis, de grillons, de sauterelles, et d'autres insectes : il saisit les plus petits avec sa langue parsemée de petites aspérités, et qu'il darde avec vitesse. Edwards dit avoir surpris un de ces animaux attaquant un petit oiseau.

Les œufs sont presque ronds et n'ont quelquefois pas plus de cinq lignes de diamètre. Déposés au pied d'une muraille tournée vers le midi, ils n'ont besoin pour éclore que de la chaleur de l'atmosphère.

La queue de ces lézards étant formée de petites vertèbres très fragiles, est souvent exposée à être coupée ou mutilée ; mais la nature répare cette perte ; cette queue repousse, et la partie régénérée se distingue facilement par le contraste de sa couleur, avec celle du corps. On a vu des individus avec deux et même

trois queues. La dissection qu'on en a faite, prouverait que les vertebres ne sont remplacées que par de simples cartilages.

M. de Lacépède regarde comme une variété du lézard gris, celui que Pallas appelle véloce, et qu'il a rencontré parmi les pierres, auprès du lac Diderskoï. *Voyez* son article.

Le Lézard vert, *Lacerta viridis.*

Linnée n'en a fait qu'une simple variété du précedent. Mais Daubenton, M. de Lacépède, le regardent comme une espèce différente : sa couleur verte, sa taille constamment plus grande, ses habitudes particulières, semblent en effet le prouver. Nous observerons ici cependant que le beau lézard vert de la ci-devant Provence, décrit par M. de Lacépède, a des caracteres propres, et qu'il ne faut pas appliquer en toute ri-

gueur sa description au véritable lézard vert, celui que l'on trouve plus communément en France. L'examen d'un grand nombre d'individus, de celui même que M. de Lacépède a fait connaître, nous a convaincus qu'il y avait dans cette espèce plusieurs variétés très distinctes; nous les avons indiquées dans notre tableau des reptiles de la France, auquel nous renvoyons, pour éviter une énumération qui serait fastidieuse.

Le beau lézard vert envoyé au muséum d'histoire naturelle de la ci-devant Provence a vingt pouces de long sur deux de largeur; il est en dessus, d'un vert bleuâtre, picoté et finement marbré de noir, le dessous du corps est jaunâtre; les cuisses postérieures ont chacune une rangée de tubercules, au bout desquelles on voit un mamelon, l'abdomen a huit rangs longitudinaux de plaques, non compris ceux des bords qui sont moins distincts.

Les environs de Paris, mais surtout

les départements du midi, nous offrent un lézard que l'on peut regarder, au milieu de tant de variétés, comme le type de l'espèce, le vrai lézard vert: il est d'un tiers ou d'un quart plus petit que le precédent, sa tête a des points blancs bordés de brun, le dessus de son corps est d'un vert tirant sur le bleu et picoté de noir; les cuisses postérieures ont chacune un rang d'environ dix-sept tubercules.

Je soupçonne que ce lézard, rare autour de Paris, ne vient pas en Suède; et que Linnée a désigné par le nom de vert quelqu'une des autres variétés plus petites et plus répandues.

Le lézard vert est remarquable par la beauté et l'éclat de son vêtement : il s'arrête lorsqu'il voit l'homme, dit M. de Lacépède, on dirait qu'il l'observe avec complaisance; et qu'au milieu des forêts qu'il habite; il a une sorte de plaisir à faire briller à ses yeux ses couleurs dorées, comme dans nos jardins, le paon étale

avec orgueil l'émail de ses belles plumes : mais ce repos momentané est, je pense, plutôt l'effet de la surprise et de la crainte, que celui de tout autre sentiment.

Cet animal court avec beaucoup d'agilité ; et la promptitude avec laquelle il s'élance au milieu des broussailles ou des feuilles sèches, excite un bruit qui fait naître, parce que souvent on ne s'y attend pas, une émotion de trouble ou de frayeur : il saute très fort, se défend hardiment contre les chiens qui l'attaquent, se jette même à leur museau, qu'il mord avec tant d'opiniâtreté, qu'il se laisse tuer plutôt que de lâcher prise; mais sa morsure n'est pas venimeuse, comme le peuple le croit. Ses habitudes, sa manière de vivre sont les mêmes que celles du lézard gris ; ses œufs doivent être plus gros, puisque sa taille est plus considérable : plus fort que lui il se bat contre les serpents, mais rarement avec avantage : les Africains se nourissent de

sa chair ; les habitants du Kamschatka les regardent comme des envoyés des puissances infernales, et s'empressent de couper en morceaux ceux qu'ils rencontrent et qu'ils peuvent saisir ; s'ils les laissent echapper, leur frayeur augmente, et ils croient mourir à chaque instant.

M. de Lacépède parle d'une variété du lezard vert, qui se trouve aux environs de Paris, et qui est distinguée par une bande d'un gris fauve, tachetée de brun foncé, parsemée de points jaunâtres et occupant toute la longueur du dos. C'est notre variété *e.* (Tab. des Reptiles.)

Les Italiens appellent le lézard vert *stellion* ; mais nous donnerons ce nom à un animal très différent.

M. Cetti, dans son histoire des amphibies et des poissons de la Sardaigne, fait mention d'un lezard vert qu'on y nomme, en certains endroits, *tiliguerra*, *catiscertula*, et qu'il dit tenir le milieu

entre le vrai lézard vert et l'ameiva. *Voyez* l'article suivant.

Le Lézard Tiliguerta, *Lacerta Tiliguerta.*

Quoique voisin de notre lézard vert, il est cependant facile de le distinguer par sa queue verticillée, du double plus longue que le corps, et par quatre-vingts écailles abdominales.

Sa longueur totale est de sept pouces et demi.

Sous les cuisses postérieures on voit une ligne formée de points calleux ou petits tubercules.

Le mâle est vert, parsemé de taches noires; mais la femelle est brune.

On le trouve en tout temps, suivant Cetti (1), en Sardaigne, parmi les gazons, dans les champs et sur les murs.

---

(1) Cetti, Anfib. di Sard. pag. 15.

Le Lézard véloce, *Lacerta velox*.

Quoique très semblable au lézard gris par sa forme, par sa tête, par son collier écailleux, par ses points calleux sous les cuisses et par sa queue verticillée, il doit cependant constituer une autre espèce à cause des caractères suivants.

Il est beaucoup plus petit et plus grêle.

Sa couleur en dessus est constamment cendrée, avec cinq stries longitudinales plus pâles, auxquelles tiennent de nombreux points bruns; la strie du milieu se prolonge à peine au-delà du cou: sur les côtés du corps on voit de grandes taches longitudinales noires, avec des points d'un bleuâtre luisant, dispersés entr'elles; les pieds postérieurs ont des aréoles arrondies plus pâles que le fond.

On le trouve, selon Pallas (1), parmi les rochers et dans les déserts brûlants des environs du lac Inderskoï : il court aussi vîte qu'un trait lancé.

Le Lézard verdelet, *Lacerta viridula.*

Il est facile, suivant M. Daudin, de reconnaître cette nouvelle et petite espèce de lézard à sa couleur d'un vert clair en-dessus, tirant sur le jaune dessous le corps, et à sa queue verticillée trois fois plus longue que le corps.

Sa longueur totale est de cinq pouces, y compris la queue : il ressemble beaucoup par sa forme au lézard des souches; mais les plaques qui recouvrent le dessus de sa tête sont à proportion plus grandes et moins nombreuses, suivant le naturaliste espagnol Ruiz de Xelva, qui

(1) Pallas, Voy. en Russie, App. n° 83.

l'a trouvé dans la partie du Mexique la plus voisine de l'Isthme de Panama.

Il habite dans les fentes de rochers et parmi des tas de pierres près des bois : on distingue le mâle à ses couleurs, plus vives dessous le corps; et surtout à une tache orangée, entourée de noirâtre sur l'occiput et le cou.

Le Lézard tête bleue, *Lacerta cœruleo-cephala.*

On peut reconnaître facilement ce lézard, regardé comme une espèce par M. Daudin, à la couleur bleue du dessus de sa tête, et aux bandes longitudinales d'un blanc jaune, bai et bleues qui ornent le dessus de son corps et les flancs.

Le corps est long de quatre pouces, non compris la queue qui est un peu plus longue, et formée de petits anneaux de couleur bleue.

On le trouve dans l'Amérique méridionale.

Séba en a figuré deux individus sous les noms brésiliens *taraguira* et *tecumlana* (1); et Linnée a regardé à tort le dernier comme une simple variété du stellion azuré : c'est au contraire une espèce voisine du lézard galonné, suivant M. Daudin.

Le Lézard à queue bleue,
Lacerta fasciata.

Voici une espèce très voisine de la précédente. Linnée l'a nommé lézard à bandes; et Daubenton, M. de Lacépède, lézard à queue bleue; cette dernière dénomination caractérise fort bien ce reptile; et nous la conservons, quoiqu'il eût été primitivement plus convenable d'em-

(1) Séba, Thes. tom. 1, pl. 91, fig. 3 et 4.

ployer celle de Linnée, pour ne pas augmenter la multiplication si vicieuse des noms spécifiques.

Ce lézard a environ six pouces de longueur : il est brun, avec cinq raies jaunâtres et longitudinales sur le dos ; sa queue est menue, bleue et plus longue que le corps : il se trouve en Caroline, se retire souvent dans les creux d'arbres, et passe pour venimeux ; mais Catesby assure n'avoir été témoin d'aucun fait à cet égard.

Marcgrave et Ray parlent aussi d'un lézard à queue bleue que l'on rencontre au Brésil, et que l'on croit encore être venimeux : il est long de deux pouces ; son dos est couvert d'écailles grises ou cendrées ; celles de la tête, des côtés du corps et des cuisses sont jaunes ; on le nomme *americima*.

Le lézard à queue bleue de la Caroline a aussi de très grands rapports avec l'espèce suivante.

Le Lézard à six raies, *Lacerta sex-lineata*.

Ce lézard a la queue longue et verticillée, avec six lignes blanches sur le dos.

Il est de la même taille que notre lézard galonné, et lui ressemble au moins pour la forme.

Son dos est blanchâtre, orné de trois lignes blanches et de trois noires sur chaque côté; sous son cou il y a deux plis; ses cuisses sont garnies en dessous d'une rangée de points calleux.

Il habite dans la Caroline et dans quelques îles Antilles : les creux des rochers près de la mer sont les lieux qu'il préfère; il y court avec une grande vîtesse à l'aide de ses longues jambes, dont les doigts sont armés d'ongles crochus, avec lesquels il se cramponne adroitement. Daubenton et d'autres naturalistes l'ont nommé le *lion*, d'après les Anglais,

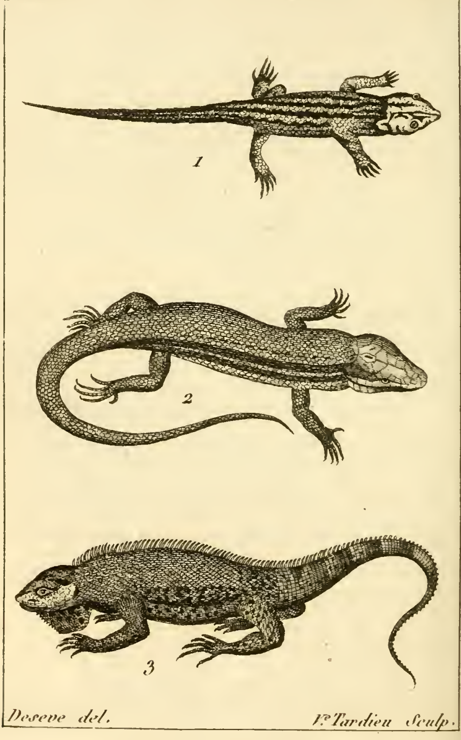
sans doute parcequ'il redresse souvent sa queue et qu'il l'agite avec force. Le docteur Garden l'a découvert le premier, et mon collègue Bosc l'a retrouvé depuis peu en Caroline. Catesby (1) en a donné une bonne figure.

Le Lézard du Nil, *Lacerta nilotica*.

Cette espèce a la queue longue et triangulaire à son bout, avec le corps nu, excepté sur le dos, où il a quatre lignes écailleuses.

Hasselquist a fait connaître à Linnée ce lézard qu il a trouvé en Egypte, dans les marais voisins du Nil. Ce voyageur assure que les Egyptiens ont la ridicule prévention de croire que ce lézard provient des œufs de crocodile qui ont été

(1) Catesby, Hist. nat. de la Caroline, tom. 2, pl. 68.



1. Le Lezard du Désert.
2. Le L. rembruni.
3. L'Iguane vulgaire.

pondus dans le sable, et que le crocodile ne sort que de ceux qui sont déposés dans l'eau.

Nota. Comme Hasselquist n'a fait connaître que très imparfaitement ce quadrupède ovipare, et qu'aucun auteur après lui n'en a eu connaissance; que d'ailleurs M. Olivier ne l'a jamais trouvé en Egypte, je suis presque fondé à croire que ce lézard du Nil est seulement un jeune crocodile peut-être mal conformé. Ces remarques sont de M. Daudin.

Le Lézard du désert, *Lacerta deserti.*

Cette espèce est très reconnaissable à sa couleur noire, marquée sur le dessus du corps de six lignes blanches longitudinales et un peu en zigzag, et à sa queue cylindrique verticillée, aussi longue que le corps.

La longueur totale de ce joli quadrupède ovipare est de deux pouces environ.

Entre les lignes blanches extérieures, il y a cinq points blancs; le dessous du corps est aussi de cette couleur.

Lépéchin a découvert ce lézard dans le désert de l'Oural, près de la mer Caspienne, et l'a figuré dans la relation de son voyage en Russie, tom. 1, pl. 22, fig. 4 et 5.

Le Lézard rembruni, *Lacerta tristata.*

Ce lézard, dont nous devons la connaissance à notre confrère Bosc, est voisin du lézard gris, mais il en diffère par son dos d'un brun pâle, et par ses flancs plus obscurs, marqués d'une bande longitudinale d'un blanc gris qui part de l'oreille et se perd au milieu de la queue.

La partie pâle est irrégulièrement parsemée de petites taches plus foncées et celle qui est obscure, de petites taches plus claires.

La longueur totale est de neuf pouces et demi.

La tête est aplatie, plus large que le corps, peu obtuse, d'un brun clair, avec ses côtes et quelques petites taches plus obscures : par sa forme, elle ressemble à celle d'un serpent.

Le cou est presque cylindrique, ainsi que le ventre, qui est d'un blanc argentin.

Toutes les écailles sont hexagones, parfaitement lisses, et un peu plus colorées sur leurs bords.

Les pattes sont de la même couleur que le corps, et ont chacune cinq doigts onguiculés.

M. Bosc l'a trouvé très communément en Caroline. Il se tient ordinairement dans les lieux couverts de feuilles, de branchages, etc.; et il y court avec une très grande vîtesse.

Cette description est de M. Daudin.

Le Lézard à museau pointu,
Lacerta argutus.

Le célèbre Pallas a rencontré ce lézard dans les lieux arides, pierreux et abrités des contrées arrosées par l'Irtisch, qui sont les plus australes. Il est plus court est plus ventru que le lézard gris. Son museau est plus pointu ; son cou a aussi un collier formé par un double rang d'écailles. La couleur de la partie supérieure du corps est d'un vert glauque, avec des bandes noires, transverses, nombreuses, et souvent confluentes : elles sont séparées à la base de la queue, et ont chacune quatre à cinq taches en forme d'yeux, de la couleur du dos. La queue est beaucoup plus courte que celle du lézard gris, assez épaisse à sa base, amincie ensuite tout d'un coup, et filiforme à l'extrémité. Le dessous du corps est blanc ; les cuisses postérieures ont peu de points calleux, et à peine sont-ils visibles.

Je soupçonne que ce lézard de Pallas n'est qu'une variété du lézard vert, celle que j'ai indiquée dans mon tableau des reptiles, sous la lettre *f* ou *g*.

Le Lézard exanthême, *Lacerta exanthematica*.

Ce lézard a la queue un peu carénée en dessus, le corps et le dos marqués de taches blanches arrondies, avec des bandes brunes sur le ventre, et deux lignes noires près de chaque œil.

Sa longueur totale est de six pouces environ et la queue est plus courte que le corps.

La tête a une forme quadrangulaire un peu obtuse et alongée : la peau est partout couverte d'écailles granuleuses non carénées, parsemée de points obscurs, avec six à sept taches transversales sur les lèvres.

Le dos est garni d'écailles inégales presque carénées, marbré de taches ar-

rondies, blanchâtres: les bandes brunes du ventre sont placées sur un fond clair, et ses écailles sont disposées en long sur plusieurs rangs.

Les pieds sont comprimés, dépourvus de tubercules particuliers, avec leurs doigts simplement écailleux et de moyenne grandeur.

Cette espèce, qui a été décrite et figurée par M. Bosc dans les actes de la société d'Histoire naturelle pour 1792, pag. 25, pl. 5, fig. 3, habite en Afrique, près du fleuve Sénégal. Quoique très voisin du lézard tupinambis de l'Amérique, cependant il en diffère essentiellement par la queue qui n'est carénée que d'un côté, et par l'absence des tubercules, qui, d'après l'observation du respectable Lacépède, accompagnent toujours les écailles du tupinambis.

IVe GENRE.

IGUANE, Iguana.

Caractères génériques. Quatre pattes très apparentes et d'une grandeur relative; cinq doigts longs, inégaux, libres et non opposés, à chaque pied; corps comprimé, garni de petites écailles; gorge dilatable et goîtreuse; trous auditifs visibles à l'extérieur, langue libre, courte et entière.

Ces reptiles ont, comme l'on voit, des caractères bien distincts et faciles à saisir : leur corps a, par sa forme comprimée, la poche de la gorge, quelques rapports avec les caméléons; mais la peau de ces derniers n'a que de petits tubercules, et celle des iguanes est garnie d'écailles. Les caméléons n'ont qu'un goître très petit, et celui des iguanes est fort grand : le dos et la base de la queue de ces reptiles-ci sont ordinairement garnis de membranes frangées ou dentées.

Ceux-là n'ont point encore de trou auditif apparent; leur langue est fort alongée et terminée par un tubercule visqueux; leurs doigts sont divisés en deux paquets opposés de trois et de deux; leur queue, d'ailleurs longue et ronde comme celle des iguanes, est prenante, ou peut s'accrocher aux corps qu'elle est en état d'embrasser, en se roulant tout autour. Les yeux des caméléons diffèrent encore de ceux des iguanes, étant presqu'entièrement enveloppés d'une membrane.

Ces derniers reptiles ont un cordon de tubercules aux cuisses postérieures, de même que les lézards : ils courent, à ce qu'il paraît, avec beaucoup d'âgilité; tandis que la marche des caméléons et fort lente. Ils vivent également d'insectes, et habitent les forêts de l'Asie, et celles de l'Amérique principalement.

L'Iguane vulgaire, *Iguana delicatissima.*

Son caractère consiste principalement dans des écailles relevées en forme de crête sous la gorge ; et en dessus depuis la tête jusqu'au bout de la queue.

Sa longueur totale est de quatre à six pouces, et sa queue est un peu plus longue que le corps.

La tête est comprimée sur les côtés, aplatie en dessus, et recouverte par de grandes plaques.

Le dessous du cou est muni d'un goître très saillant.

Les écailles de la crête gutturale sont en fer de lance, et celles de la crête supérieure sont étroites, aiguës, verticales, très longues sur le dos et plus courtes sur la queue, qui est ronde. Tout le reste de la peau est revêtu de petites écailles lisses, excepté celles du dos qui sont surmontées d'une arête.

Sous chaque cuisse, il y a une rangée de quinze tubercules.

Quoique les couleurs de l'iguane vulgaire soient très variables, cependant il est le plus souvent d'une teinte verte mêlée de jaune, ou bien bleu, avec le dessous du corps, les pattes et la queue quelquefois panachés.

La femelle est plus petite que le mâle, et sa taille est aussi plus svelte.

On trouve assez communément cette espèce d'iguane dans diverses parties de l'Amérique méridionale, principalement à Surinam, à Cayenne, et dans toute la Guianne. Quoiqu'on trouve aussi des iguanes dans l'intérieur de l'Afrique et à la Nouvelle-Hollande, suivant le témoignage de Dampier, je ne puis affirmer qu'ils soient de la même espèce.

Cet animal n'est ni venimeux, ni méchant, et s'apprivoise aisément, selon le témoignage de Brown (1), qui en a

(1) Brown, Hist. nat. of Jamaïca, p. 452.

gardé un vivant pendant deux mois.

Lorsque le mâle est en amour, il redresse avec grâce les longues écailles de sa crête, il gonfle fortement son goître, et il se promène avec plus de vivacité, soit à terre, soit sur les branches des arbres dans l'intérieur des forêts, en faisant entendre un sifflement monotone. Vers le milieu du printemps, les femelles iguanes s'approchent des rivages de la mer, et viennent déposer dans le sable leurs œufs, dont le nombre est de treize ou ving-cinq.

L'iguane se nourrit d'insectes et de plusieurs végétaux; mais quoique pourvu de fortes mâchoires et de dents aiguës il avale cependant sa proie sans la mâcher. Il est moins commun maintenant en Amérique, parce qu'on en détruit tous les ans un grand nombre, sa chair étant très recherchée pour les tables, surtout celle des femelles, qui est plus tendre et plus succulente que la meilleure volaille, lorsqu'elle est servie en fricassée. Les œufs

sont également bons. On nomme ce lézard, en Amérique, *ivana, senembi*, ou *tamacolin*, selon Séba, qui en a donné plusieurs figures assez exactes (1).

L'Iguane Basilic, *Iguana Basiliscus*.

Le basilic (*lacerta basiliscus*, Lin.) peut être facilement distingué des autres iguanes, par une sorte de capuchon qui couronne sa tête, et par une crête qui s'étend sur le dos jusqu'au milieu de la queue.

Cette crête est formée de longues écailles pointues, séparées l'une de l'autre, et réunies par une membrane; ce qui lui donne l'apparence d'une fausse nageoire.

Comme les autres iguanes, il a les

(1) Voyez Séba, Thes. tom. 1, pl. 95, fig. 12; pl. 96, fig. 4; pl. 97, fig. 4, pl. 98, fig. 1.

cinq doigts séparés à chaque patte : il vit principalement au milieu des forêts de l'Amérique méridionale, en grimpant sur les arbres, en sautillant et s'élançant de branche en branche.

Sa taille totale est de deux à trois pieds, en y comprenant la queue qui est un peu plus longue que le corps.

Sa peau est couverte de petites écailles, ainsi que son capuchon, qui est creux et susceptible d'être enflé au gré de l'animal.

Cet iguane appelé *basilic*, ce qui veut dire *petit roi*, ne paraît avoir été observé et peint d'après nature que par Séba (1), qui l'a regardé comme un animal amphibie.

Nota. Il ne faut pas confondre ce basilic avec l'animal fabuleux du même nom, qui tuait les hommes de son regard, suivant les anciens poëtes, ni avec celui

(1) Séba, Thes. tom. 1, pl. 100, fig. 1.

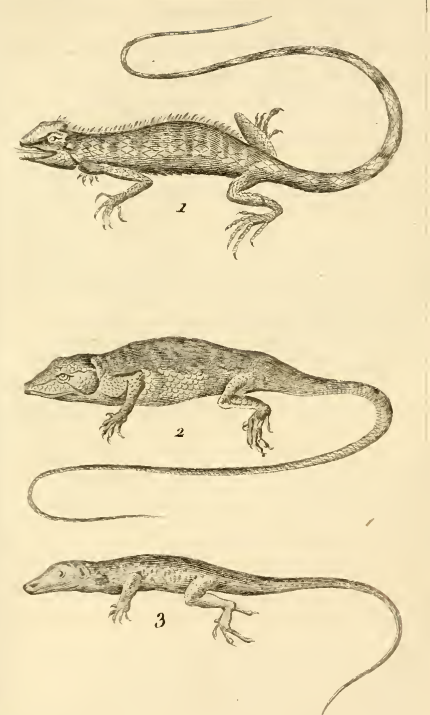
des charlatans, qui n'est formé qu'avec les nageoires desséchées d'une espèce de raie, ou d'autres poissons.

L'Iguane galéote, *Iguana calotes.*

Cet iguane a pour caractères distinctifs, une queue trois fois environ plus longue que le corps; une crête composée d'écailles lancéolées, piquantes sur la partie antérieure de l'épine dorsale, et d'autres épines sur la partie postérieure de la tête laquelle est large, tandis que le devant est aminci.

La longueur du corps, non compris la queue, est de quatre pouces environ, si l'on excepte les écailles piquantes de la crête dorsale et de l'occiput; toutes les autres sont rhomboïdes, disposées en losange, avec une arête saillante en dessus.

Sa couleur paraît être d'un beau bleu plus clair dessous le corps, avec des ban-



Deseve del. *Racine Sculp.*

1. L'Iguane galéote.
2. L'Ig. marbré.
3. L'Ig. bimaculé.

des transversales blanches dessus le corps, sur les cuisses et la queue.

On peut consulter pour cet iguane, les figures qu'en ont donné successivement Séba (1) et Edwards (2). Selon ce premier auteur, cet iguane était connu des anciens sous les noms de *kolotes*, *askalabotes* et *ophiomacus*.

Il habite en Espagne, en Arabie, dans l'île de Ceilan et dans les parties les plus chaudes de l'Asie : il vit dans les maisons et court sur les toits, où il attrape des araignées et même des rats. On prétend qu'il se bat contre les serpens, ainsi que l'indique le nom *ophiomacus*.

Laurenti a indiqué comme les variétés de l'iguane galéote : 1° Un petit iguane ayant le corps livide en dessus et vert en dessous.

---

(1) Séba, Thes. tom. 1, pl. 89, fig. 1, 2 ; pl. 93, fig. 2 ; pl. 95, fig. 3, 4 ; tom. 2, pl. 76, fig. 5.

(2) Edwards, Glan. pl. 245, fig. 1.

2° Un iguane tuberculé, dont le cou est muni en dessus de larges écailles redressées et obtuses.

L'Iguane Agame, *Iguana Agama.*

Ses caractères spécifiques sont d'avoir une queue mince et un peu plus longue que le corps, avec une crête épineuse sur le dos, et des écailles aussi épineuses et dirigées en devant.

Son corps a environ six pouces de longueur, est d'un bleu plus pâle que celui du galéote, et tire un peu sur le verdâtre, selon Sloane.

Il habite dans les îles de Cuba et de la Jamaïque. Séba (1) l'a décrit et figuré sous le nom de *salamandre d'Amérique*, *semblable au lézard*, à cause de sa tête grosse et large, et il ajoute qu'il est amphibie.

---

(1) Séba, Thes. tom. 1, pl. 107, fig. 1, 2, 3.

Cette espèce est l'iguane *cordydiline* de Laurenti, le lézard *agama* de Linnée.

L'Iguane umbre, *Iguana umbra.*

Cette espèce (*lacerta umbra*, Lin.) se distingue par une callosité sur l'occiput, par sa nuque un peu crêtée, et par son dos marqué de trois stries.

Sa longueur est de trois pouces et demi, non compris la queue qui est mince et aussi longue.

La tête est ovale, garnie de plaques sur le front, et elle a derrière les yeux, au-dessus et autour des oreilles, des tubercules épineux. De plus, sur chaque côté de la nuque est un autre tubercule surmonté de plusieurs piquants.

Sur le cou est une rangée de petits piquants qui se prolongent en diminuant tout le long de l'épine dorsale, jusques sur la base de la queue ; au-dessus de chaque épaule, près du cou, est un tubercule épineux, d'où part un pli saillant

qui s'étend longitudinalement sur les côtés du dos : on voit de plus un autre pli moins apparent sur les flancs.

Toute la peau est couverte de petites écailles, rudes au toucher; sa couleur est d'un gris sombre marqué de petites taches noirâtres en dessus, mais elle est en dessous du corps, des membres et de la queue d'une couleur grise pâle, avec une large tache d'un violet noirâtre sur les côtés et le dessous du cou.

Les quatre pieds sont longs, surtout les postérieurs qui ont leurs doigts intermédiaires très longs.

On trouve, mais rarement, cet iguane dans les parties intérieures de la Guiane. Laurenti l'appelle iguane *sepi-forme*.

L'Iguane marbré, *Iguana marmorata.*

Le caractère qui sert à distinguer cette espèce des autres iguanes, consiste dans sa queue qui est trois fois plus longue que le corps, et dans sa gorge qui est légèrement goîtreuse et munie d'un petit pli légèrement denté en scie, avec le dos lisse.

Cet iguane est figuré dans l'ouvrage de Séba (1), et dans les glanures d'Edwards (2) sous les noms de *témapara*, et de *lézard marbré;* il est dans Linnée sous ce dernier nom.

Son corps est long de quatre pouces, et sa queue de dix à quatorze; sa tête est alongée et couverte en dessus de grandes

(1) Séba, Thes. tom. 1, pl. 88, fig. 4; tom. 2, pl. 76, fig. 4.

(2) Edwards, Gl. pl. 245, fig. 2.

plaques; ses yeux sont entourés d'écailles semblables à celles qui garnissent toute la peau, soit par leur petitesse, soit par leur forme rhomboïdale ou carrée; celles de la queue sont cependant un peu plus grandes, et munies d'une petite arête longitudinale dans quelques individus.

Les pieds ont chacun cinq doigts séparés et armés d'ongles noirs, seulement en dessus; les doigts intermédiaires des pieds postérieurs sont plus longs que les latéraux, ce qui a lieu dans la plupart des lézards.

Le dessous des cuisses est muni de huit ou dix tubercules, selon le professeur Lacépède; mais elles m'ont toujours paru lisses dans les divers individus que j'ai observés; le dessus de sa tête est d'un gris verdâtre, et le reste de sa peau est d'un cendré grisâtre dessous le corps, d'un cendré rougeâtre marbré de bai foncé, sur le dos, les flancs et la queue.

Il habite en Espagne, en Afrique, et

même dans les Grandes-Indes, d'où il a été rapporté par Sonnerat; mais non en Amérique, comme l'a cependant prétendu Séba.

On pourrait peut-être regarder comme synonyme du lézard marbré, le *warral* de *Shaw*, qui existe en Barbarie. (Description communiquée par M. Daudin.)

L'Iguane tête fourchue, *Iguana scutata.*

Il est facile de reconnaître cet iguane à sa grosse tête, munie en dessus, derrière chaque œil, d'une saillie pointue.

Séba l'a décrit sous le nom de *salamandre d'Amboine, ayant la tête surmontée d'un bouclier* (1). Laurenti le nomme iguane *criard.*

Sa longueur est d'environ un pied,

(1) Séba, Thes. tom. 1, pl. 109, fig. 3, 4.

la queue, qui est aussi longue que le corps, comprise.

Le bout de son museau est surmonté d'un gros tubercule entouré d'autres plus petits et blanchâtres.

Il a tout le long du dos et sur le dessus de la queue une crête très petite; tout son corps est d'un jaune pâle ombré d'un bleu clair, et marqueté de beaucoup de boutons blancs, ronds et un peu semblables à des perles. On ne voit de ces boutons sur la tête, qu'au dessous des yeux et autour de la mâchoire inférieure.

La queue est écailleuse et cerclée d'anneaux bleus.

Ses cuisses, ses jambes et ses doigts sont longs, minces et revêtus d'assez grandes écailles bleuâtres.

On trouve cet iguane à Amboine ; on a assuré à Séba que cet animal jette un cri particulier, qui sert à le rallier avec ses pareils.

L'autre animal, figuré par Séba sous

le même nom, et à côté de celui que nous venons de décrire (fig. 4), n'en diffère guère que par sa couleur roussâtre, comme nuagé de blanc.

L'Iguane sourcilleux, *Iguana superciliosa.*

Cette espèce voisine de l'iguane tête-fourchue, et que Linnée a observée dans le Muséum du prince Adolphe-Frédéric, est facilement reconnaissable aux écailles ciliées qui sont placées sur son dos et sur ses sourcils.

Sa longueur totale est d'environ un pied, en y comprenant la queue, qui est d'un tiers plus longue que le corps, cylindrique et munie d'une carène écailleuse en dessous dans toute sa longueur, surtout dans les vieux individus.

La tête est courte, grosse, saillante en dessus, et couverte d'écailles redressées; les sourcils sont très saillants et

plus élevés que la tête ; la nuque est munie d'une crête dentée, qui s'étend sur le dos et la queue ; les pieds antérieurs et leurs doigts sont très courts en comparaison des postérieurs.

On trouve cet iguane dans l'île de Ceilan.

Séba, dans le premier volume de son grand ouvrage, a représenté (pl. 94, *fig.* 4), sous le nom de *lézard de Ceilan*, un reptile d'un brun clair, tigré de taches d'un bai rouge foncé : nous pensons qu'il doit se rapporter à l'iguane sourcilleux ; mais nous croyons, contre l'opinion de Linnée, que la *salamandre d'Amboine*, figurée par Séba (tom. 1, pl. 109, fig. 4), n'est pas un second synonyme de cette espèce, et que cet animal doit plutôt être regardé comme le même que l'iguane tête-fourchue.

L'Iguane d'Amboine, *Iguana Amboinensis.*

Cet iguane, nommé porte-crête par Daubenton, a pour caractères distinctifs une crête sur le dos et la queue semblable à celle du basilic, mais il n'a pas de capuchon dessus la tête.

Il a été successivement décrit par Schlosser (1), et par Hornstedt (2), comme voisin du basilic.

Sa taille est de trois ou quatre pieds, et sa queue fait environ les trois quarts de cette longueur.

Sa tête est quadrangulaire, plate en dessus, tuberculeuse, avec une écaille orbiculaire et convexe dans son milieu; sa langue est épaisse, charnue et un peu

---

(1) S chlosser, de Lacertâ, Amboin. in-4° 1768 l. 1,

p(2) Hornestedt, Nov: act. Stokh, 1785, trim: 2, pl. 5, fig. 1, 2;

fendue ; son col près le dessous de la tête, a une sorte de poche goîtreuse, aplatie, plissée et couverte de petites écailles rondes.

Le corps est garni d'écailles quadrangulaires, avec ses quatre pieds munis chacun de cinq doigts séparés et armés d'ongles crochus.

Sa couleur est verdâtre avec des lignes blanches sur la tête et sur le cou ; il est d'un fauve plus ou moins foncé sur la crête et le dos ; d'un gris pâle sur le ventre, et on voit de plus sur chaque côté du corps des taches ou bandes blanches, prolongées jusques sur les pieds. Quelques individus sont presqu'entièrement verdâtres.

Il habite dans les îles d'Amboine et de Java, où il se nourrit de fruits qu'il cherche sur les arbustes : il fréquente de préférence le bord des fleuves, se jette dans l'eau, nage, et y plonge avec adresse, en se servant de sa queue comprimée, et de sa large crête membra-

neuse comme d'une grande rame. Sa chair est très savoureuse, et préférée en quelque sorte à celle de l'iguane.

L'Iguane bimaculé, *Iguana bimaculata.*

Nous rangeons ici sous une même espèce et comme synonymes, d'après le témoignage du naturaliste Alexandre Brongniart, l'iguane bimaculé de Sparrman (1) et le stellion roquet (*lac. principalis*) de Linnée (2).

Les caractères particuliers à cette espèce sont d'avoir la queue une fois plus longue que le corps et un peu carénée en dessus, avec les doigts lobés, à cause de leur pénultième phalange plus large.

---

(1) Sparrman, Nov. act. Stockh. 1784, trim. 3, pl. 4.

(2) Linnée, Amœn. Acad. tom. 1, pl. 14, fig. 4.

La longueur de son corps est de deux pouces et demi, et celle de sa queue est presque double lorsqu'il a acquis tout son accroissement.

Sa tête est un peu semblable pour la forme à celle de notre lézard gris; ses yeux sont brillants, et l'ouverture des narines est assez grande: sous sa gorge est une très petite crête à peine visible.

Son corps est couvert d'une peau très mince, d'un bleu verdâtre, ordinairement tacheté de noir, avec deux plus grandes taches également noires sur les épaules.

La queue est composée d'articles, dont chacun est formé par cinq anneaux, et couverte d'écailles très petites.

Cet iguane a été envoyé, de l'Amérique septentrionale, au baron de Géer, par le docteur Acrélius, qui l'a trouvé à Saint-Eustache et dans la Pensylvanie: il est doux, habite dans les bois, dans des trous d'arbres ou des souterrains; il fait quelquefois entendre un

petit sifflement. La femelle pond ses œufs en terre.

Nous avons observé au commencement que le *lacerta principalis* est le même animal : il est connu dans quelques Antilles, surtout à la Martinique, sous le nom de *roquet*, sans doute parcequ'il tient quelquefois sa tête et sa queue redressées. Sloane (1) en a figuré un petit individu.

Quelques individus sont d'une couleur feuille-morte, avec des taches jaunes et noirâtres.

L'Iguane à bandes, *Iguana fasciata*

Cette espèce a été rapportée par Riche de son voyage autour du monde, à la recherche de la Peyrouse. M. Brongniart l'a décrite dans le bulle-

(1) Sloane, Hist. Jam. tom. 2, pl. 273, fig. 4.

tin des Sciences de la société philomatique, n° 36, et y en a donné la figure.

L'iguane à bandes a environ six pouces de longueur, du museau à l'anus, et la queue est trois fois plus longue: sa couleur est d'un bleu foncé en dessus et d'un bleu pâle en dessous; le cou est moucheté en dessus de ce dernier bleu, et en dessous de l'autre: la tête est obtuse et la nuque très peu dentée; quatre bandes d'un bleu faible, transversales, et dont la seconde est plus courte, divisent le bleu foncé de la partie supérieure du corps.

L'Iguane rouge-gorge, *Iguana bullaris.*

Il a pour caractères particuliers la queue mince, articulée, et un peu plus longue que le corps; les doigts lobés, et le corps gris verdâtre, mêlé de diverses nuances, avec une rangée de petites taches brunes irrégulières le long de

l'épine dorsale jusqu'au milieu de la queue.

Sa longueur totale est de quatre pouces.

Sa tête est alongée, très aplatie, d'un gris verdâtre, avec une ligne jaunâtre devant les yeux, et une tache foncée derrière; les yeux sont noirs; les oreilles concaves et la langue épaisse, non fendue.

Le dessous du corps est entièrement d'un gris blanchâtre, tacheté de fauve pâle.

Les pattes sont de même couleur que le corps, toutes à cinq doigts lobés, les postérieurs plus inégaux que les antérieurs.

Sa couleur est tantôt brunâtre, tantôt d'un vert éclatant.

Les écailles ne sont en recouvrement que sur la queue et les pattes; celles du corps sont presque rondes et conniventes; les lobes des pieds sont peu marqués, alongés, et les écailles

en dessous sont d'une seule pièce dans leur longueur.

Le naturaliste Bosc, dont j'ai si souvent occasion de citer le zèle et les travaux, a communiqué à M. Daudin, avec une complaisance vraiment amicale, cette description de l'iguane rouge-gorge, qu'il a trouvé fréquemment en Caroline, même pendant l'hiver: il vit de mouches et d'autres insectes qu'il prend, même en présence de l'homme: lorsqu'il est en colère, il gonfle sa gorge qui alors devient rouge, et il fait entendre un petit bruit sourd assez singulier: il peut, comme le caméléon, varier sa couleur à son gré.

Nota. Nous regardons comme de la même espèce, 1° le goîtreux de Daubenton qu'on trouve dans l'Amérique méridionale; 2° la salamandre goîtreuse du Mexique figurée par Séba (tom. 2, pl. 20, fig. 4); 3° les lézards figurés par Catesby (tom. 2, pl. 63, 65

et 66). Ces observations sont de M. Daudin.

L'Iguane large-doigt, *Iguana principalis*.

Ce lézard a, suivant Linnée, une membrane sous le cou, assez semblable à celle de l'iguane ordinaire, mais qui n'est point dentelée : sa queue est deux fois plus longue que le corps, comprimée, un peu relevée en carène par-dessus, striée par-dessous et divisée en plusieurs portions, ayant chacune cinq anneaux formés de très petites écailles; sa tête est plate, comprimée latéralement; le museau est très délié; les ouvertures et les trous des oreilles sont fort petits : mais ce que cette espèce a de plus remarquable, c'est que l'avant-dernière articulation de chaque doigt est, à tous les pieds, plus large que les autres. C'est de là que Daubenton et M. de Lacépède ont pris le nom qu'ils ont donné à ce reptile,

qui se trouve dans les Grandes-Indes.

Linnée, qui l'appelle *lacerta principalis*, n'indique point de figure, et ce n'est que par conjecture que nous le plaçons ici.

FIN DU TOME PREMIER.

